

BAROMETRE DE LA VIE ASSOCIATIVE TUNISIE 2023



Table des matières

(I) Sommaire Exécutif	9
1. Méthodologie :	9
2. Notre approche :	10
3. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau dumacro système associatif :	12
4. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau del'exo système associatif :	17
5. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau duméso-système associatif :	21
6. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau duméso-système associatif :	26
(II) La vie associative en Tunisie : vers un regard mesuré	31
1. Contexte et background :	33
2. Comprendre les tendances lourdes des dynamiques associatives en Tunisie :	33
3. Revue de la littérature :	34
1. Les 10 « raisons d'être » du Baromètre de la vie associative en Tunisie :	44
III. Observer le monde associatif tunisien	48
1. Note méthodologique et pondération	48
Plan de sondage :	49
2. Genèse de la modélisation du Baromètre de la vie associative en Tunisie	50
Architecture du baromètre	50
3. Compilation de l'indice de la vie associative en Tunisie	61
3.1 Résultats de la compilation du baromètre de la vie associative en Tunisie	62
Tableau 3 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par région	62
IV. Les principaux résultats du baromètre :	66
1. Informations générales	66
1.1 Informations générales sur les membres d'OSC :	66
1.2 Informations générales sur les fonctionnaires ayant participé au baromètre :	72
1.3 Informations générales sur les bénéficiaires :	73
2. Le climat politique, économique et social dans lequel les organisations de la société civile opèrent	80
2.1 Une majorité des participants expriment une satisfaction modérée à élever à l'égard du climat général dans lequel les OSC opèrent	80
2.2 Perception de l'évolution de l'espace civique : restrictions ou élargissement et projets réalisés visant à renforcer la résilience démocratique	87
2.3 Perception de l'efficacité et des obstacles dans la collaboration avec des alliances ou des réseaux dans la société civile	89

3.	Le cadre juridique dans lequel opèrent les organisations de la société civile	93
	<i>3.1 Perception positive des membres des OSCs et des fonctionnaires envers le cadre juridique et l'indépendance des organisations de la société civile</i>	93
	<i>3.2 Perception des membres d'OSCs concernant les procédures d'obtention de documents légaux et les obstacles liés au financement étranger et public.....</i>	95
4.	Le climat sécuritaire et les violations qui affectent les activités des institutions de la société civile	100
	<i>4.1 Perspectives divergentes sur les restrictions et limitations sécuritaire entre les membres d'OSCs et les fonctionnaires :.....</i>	100
	<i>4.2 Expérience personnelle de répression : Une minorité de membres d'OSCs reconnaît avoir été confrontée à des restrictions sécuritaires.....</i>	102
	<i>4.3 Nature, responsables et impact de a répression subie selon les membres d'OSCs.....</i>	103
	<i>4.4 Les activités associatives et civiques les plus touchées par les restrictions : types et fréquence</i>	106
5.	Le climat structurel et de gestion des organisations de la société civile	109
	<i>5.1 Les méthodes de communication et la fréquence de diffusion des informations par les associations</i>	109
	<i>5.2 Analyse comparative de l'implication des organes de direction et des membres inscrits dans l'évaluation, le suivi et la prise de décisions de l'association.....</i>	112
6.	Climat de confiance et de la relation des organisations de la société civile avec les institutions publiques	115
	<i>6.1 Difficultés de financement rencontrées par l'organisation de la société civile : Une analyse de la situation.....</i>	115
	<i>6.2 Confiance majoritairement positive des bénéficiaires envers les organisations de la société civile et leurs sources de financement</i>	118
	<i>6.3 La collaboration entre le secteur public et les organisations de la société civile en Tunisie : une confiance plus marquée envers le secteur public.....</i>	119
	<i>6.4 Perception positive des fonctionnaires et des bénéficiaires envers les partenariats public-société civile et leur impact sur les politiques.....</i>	123
	<i>6.5 Analyse des partenariats entre les institutions publiques et les OSC selon les fonctionnaires.....</i>	126
	<i>6.5 Les Obstacles à l'accès à l'information et aux données dans les interactions avec les institutions du secteur public/privé</i>	129
	<i>6.6 Difficultés d'accès aux informations clés dans divers domaines en Tunisie : Variations entre institutions et syndicats</i>	134
7.	Genre et inclusion des minorités.....	142
	<i>7.1 Disparités de représentation des femmes dans les OSCs tunisiennes : Perceptions des membres sur les registres, les bureaux exécutifs et les organes de direction.....</i>	142
	<i>7.2 La sous-représentation des minorités dans les OSCs Tunisiennes :.....</i>	143

Abréviations :

ASSF : Applied Social Science Forum

CAPI : Computer Assisted Personal Interview

CAWI : Computer Assisted Web Interview **F2F**

Interview face à face

FTDS : Forum tunisien des droits économiques et sociaux

IFEDA : Centre d'Information de Formation d'Etudes et de Documentation sur les Associations

ISO : Organisation internationale de soutien

NCV0 : National Council for Voluntary Organisations

OSC : Organisations de la société civile

ONG : Organisation non gouvernementale

RCRSC : Réseau Canadien de recherche sur la société civile

RNE : Registre Nationale des entreprises

SLAPPS : Strategic lawsuits Against Public Participation

Figures

- Figure 1** l'environnement de la vie associative
- Figure 2** Genèse du baromètre de la vie associative en Tunisie
- Figure 3** Baromètre de la vie associative en Tunisie par région et axe
- Figure 4** Baromètre de la vie associative en Tunisie par région et scénario
- Figure 5** Baromètre de la vie associative en Tunisie par domaine d'activité de l'OSC et scénario
- Figure 6** Répartition des associations en fonction du domaine d'activité
- Figure 7** L'étendue géographique des OSCs
- Figure 8** La localisation territoriale des OSCs
- Figure 9** Répartition des OSCs selon leur date de fondation
- Figure 10** Répartition des participants fonctionnaires par genre
- Figure 11** Répartition des participants fonctionnaires en fonction du niveau d'éducation académique
- Figure 12** Répartition des bénéficiaires participants par genre
- Figure 13** Répartition des bénéficiaires participants en fonction de la situation matrimoniale
- Figure 14** Répartition des bénéficiaires en fonction du niveau d'éducation académique
- Figure 15** Variations des revenus familiaux des bénéficiaires et impacts sur les dépenses et les besoins
- Figure 16** Répartition des bénéficiaires selon leur situation professionnelle
- Figure 17** Nature des activités offertes aux bénéficiaires
- Figure 18** Nombre de participants par activité associative selon les bénéficiaires
- Figure 19** Niveau de représentation des femmes et des jeunes dans les activités des OSCs selon les bénéficiaires
- Figure 20** Evaluation des compétences acquises et leurs impacts par les bénéficiaires
- Figure 21** Évaluation de la satisfaction et de l'impact du climat général sur le travail de la société civile en Tunisie selon les membres d'OSCs
- Figure 22** Évaluation de la satisfaction des fonctionnaires vis-à-vis du climat associatif
- Figure 23** Évaluation de l'environnement propice au travail de la société civile par les fonctionnaires
- Figure 24** Evaluation du niveau de soutien de la société tunisienne envers les initiatives et projets de la société civile par les membres d'OSCs
- Figure 25** Degré de soutien de la société tunisienne envers les initiatives et les projets des OSCs, tel que perçu par les bénéficiaires
- Figure 26** Soutien des institutions publiques aux initiatives et projets de la société civile perçu par les fonctionnaires
- Figure 27** Évolution de l'espace civique selon les membres d'OSCs
- Figure 28** Évolution de l'espace civique selon les fonctionnaires
- Figure 29** Expérience de mise en œuvre de projets/activités pour soutenir la résilience démocratique et améliorer les conditions des droits de l'homme
- Figure 30** Perception des membres d'OSCs sur l'efficacité de la collaboration entre les organisations de la société civile
- Figure 31** Obstacles internes à la collaboration avec des alliances ou des réseaux
- Figure 32** Obstacles liés au climat dans la collaboration avec des alliances ou des réseaux
- Figure 33** Evaluations des membres des OSC concernant l'environnement juridique, réglementaire et administratif
- Figure 34** Evaluations des fonctionnaires concernant l'environnement juridique, réglementaire et administratif
- Figure 35** Les modalités d'obtention des documents légaux d'enregistrement pour les organisations de la société civile (Déclaration / Licence)
- Figure 36** Les obstacles pour obtenir un financement (public/étranger) procédures administrative et aspects juridiques

- Figure 37** Existence de restrictions et limitations sécuritaire selon les membres d'OSCs
- Figure 38** La liberté et la sécurité dans l'exercice des activités des membres des associations selon les fonctionnaires
- Figure 39** Expérience personnelle de répression en tant qu'activiste de la société civile
- Figure 40** Nature de la répression subie par 16% des membres d'OSCs
- Figure 41** Impact de la répression sur l'activité des associations
- Figure 42** Les activités civiques susceptibles d'être davantage soumises à des restrictions
- Figure 43** Les méthodes de communication utilisées par les associations pour la diffusion d'informations
- Figure 44** Fréquence de publication des informations
- Figure 45** Enregistrement dans le registre national des entreprises
- Figure 46** Implication des organes de direction et des membres inscrits dans la prise de décisions et l'orientation stratégique de l'organisation
- Figure 47** I Implication des organes de direction et des membres inscrits dans l'évaluation et le suivi des projets et activités
- Figure 48** Les difficultés de financement rencontrées par l'organisation de la société civile
- Figure 49** La difficulté croissante d'obtenir du financement pour les organisations de la société civile en Tunisie
- Figure 50** Degré de confiance envers les organisations de la société civile et leurs sources de financement selon les bénéficiaires
- Figure 51** Evaluation du partenariat public-société civile et son impact sur les politiques
- Figure 52** Le rôle des institutions de la société civile (Complémentaire ou entrave aux institutions publiques)
- Figure 53** L'importance du rôle des institutions de la société civile en Tunisie dans le soutien des efforts des institutions publiques
- Figure 54** Expérience de partenariat avec une organisation de société civile
- Figure 55** Expérience personnelle dans la supervision d'un partenariat avec une organisation de la société civile
- Figure 56** Domaine de l'organisation avec laquelle l'institution publique a réalisé le partenariat
- Figure 57** Les activités réalisées dans le cadre du partenariat
- Figure 58** Le niveau perçu d'obstacles à l'accès à l'information et aux données lors des interactions avec les institutions du secteur public
- Figure 59** Obstacles à l'accès à l'information et aux données dans les interactions avec les institutions du secteur privé
- Figure 60** Niveaux de difficulté d'accès aux informations par ministère
- Figure 61** Difficultés perçues à l'accès à l'information (ARP, Présidence de la République et Présidence du Gouvernement)
- Figure 62** Difficultés perçues à l'accès à l'information dans les instances en Tunisie
- Figure 63** Les niveaux de difficulté d'accès à l'information et aux données au niveau des syndicats tunisiens
- Figure 64** Niveau de représentation des femmes dans les organes et registre des organisations de la société civile
- Figure 65** Evaluation du respect de l'égalité des sexes lors de la nomination/élection des membres d'un bureau administratif ou exécutif
- Figure 66** Niveau de représentation des minorités dans les organes et registre des organisations de la société civile
- Figure 67** Évaluation du respect de la représentation des minorités lors de la nomination/élection des membres d'un bureau administratif ou exécutif
- Figure 68** Utilisation du protocole de signalement dans le cas de harcèlement envers les femmes

Tableaux

Tableau 1	Répartition des OSC selon la région et la classe du domaine d'activités
Tableau 2	Plan de sondage théorique
Tableau 3	Baromètre de la vie associative en Tunisie par région
Tableau 4	Baromètre de la vie associative en Tunisie par domaine d'activité de l'OSC
Tableau 5	Baromètre de la vie associative en Tunisie par domaine d'activité de l'OSC
Tableau 6	Les domaines d'activités associatifs les plus touchés par les restrictions
Tableau 7	Les défis du financement des associations
Tableau 8	Evaluation et comparaison du partenariat secteur public/privé et les organisations de la société civile
Tableau 9	Les types d'obstacles à l'accès aux informations et données nécessaires avec le secteur public
Tableau 10	Les différentes catégories et niveaux de difficultés perçus par les fonctionnaires pour accéder à l'information
Tableau 11	Les types d'obstacles à l'accès aux informations et données nécessaires avec le secteur privé
Tableau 12	Obstacles à l'accès à des informations clés dans divers domaines
Tableau 13	Évaluation globale de l'importance accordée aux droits des femmes et des droits humains

(I) **Sommaire Exécutif**

Les résultats obtenus à partir de cet échantillon offrent des indications précieuses sur les caractéristiques et les tendances générales des OSC actives dans le pays. Ils peuvent contribuer à alimenter les débats, les réflexions et les décisions stratégiques visant à renforcer le secteur associatif et à promouvoir son rôle dans la société. Il est recommandé d'approfondir ces recherches et d'élargir les enquêtes à un échantillon plus large et diversifié d'OSC afin de mieux comprendre les défis et les opportunités auxquels elles sont confrontées. Cela permettra de formuler des politiques et des initiatives plus ciblées pour soutenir l'autonomisation et le développement des OSC dans le pays.

1. Méthodologie :

La méthode employée lors de cette enquête avait pour objectif de cibler les OSC actives. Selon nos estimations, environ 20% des 24 000 associations déclarées sont considérées comme des OSC actives. Cette proportion souligne l'importance de mieux comprendre le paysage associatif en identifiant et en se concentrant sur les OSC qui sont réellement engagées et actives dans leurs actions. Cela permet de mettre en évidence la nécessité d'un soutien ciblé et d'une attention particulière pour ces OSC qui jouent un rôle actif dans la société. Il est donc primordial de mettre en place des mesures et des initiatives visant à renforcer leur impact et à favoriser leur développement durable. La plupart des OSC interrogées ont été créées entre 2011 et 2012 (13,9%). Ce sont les structures les plus actives, contrairement aux OSC créées avant 2011 (0,2%). Celles créées après la crise de la COVID-19 (2020) ne représentent pas plus de 1,8% des structures interrogées. Cette baisse a été enregistrée depuis 2015.

- Il est important de noter que les chiffres fournis sont basés sur l'échantillon de l'enquête et peuvent ne pas représenter l'ensemble du paysage des OSC dans le pays. Cependant, ces résultats mettent en évidence une tendance à une augmentation de l'activité des OSC dans les années qui ont suivi la révolution, suivie d'un déclin relatif ces dernières années.
- Les résultats de cette enquête fournissent des informations précieuses sur l'état actuel des OSC dans le pays et peuvent servir de base pour des discussions

ultérieures, l'élaboration de politiques et des mesures de soutien visant à renforcer et autonomiser les OSC actives dans leur travail important. L'échantillon ciblé dans cette recherche se compose de 813 OSC qui ont répondu à une enquête face à face (F2F) et en ligne. Elles ont été sélectionnées à l'aide de la méthode de boule de neige. Cette approche consiste à identifier initialement un certain nombre d'OSC actives, puis à leur demander de recommander d'autres OSC qui correspondent aux critères de l'étude. Cette méthode permet d'élargir progressivement l'échantillon en incluant des OSC qui pourraient ne pas être facilement accessibles ou répertoriées dans d'autres sources.

- Il convient de noter que la sélection des OSC via la méthode de boule de neige peut introduire un certain degré de biais, car les OSC recommandées ont tendance à être celles qui ont déjà des contacts ou des relations avec les OSC initialement identifiées. Cependant, cette approche permet également d'atteindre des OSC qui pourraient ne pas être incluses dans les bases de données officielles ou qui ne sont pas facilement visibles dans le paysage associatif.

2. Notre approche :

L'autonomisation des OSC (Organisations de la Société Civile) dans leur écosystème peut être envisagée à différents niveaux : le macro système, l'Exo système, le méso système et le microsystème associatif. Chaque niveau représente un ensemble spécifique de facteurs et de dynamiques qui peuvent influencer l'autonomie des OSC et chaque niveau suppose des recommandations spécifiques. **Le Macro système associatif** : qui correspond au niveau le plus large et qui englobe les facteurs contextuels et institutionnels qui façonnent l'environnement global dans lequel les OSC opèrent. Cela comprend l'évolution de la législation en vigueur, les pratiques administratives, les grandes orientations politiques et l'état général de la démocratie dans le pays. Par exemple, un cadre juridique favorable à la liberté d'association et à la participation civique renforce l'autonomie des OSC, tandis qu'un contexte politique répressif peut entraver leur liberté d'action. **L'Exo-système associatif** : qui représente les relations externes et les interactions entre les OSC et d'autres acteurs de l'écosystème. Cela inclut les relations avec l'État, les partenaires financiers, le secteur privé, les médias et les autres acteurs de la société civile. Les

collaborations avec l'administration, les partenariats avec le secteur privé, l'influence sur les législations par le biais des élus locaux et nationaux sont autant de facteurs qui peuvent renforcer l'autonomie des OSC .**Le Méso système associatif** : qui se concentre sur les relations entre les OSC elles-mêmes, ainsi que sur l'organisation des ressources et les pratiques de gouvernance au sein du secteur associatif. Il englobe des éléments tels que la capacité de réseautage local, national et international, la collaboration avec d'autres OSC, la gestion et la mobilisation des ressources, etc. Un méso système solide favorise l'autonomie des OSC en renforçant leur capacité à s'organiser collectivement, à partager des ressources et à influencer les politiques publiques de manière plus efficace. **Le Microsystème associatif** : qui se réfère aux éléments et facteurs internes spécifiques à chaque OSC. Cela comprend des aspects tels que l'acquisition de compétences et la formation des membres, le développement de ressources humaines durables, les stratégies d'autofinancement par des projets économiques propres aux OSC, la transparence financière, la démocratie interne et la participation des membres. En renforçant ces aspects internes, les OSC peuvent renforcer leur autonomie en étant mieux préparées à faire face aux défis externes et à exercer une influence significative dans leur domaine d'action.

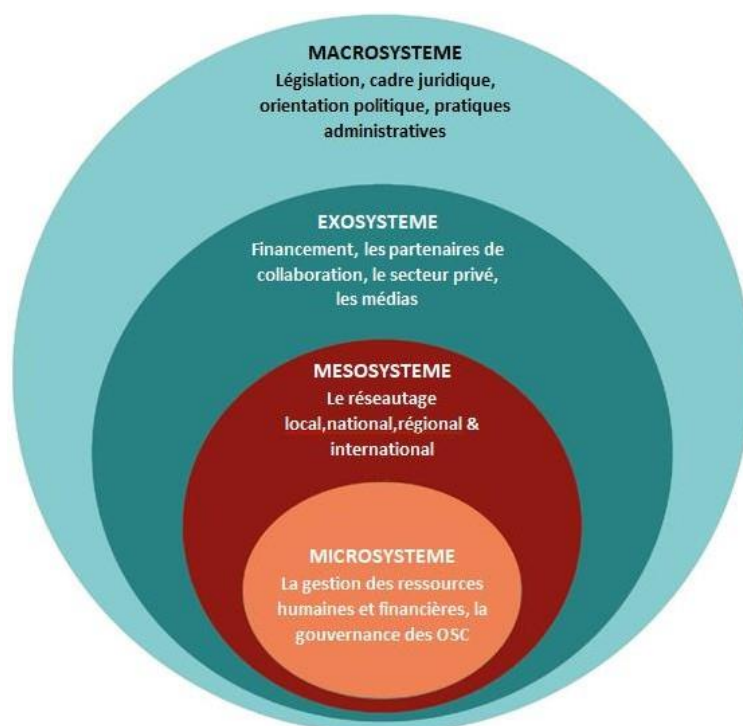


Figure 1 : *l'environnement de la vie associative*

En prenant en compte ces quatre niveaux, il devient possible de mettre en place des mesures et des stratégies pour favoriser l'autonomisation durable des OSC, en abordant à la fois les facteurs contextuels, les relations externes, les dynamiques internes et les interactions entre les différents niveaux. Cela permet de créer un environnement favorable à l'action indépendante et efficace des OSC, selon les facteurs de contexte suivants :

3. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau du macro système associatif :

Il est important de prendre en compte l'évolution de la législation, les pratiques administratives, les orientations politiques de l'État et la situation des corps intermédiaires dans le pays. Ces facteurs peuvent soutenir ou entraver l'autonomie des OSC en créant un environnement favorable ou restrictif pour leur fonctionnement et leur action indépendante.

La législation en vigueur : Le cadre législatif dans lequel opèrent les OSC tunisiennes est perçu par les acteurs d'une manière plutôt favorable (63.4%) et 64.6% pensent que les OSC sont actuellement à l'abri de l'ingérence gouvernementale. Ceci a un impact significatif sur leur autonomie. Cette législation favorable, respectueuse des droits associatifs, permet aux OSC de fonctionner de manière indépendante et d'exercer leurs activités librement. L'évolution de la législation peut renforcer ou restreindre l'autonomie des OSC en fonction des dispositions et des réglementations mises en place. Si l'opinion publique semble généralement favorable au cadre juridique existant, les résultats de l'enquête révèlent une inquiétude croissante quant à l'avenir. Cela est illustré par le taux élevé de préoccupations concernant une éventuelle limitation des libertés associatives à l'avenir, qui s'élève à 46,6%. Ces chiffres témoignent d'une prise de conscience parmi les acteurs associatifs de la nécessité de protéger et de préserver l'autonomie de leurs actions face aux évolutions potentielles du contexte législatif et politique. Il est donc primordial de prendre en compte ces inquiétudes et de travailler activement à renforcer les garanties pour maintenir un environnement favorable à la liberté d'action des OSC. Cela peut

impliquer un dialogue continu avec les autorités compétentes, des actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès de la société civile et du grand public, ainsi que la mobilisation de ressources et de partenariats stratégiques pour renforcer l'autonomie des OSC dans le contexte actuel et à l'avenir.

Recommandation N°1 : Indépendamment de la lecture qui se fait de la situation politique actuelle, il est essentiel que les acteurs associatifs prennent des mesures proactives pour défendre et promouvoir l'autonomie de leur action. Dans ce contexte, l'organisation de campagnes de sensibilisation publique et de plaidoyer revêt une importance cruciale. Les campagnes de sensibilisation publique permettent aux acteurs associatifs de communiquer avec le grand public et de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'autonomie des OSC dans une société démocratique. Ces campagnes peuvent inclure des activités telles que des conférences, des débats, des manifestations publiques, des publications dans les médias, des interventions sur les réseaux sociaux, etc.

Pratiques administratives : En plus de la législation, les pratiques administratives et la mise en œuvre des lois associatives peuvent influencer l'autonomie des OSC. Il peut y avoir une différence entre le droit associatif tel qu'il est stipulé dans la législation et sa mise en pratique effective. Des procédures administratives complexes, des retards dans l'octroi des autorisations ou des contrôles excessifs peuvent limiter l'autonomie des OSC. Ce souci a été exprimé par la moitié des acteurs qui ont exprimé une opinion mitigée quant aux pratiques administratives actuelles. (51%), des acteurs parlent de complications administratives pour l'obtention des documents légaux, alors que 49% pensent que la relation avec l'administration est plutôt bonne et 84% déclarent « n'ont jamais subi des actes de répression », alors que ceux/celles qui déclarent avoir été « temporairement perturbés dans leurs activités » représentent 32.5%.

Recommandation N°2 : Renforcer la collaboration entre les OSC et l'administration pour préserver les acquis de la révolution en matière de pratique administrative. Il est essentiel de reconnaître les progrès significatifs réalisés dans la pratique administrative en matière de gestion des associations après la révolution. Ces acquis doivent être préservés et consolidés afin de garantir un environnement propice au fonctionnement des OSC. Pour ce faire, il est recommandé d'améliorer la collaboration entre les OSC et l'administration, en mettant l'accent sur les domaines clés suivants : **(a)**

Inscription dans le RNE (Registre National des Entreprises) : Encourager les OSC à se conformer aux exigences légales en s'inscrivant au RNE. Il est important de simplifier les procédures d'inscription, de fournir une assistance technique aux OSC pour faciliter le processus et de promouvoir la sensibilisation sur l'importance de cette inscription pour bénéficier de certains avantages légaux et financiers.

(b) Déclaration des financements : Promouvoir la transparence et la responsabilité financière en encourageant les OSC à déclarer leurs sources de financement de manière claire et détaillée. Cela peut être réalisé en mettant en place des mécanismes de déclaration simplifiés et en fournissant des conseils aux OSC sur les meilleures pratiques en matière de gestion financière.

© Réactivité de l'administration : Améliorer la réactivité de l'administration en termes de réponse aux demandes et aux préoccupations des OSC. Il est important d'établir des canaux de communication efficaces entre les OSC et les représentants de l'administration, tels que des points de contact dédiés, des réunions régulières ou des plateformes en ligne, afin de faciliter la résolution rapide des problèmes et de garantir une interaction fluide entre les deux parties.

(d) Renforcement des capacités : Mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour les fonctionnaires de l'administration chargés des affaires associatives. Cela peut inclure des formations sur les lois et réglementations relatives aux OSC, la sensibilisation à l'importance du rôle des OSC dans la société civile et le renforcement des compétences en matière de gestion des relations avec les OSC. En adoptant ces recommandations, les acteurs associatifs et l'administration peuvent renforcer leur collaboration et préserver les acquis de la révolution en matière de pratique administrative. Cela permettra de garantir un environnement favorable aux OSC, de promouvoir la transparence et la responsabilité, et de consolider leur rôle en tant qu'acteurs essentiels du développement de la société civile

Orientations politiques de l'État : Les orientations politiques générales de l'État peuvent également avoir un impact sur l'autonomie des OSC. Les périodes d'ouverture politique et de soutien aux initiatives de la société civile favorisent généralement une plus grande autonomie des associations, tandis que les périodes d'instabilité politique peuvent restreindre leur espace d'action et limiter leur autonomie. 84% des acteurs interrogés affirment n'avoir jamais été victime de répression en tant qu'activiste de la société civile. Cependant une partie minoritaire des acteurs (9.2%), admettent avoir parfois été confrontés à de telles situations de limitation de liberté d'agir.

Recommandation n°3: Faire preuve de modération et d'engagement légal pour défendre l'autonomie associative face aux risques potentiels. Dans un contexte où

certaines acteurs pensent que « l'autonomie associative peut être menacée », il est crucial que les OSC adoptent des stratégies qui tiennent compte de la lecture politique de la situation. Toutefois, il est primordial que ces stratégies mettent en avant la modération et l'engagement légal afin de préserver leur rôle de stabilisation et de développement de la société civile. Parmi les recommandations à cet égard : **(a) Défendre les principes de l'autonomie** :

Les OSC doivent continuer à défendre avec détermination les principes fondamentaux de l'autonomie associative. Cela peut être réalisé en élaborant des messages clairs et cohérents sur l'importance de l'autonomie dans la promotion de la démocratie et du développement durable. Il est essentiel de communiquer ces messages de manière pacifique et respectueuse, en évitant toute politisation excessive qui pourrait nuire à la crédibilité des OSC. **(b) Utiliser des moyens légaux** : Les OSC doivent se conformer strictement aux lois et réglementations en vigueur tout en utilisant les mécanismes légaux disponibles pour défendre leur autonomie. Cela peut inclure le recours aux voies judiciaires pour contester les mesures restrictives, le plaidoyer en faveur de réformes législatives et l'utilisation des procédures de consultation et de participation dans le processus décisionnel. **(c) Favoriser le dialogue constructif** :

Les OSC doivent maintenir des canaux de communication ouverts avec les autorités et les autres acteurs politiques. Il est essentiel d'établir des relations de confiance et de favoriser un dialogue constructif pour résoudre les problèmes et les divergences d'opinions. Les rencontres régulières, les tables rondes et les forums de discussion peuvent être des outils efficaces pour promouvoir la compréhension mutuelle et trouver des solutions consensuelles. **(d)**

Renforcer les alliances et les réseaux : Les OSC peuvent renforcer leur position en formant des alliances et en établissant des réseaux avec d'autres organisations et acteurs partageant les mêmes valeurs et objectifs. En collaborant avec d'autres acteurs de la société civile, les OSC peuvent accroître leur capacité d'influence et de plaidoyer, tout en renforçant leur résilience face aux pressions politiques

Situation des corps intermédiaires : La place et le rôle des corps intermédiaires, tels que les syndicats, les organisations professionnelles et les autres associations, dans le pays peuvent également influencer l'autonomie des OSC. Si les corps intermédiaires sont reconnus et respectés en tant qu'acteurs essentiels de la société civile, cela peut renforcer

l'autonomie des OSC en favorisant la coopération, le soutien mutuel et la représentativité.

Recommandation n° 4 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les OSC et les corps intermédiaires en situation d'incertitude. Dans les périodes d'incertitude, il est crucial pour les OSC de reconnaître leur rôle en tant que corps intermédiaires et de renforcer leur collaboration et leur coopération avec d'autres acteurs similaires. Ce renforcement de la collaboration doit se faire en : **(a) Identifier les corps intermédiaires pertinents** : Les OSC doivent identifier les corps intermédiaires pertinents dans leur contexte spécifique. Cela peut inclure des organisations professionnelles, des syndicats, des associations de quartier, des groupes de citoyens engagés, des institutions académiques, des centres de recherche, etc. Il est essentiel d'élargir la vision et d'identifier les acteurs qui partagent des valeurs communes et des intérêts similaires. **(b) En établissant des partenariats stratégiques** : Les OSC doivent chercher à établir des partenariats stratégiques avec les corps intermédiaires identifiés. Cela peut se faire par le biais de collaborations sur des projets communs, de la participation à des initiatives conjointes, de l'échange de bonnes pratiques et de ressources, et de la coordination des efforts pour atteindre des objectifs communs. Il est important de développer des relations de confiance et de travailler ensemble de manière transparente et respectueuse. **(c) En renforçant les capacités collectives** : Les OSC peuvent bénéficier de la mutualisation des ressources et des compétences en renforçant les capacités collectives avec les corps intermédiaires. Cela peut impliquer des programmes de formation conjoints, des échanges d'expertise, des sessions de partage des connaissances et des activités de renforcement des compétences. En collaborant, les OSC peuvent renforcer leur impact et leur influence, et mieux faire face aux défis communs. **(d) En plaidant en commun** : Les OSC et les corps intermédiaires peuvent unir leurs voix et leurs efforts dans le plaidoyer pour des politiques et des réformes favorables à leurs intérêts communs. En travaillant ensemble, ils peuvent renforcer leur influence politique, partager des informations et des données, et mobiliser un soutien plus large pour leurs causes. Le plaidoyer commun peut se faire à différents niveaux, que ce soit au niveau local, national ou international.

4. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau de l'exo système associatif :

Ces facteurs peuvent représenter des défis majeurs pour l'autonomie des OSC. Pour renforcer leur autonomie dans ce contexte, il est essentiel de diversifier les sources de financement afin de réduire la dépendance vis-à-vis d'un seul partenaire. De plus, il est important de sensibiliser le public et les décideurs politiques sur le rôle crucial des OSC et de lutter contre la diffamation et les préjugés par le biais d'une communication efficace et de la promotion de la transparence. Enfin, la mise en place de mécanismes de protection juridique et la défense des droits des OSC sont essentiels pour contrer les poursuites injustifiées et préserver leur autonomie

Dépendance vis-à-vis du financement : Lorsque les OSC dépendent d'un seul partenaire ou d'une seule source de financement, sans ressources propres, leur autonomie peut être compromise. Cette dépendance financière peut limiter leur capacité à prendre des décisions indépendantes et à défendre leurs valeurs et leurs objectifs. Les résultats de cette étude suggèrent que les membres des OSC interrogés rencontrent généralement moins d'obstacles pour obtenir un financement étranger que pour obtenir un financement public. (32.4%).

Recommandation n°5 : Promouvoir la diversité du financement et l'autonomisation financière des OSC en tant que critères d'évaluation, en collaboration avec les bailleurs de fonds.

Afin de prévenir la stigmatisation des OSC auprès de l'opinion publique et de renforcer leur autonomie financière à long terme, il est recommandé que les OSC et les bailleurs de fonds s'engagent mutuellement à promouvoir les principes suivants : **(a) Diversité du financement** : Les OSC et les bailleurs de fonds devraient encourager la diversité du financement des organisations, en favorisant une combinaison de sources de financement, telles que les subventions, les dons, les partenariats avec le secteur privé, les revenus générés par des activités économiques, etc. Cette diversification permettra aux OSC de réduire leur dépendance à l'égard d'un seul bailleur de fonds et de garantir une plus grande stabilité financière. **(b) Autonomisation financière** : Les OSC et les bailleurs de fonds devraient collaborer pour promouvoir l'autonomisation financière des

organisations, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités en matière de mobilisation de ressources et de gestion financière. Cela peut inclure la formation des OSC à la recherche de financements, à la planification financière, à la transparence et à la responsabilité financière. L'objectif est de permettre aux OSC de devenir plus indépendantes et durables sur le plan financier. **(c) Critères d'évaluation** : Les bailleurs de fonds doivent intégrer la diversité du financement et l'autonomisation financière des OSC comme critères d'évaluation lors de l'examen des demandes de financement et du suivi des projets financés. Il est essentiel de reconnaître les efforts des OSC pour diversifier leurs sources de financement et pour développer des stratégies d'autonomisation financière à long terme. Cela peut se traduire par des indicateurs spécifiques dans les rapports financiers, des évaluations régulières de la gestion financière des OSC, et la prise en compte des progrès réalisés dans ces domaines dans les décisions de financement futures

Campagnes de diffamation sur les réseaux sociaux : Les campagnes de diffamation et de désinformation sur les réseaux sociaux peuvent nuire à la réputation et à la crédibilité des OSC. Ces attaques peuvent limiter leur autonomie en sapant la confiance du public et des partenaires potentiels, ainsi qu'en entravant leur capacité à mener leurs activités de manière indépendante.

Recommandation n°6 : Mettre fin aux campagnes de diffamation visant les leaders des OSC, en particulier les femmes, en utilisant tous les moyens légaux disponibles. Ces campagnes de diffamation à l'encontre des leaders des OSC, notamment des femmes, sont inacceptables et doivent être combattues de manière résolue. Afin de mettre un terme à ces pratiques nuisibles, il est recommandé de faire un effort particulier et fédéré en matière de : **(a) Sensibilisation et mobilisation** : Organiser des campagnes de sensibilisation à grande échelle pour mettre en lumière les conséquences néfastes de la diffamation sur les leaders des OSC et sur la société dans son ensemble. Mobiliser les membres de la société civile, les médias, les institutions et les organisations de défense des droits pour soutenir cette cause et promouvoir des normes éthiques élevées dans le débat public en encourageant particulièrement les programmes d'action sur le *Hate speech* . **(b) Renforcement des capacités juridiques** : Fournir une assistance juridique aux leaders des OSC victimes de diffamation afin de les aider à

comprendre leurs droits, à recueillir des preuves et à engager des poursuites légales contre les diffamateurs. Collaborer avec des avocats spécialisés dans la protection des droits de la personne et du droit de la presse pour soutenir les victimes et veiller à ce que les procédures judiciaires soient équitables et efficaces. **(c) Plaidoyer pour l'application de la loi** : Travailler en étroite collaboration avec les autorités compétentes, y compris les forces de l'ordre, les procureurs et les tribunaux, pour garantir que les lois relatives à la diffamation et à la protection de la réputation soient appliquées de manière stricte et équitable. Sensibiliser les acteurs judiciaires à l'importance de protéger les leaders des OSC contre la diffamation et veiller à ce que les affaires de diffamation soient traitées de manière prioritaire. **(d) Renforcement de la coopération régionale et internationale** : Établir des partenariats et des mécanismes de coopération avec d'autres organisations de la société civile, des institutions régionales et internationales, ainsi que des réseaux de défense des droits de l'homme, pour échanger des bonnes pratiques, partager des expériences et soutenir les actions de plaidoyer visant à mettre fin à la diffamation des leaders des OSC

Poursuites judiciaires injustifiées : Les poursuites judiciaires injustifiées et les pressions légales abusives exercées contre les OSC peuvent restreindre leur autonomie. Ces actions peuvent être utilisées pour intimider, réduire l'espace d'expression et restreindre les activités des OSC, limitant ainsi leur capacité à opérer de manière indépendante.

Recommandation n°7 : Mettre en place des dispositifs de Protection Desk pour contrer les poursuites judiciaires injustifiées. Afin de faire face aux poursuites judiciaires injustifiées et de protéger les acteurs associatifs, il est recommandé aux OSC de mettre en place des dispositifs de Protection Desk à l'échelle locale. Ces dispositifs auraient pour objectif de conseiller les acteurs associatifs sur les aspects juridiques, de les accompagner dans leurs démarches en justice et de les aider à défendre leurs droits. Les dispositifs de Protection Desk devraient inclure les éléments suivants : **(a) Conseil juridique** : Mettre à disposition des experts juridiques qui pourront fournir des conseils et des orientations aux acteurs associatifs concernant les lois et les réglementations en vigueur. Ils pourront également les informer sur leurs droits et les démarches à suivre en cas de poursuites injustifiées.

(b) Assistance légale : Faciliter l'accès à des avocats spécialisés dans les affaires associatives qui pourront représenter les acteurs associatifs devant les tribunaux et les

soutenir tout au long de la procédure judiciaire. **(c) Sensibilisation et renforcement des capacités** : Organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur les droits des acteurs associatifs, les bonnes pratiques en matière de gestion associative et les stratégies de défense juridique. Cela permettra de renforcer les capacités des acteurs associatifs à faire face aux poursuites injustifiées et à se protéger légalement.

Faible confiance dans les acteurs associatifs : La faible confiance dans les acteurs associatifs, qu'elle soit due à des stéréotypes négatifs, à des préjugés ou à des perceptions erronées, peut affaiblir l'autonomie des OSC. Lorsque la société et les décideurs politiques ne font pas confiance aux OSC, il devient plus difficile pour celles-ci d'agir de manière autonome et d'obtenir le soutien nécessaire pour mener à bien leurs initiatives.

Recommandation n°8 : **Transformer la méfiance à l'égard des OSC en capital confiance en incluant des catégories d'âge variées et en mettant en avant l'impact des actions menées, notamment dans le domaine social et le développement local.**

Afin de renforcer la confiance envers les OSC et de changer les perceptions négatives, il est recommandé d'envisager les mesures suivantes **(a) Inclusion des différentes catégories d'âge** : Encourager activement la participation des différentes catégories d'âge au sein des OSC, en particulier les moins jeunes, étant la forte présence des plus jeunes. Mettre en place des mécanismes et des programmes spécifiques pour leur intégration et leur participation significative, en reconnaissant la diversité des besoins, des intérêts et des perspectives de chaque groupe. Cela permettra de refléter la pluralité de la société et de renforcer la légitimité des OSC auprès de tous les segments de la population.

(b) Communication transparente et mise en valeur de l'impact : Mettre en avant les réalisations et les impacts positifs des actions menées par les OSC, en mettant l'accent sur les domaines sociaux et le développement local. Utiliser des outils de communication efficaces, tels que les médias, les réseaux sociaux et les rapports d'activités, pour rendre compte de manière transparente des résultats obtenus, des bénéficiaires impactés et des changements positifs observés dans la société. Cela permettra de démontrer l'importance et la pertinence du travail des OSC pour répondre aux besoins réels des communautés.

(c) Renforcement des partenariats : Développer des partenariats solides avec d'autres acteurs de la société, tels que les gouvernements locaux, les entreprises, les universités et les institutions publiques, afin de renforcer la crédibilité et l'efficacité des actions menées

par les OSC. La collaboration avec ces acteurs permettra d'établir des liens de confiance mutuelle, de partager les ressources et les expertises, et de promouvoir une approche collective pour résoudre les problèmes sociaux et de développement. **(d) Renforcement de la reddition de comptes** : Adopter des pratiques de gouvernance transparentes et responsables au sein des OSC, en mettant en place des mécanismes internes de reddition de comptes et de participation des membres. Encourager l'évaluation régulière des activités, la gestion financière rigoureuse et l'adoption de normes éthiques élevées. Cette transparence renforcée contribuera à instaurer la confiance et à dissiper les doutes sur l'utilisation des ressources et l'efficacité des actions entreprises.

5. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau du méso-système associatif :

Afin d'améliorer les conditions de leur autonomie, il est essentiel que les OSC développent leur capacité de réseautage, collaborent de manière constructive avec l'administration et les partenaires, établissent des relations équilibrées avec le secteur privé, et cherchent à influencer les législations en s'engageant avec les élus locaux et nationaux. Ces éléments contribuent à renforcer l'autonomie des OSC en leur offrant des opportunités de partenariat, d'influence politique et de mobilisation de ressources

Capacité de réseautage locale, nationale et internationale : La capacité des OSC à établir des liens, à collaborer et à s'engager dans des réseaux avec d'autres organisations au niveau local, national et international peut renforcer leur autonomie. Ces réseaux offrent des opportunités de partage des connaissances, de mobilisation des ressources et de plaidoyer collectif, renforçant ainsi l'impact et la visibilité des OSC. Selon l'enquête : le Networking et les coalitions font l'objet de plusieurs entraves, comme le manque d'objectif commun entre les groupes d'associations (absence de thèmes fédérateurs de mobilisation 73%), le manque en ressources humaines capables de gérer des coalitions (60%), et les règlements intérieur insuffisamment développés (56%).

Recommandation n°9 : **Malgré les difficultés de mobilité, il est crucial que les OSC tunisiennes élargissent leur champ de collaboration et de réseautage à l'échelle internationale, régionale arabe et africaine, ainsi qu'au niveau national.** Pour favoriser cette ouverture et renforcer les liens avec d'autres acteurs à diverses

échelles, les OSC peuvent travailler sur plusieurs niveaux, comme : **(a) Le Renforcement des partenariats internationaux** : Sans se réduire à un rôle de « sous – traitance » , il s'agit d'établir des partenariats solides avec des OSC et des organisations internationales partageant des objectifs similaires. Cela peut se faire par le biais d'échanges de bonnes pratiques, de programmes de jumelage ou de projets de coopération. Ces partenariats permettront d'établir des liens durables, d'enrichir les connaissances et les compétences, et d'accéder à des ressources supplémentaires pour renforcer les actions des OSC tunisiennes. **(b) La participation aux réseaux régionaux et continentaux** : S'engager activement dans les réseaux régionaux et continentaux d'OSC, tels que ceux de la Ligue arabe, de l'Union africaine ou d'autres organisations régionales. Participer à des événements, des conférences et des forums qui rassemblent les acteurs de la société civile permettra aux OSC tunisiennes de partager leur expertise, d'apprendre des expériences des autres pays et de renforcer leur visibilité et leur influence à l'échelle régionale et continentale. **(c) Renforcement des alliances nationales** : Développer des alliances et des collaborations avec d'autres OSC tunisiennes, qu'elles soient actives dans des domaines similaires ou complémentaires. Ces alliances peuvent prendre la forme de coalitions, de plateformes ou de consortiums, et permettent aux OSC de renforcer leur voix collective, de mutualiser les ressources et de mener des actions conjointes pour défendre leurs intérêts communs. **(d) Utilisation des outils technologiques** : Tirer parti des outils technologiques, tels que les plateformes en ligne et les réseaux sociaux, pour faciliter les échanges, la communication et la collaboration à distance. Organiser des webinaires, des conférences virtuelles ou des consultations en ligne permettra aux OSC tunisiennes de maintenir des liens étroits avec leurs partenaires internationaux, régionaux et nationaux, malgré les restrictions de mobilité. **(e) Plaidoyer pour des politiques favorables à la mobilité associative** : Engager des actions de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour faciliter les déplacements et les échanges entre les OSC tunisiennes et leurs homologues internationaux. Sensibiliser aux enjeux et aux bénéfices de la mobilité associative, et plaider en faveur de politiques plus ouvertes et souples en matière de visas et de déplacements à des fins associatives

Collaboration responsable avec l'administration et partenariat : Une collaboration constructive avec l'administration publique peut soutenir l'autonomie des OSC. Cela

peut inclure des mécanismes de dialogue, de consultation et de participation des OSC dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques. De plus, des partenariats stratégiques avec des institutions publiques peuvent renforcer les capacités des OSC et améliorer leur légitimité et leur influence.

Recommandation n° 10 : Établir des partenariats stratégiques avec des institutions publiques peut renforcer les capacités des OSC, améliorer leur légitimité et leur influence. Ceci peut être fait avec des recommandations comme : **(a) L'Identification des domaines de collaboration** : Les OSC devraient identifier les domaines dans lesquels une collaboration avec des institutions publiques peut apporter une valeur ajoutée à leurs activités. Il peut s'agir de domaines tels que l'élaboration de politiques publiques, la mise en œuvre de projets communs, la sensibilisation ou la mobilisation sociale. La clé est de trouver des synergies entre les objectifs et les compétences des OSC et des institutions publiques. **(b) L'Établissement de relations de confiance** : Pour bâtir des partenariats solides, il est essentiel d'établir des relations de confiance avec les institutions publiques. Les OSC peuvent organiser des réunions, des échanges d'informations et des consultations régulières avec les responsables des institutions publiques pour discuter des enjeux communs, partager des idées et construire des relations durables. **(c) La définition de rôles et responsabilités clairs** : Lors de la mise en place d'un partenariat, il est important de définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie. Les OSC et les institutions publiques doivent avoir une compréhension commune des objectifs, des attentes et des contributions de chacun. Cela permettra d'assurer une collaboration harmonieuse et efficace. **(d) Le partage des ressources et des expertises** : Les partenariats stratégiques peuvent être bénéfiques lorsque les OSC et les institutions publiques partagent leurs ressources et leurs expertises. Les institutions publiques peuvent fournir un soutien financier, un accès aux données et aux informations, ainsi que des conseils techniques. De leur côté, les OSC peuvent apporter leur expertise sectorielle, leur connaissance du terrain et leur capacité de mobilisation. **(e) La promotion de l'apprentissage mutuel** : Les partenariats avec des institutions publiques offrent une occasion d'apprentissage mutuel. Les OSC peuvent apprendre des pratiques et des expériences des institutions publiques en matière de gouvernance, de planification stratégique, de suivi et d'évaluation, tandis que les institutions publiques peuvent bénéficier de la flexibilité et de l'innovation des OSC. Il est important de créer un

environnement propice à l'échange d'idées et à l'apprentissage mutuel. **(f)**

Communication et transparence : Une communication ouverte et transparente entre les OSC et les institutions publiques est essentielle pour maintenir la confiance mutuelle et éviter les malentendus. Il est recommandé de mettre en place des mécanismes de communication réguliers, tels que des réunions périodiques, des rapports d'avancement et des canaux de communication ouverts, afin de faciliter l'échange d'informations et la résolution des problèmes éventuels. **(g) Le rapport avec le secteur privé et les entreprises** : Les relations entre les OSC et le secteur privé peuvent influencer leur autonomie. La capacité des OSC à établir des partenariats transparents et équilibrés avec les entreprises peut renforcer leurs ressources financières et leur indépendance. Cependant, il est important de maintenir une distance critique pour éviter toute ingérence ou dépendance excessive.

Rapport avec les élus locaux et nationaux pour influencer les législations : Les OSC peuvent chercher à influencer les législations et les politiques publiques en établissant des relations avec les élus locaux et nationaux. Cette relation peut permettre aux OSC de faire valoir leurs intérêts, de participer aux processus décisionnels et de contribuer à la création d'un environnement favorable à leur autonomie. Il est important de noter que l'influence sur les législations dépend de divers facteurs, tels que le contexte politique, les rapports de force et les compromis nécessaires. Néanmoins, en établissant des rapports constructifs avec les élus nationaux et en plaidant de manière convaincante, les OSC peuvent contribuer à façonner les législations dans une direction plus favorable à leurs activités et à leurs causes (ex : Outre les principes fondamentaux de liberté, il est essentiel de soutenir cette liberté de manière pragmatique et réaliste en mettant en avant les avantages concrets du financement étranger des OSC dans un contexte de difficultés des finances publiques. En effet, le soutien financier provenant de l'étranger joue un rôle crucial dans la création d'emplois, la génération de recettes en devises et l'aide au développement. Les OSC, grâce à leur travail et à leur engagement, contribuent à stimuler l'économie locale en offrant des opportunités d'emploi et en favorisant la croissance économique. De plus, les fonds étrangers apportent des ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien des projets de développement, améliorer les conditions de vie des populations marginalisées et renforcer les infrastructures sociales. Il est donc important de souligner ces impacts positifs et tangibles lors des discussions sur la liberté de financement des OSC, afin de

favoriser une compréhension plus large de son rôle bénéfique pour la société dans son ensemble

Recommandation° 11 : Afin d'influencer les législations et de promouvoir un environnement favorable aux OSC, il est conseillé d'établir des rapports avec les élus nationaux. Bien que le résultat ne soit toujours garantie, ceci doit permettre de :

(a) Établir un dialogue régulier : Les OSC devraient chercher à établir un dialogue régulier avec les élus nationaux, tels que les députés, les sénateurs ou les membres des commissions parlementaires concernées. Cela peut se faire par le biais de réunions, de rencontres informelles, de participations à des audiences parlementaires ou à des événements politiques. **(b) Présenter des arguments fondés :** Lors des échanges avec les élus, il est essentiel de présenter des arguments solides et fondés sur des études, des recherches et des bonnes pratiques. Mettre en avant les avantages et les impacts positifs des OSC sur la société, en soulignant notamment leur contribution au développement local, à l'inclusion sociale, à la promotion des droits de l'homme, etc. **(c) Fournir des informations concrètes :** Les OSC peuvent fournir aux élus des informations concrètes sur les besoins, les défis et les opportunités auxquels elles sont confrontées. Cela peut inclure des études de cas, des exemples de réussite, des données chiffrées, des témoignages, etc. Ces informations aideront les élus à mieux comprendre les enjeux et à prendre des décisions éclairées. **(d) Participer aux consultations publiques :** Lorsque des consultations publiques sont organisées sur des projets de lois ou des politiques, les OSC devraient y participer activement. C'est une occasion de faire valoir leurs opinions, de présenter des propositions alternatives et de contribuer à l'élaboration de législations plus favorables à leurs activités. **(d) Collaborer avec des groupes d'intérêt similaires :** Les OSC peuvent renforcer leur influence en collaborant avec d'autres groupes d'intérêt partageant des préoccupations similaires. En s'unissant, ils peuvent faire valoir leurs intérêts de manière collective et avoir un poids plus important dans les discussions et les débats parlementaires. **(e) Utiliser les médias et la communication :** Les OSC peuvent également utiliser les médias et les outils de communication pour sensibiliser l'opinion publique et faire pression sur les élus. Cela peut inclure des campagnes de sensibilisation, des articles d'opinion, des entrevues médiatiques, des publications sur les réseaux sociaux, etc.

6. Facteurs déterminants pour l'autonomisation au niveau du méso-système associatif :

Ces facteurs permettent aux OSC de développer des ressources internes durables, de diversifier leurs sources de financement, de promouvoir la démocratie interne et d'influencer les politiques et les décisions qui les concernent

Acquisition des compétences et ressources humaines durables : La capacité des OSC à développer et à maintenir des compétences spécifiques, ainsi qu'à former et à renforcer leurs membres et leur personnel, joue un rôle essentiel dans leur autonomie. Des ressources humaines compétentes et engagées contribuent à la gestion efficace des activités de l'OSC et renforcent sa crédibilité et son impact.

Aujourd'hui ces structures sont touchées, en grande partie, par la fuite des compétences.

Recommandation n°12 : Afin de renforcer leur professionnalisme et leur efficacité, il est recommandé aux OSC d'améliorer la qualification de leurs ressources humaines. En améliorant la qualification de leurs ressources humaines, les OSC peuvent renforcer leur professionnalisme, leur efficacité et leur impact. Cela leur permettra d'aborder de manière plus stratégique les défis auxquels elles sont confrontées, de développer des projets plus solides et de mieux répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Afin d'y parvenir les OSC tunisiennes doivent :

- (a) Investir dans la formation et le développement :** Les OSC devraient mettre en place des programmes de formation et de développement professionnel pour leur personnel. Cela peut inclure des sessions de formation sur des compétences spécifiques liées au travail associatif, telles que la gestion de projet, la collecte de fonds, la communication, la plaidoirie, etc. L'objectif est d'améliorer les connaissances et les compétences des membres de l'équipe afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions de manière plus efficace.
- (b) Favoriser l'apprentissage continu :** Les OSC devraient encourager l'apprentissage continu au sein de leur organisation. Cela peut se faire en encourageant la participation à des séminaires, des conférences, des ateliers et d'autres événements pertinents. De plus, la mise en place de groupes de partage de connaissances et de bonnes pratiques au sein de l'organisation peut favoriser l'échange d'expériences et le développement mutuel des compétences.
- (c) Recruter des profils qualifiés :** Lors du recrutement de nouveaux membres pour l'équipe, les OSC devraient rechercher des profils qualifiés et expérimentés dans les

domaines pertinents. Cela permettra d'apporter une expertise supplémentaire à l'organisation et de renforcer sa capacité à mener à bien ses activités. **(d) Établir des partenariats avec des experts externes** : Les OSC peuvent également envisager de nouer des partenariats avec des experts externes dans des domaines spécifiques. Cela peut se faire par le biais de consultations ponctuelles, de mentorat ou de conseils techniques. Les experts externes peuvent apporter un regard neuf, des connaissances approfondies et des conseils spécialisés pour aider les OSC à renforcer leur professionnalisme. **(e) Promouvoir une culture de l'apprentissage** : Les OSC doivent créer une culture interne qui encourage l'apprentissage, l'innovation et l'amélioration continue. Cela peut inclure des pratiques telles que l'évaluation régulière des performances, la rétroaction constructive, l'encouragement à la créativité et à l'expérimentation, ainsi que la reconnaissance des réalisations individuelles et collectives.

Stratégies d'autofinancement : Les OSC peuvent renforcer leur autonomie en développant des stratégies d'autofinancement, notamment par le biais de projets économiques propres. En diversifiant leurs sources de financement et en réduisant leur dépendance aux bailleurs de fonds extérieurs, les OSC peuvent maintenir leur indépendance financière et prendre des décisions plus autonomes.

Recommandation n°13 : Afin de renforcer leur autonomie, les OSC devraient développer des stratégies d'autofinancement. Afin d'y parvenir les OSC tunisiennes seront appelées à : **(a) Diversifier les sources de financement** : Les OSC devraient chercher à diversifier leurs sources de financement au-delà des subventions gouvernementales ou des dons. Cela peut inclure la recherche de financements privés, la mise en place de partenariats avec des entreprises ou des fondations, ou encore la création de mécanismes d'autofinancement tels que la vente de produits ou de services liés à leur mission. **(b) Développer des projets économiques durables** : Les OSC peuvent envisager de développer des projets économiques qui sont en accord avec leur mission et qui peuvent générer des revenus durables. Cela peut inclure la création de produits artisanaux, la prestation de services à la communauté, la formation et le conseil, ou toute autre activité génératrice de revenus en lien avec leur expertise. **(c) Renforcer les compétences en gestion financière** : Il est essentiel que les OSC renforcent leurs compétences en gestion financière pour assurer une utilisation optimale des ressources et une bonne planification budgétaire. Cela peut nécessiter la formation du personnel en

matière de gestion financière, l'embauche de professionnels de la finance ou le recours à des conseils externes pour assurer une bonne gestion des ressources financières. **(d)**

Cultiver des relations durables avec les donateurs : Les OSC devraient cultiver des relations durables avec leurs donateurs existants en maintenant une communication régulière, en fournissant des rapports d'activités transparents et en démontrant l'impact de leurs actions. Cela peut contribuer à fidéliser les donateurs et à favoriser un soutien financier continu. **(e) Encourager la participation citoyenne et le soutien communautaire** : Les OSC peuvent mobiliser la communauté et encourager la participation citoyenne en organisant des événements, des campagnes de collecte de fonds ou des initiatives de bénévolat. Cela peut contribuer à accroître leur visibilité, à renforcer leur légitimité et à obtenir le soutien financier de la communauté

Démocratie interne : La démocratie interne au sein des OSC est également un élément clé de leur autonomie. Une prise de décision collective, la participation des membres et la transparence dans les processus de gouvernance renforcent la légitimité de l'OSC et favorisent une plus grande autonomie vis-à-vis des influences externes. Les résultats indiquent une orientation vers des normes de bonne gouvernance favorisant la transparence. Ainsi 63.6% des associations interrogées publient leurs informations annuellement, ce qui dénote une volonté de transparence régulière. Un travail reste à faire avec les 12.3% qui déclarent que les informations de l'association ne sont pas publiquement accessibles, mais plutôt conservées dans les archives administratives de l'établissement.

Recommandation n°14 : Il est recommandé de favoriser la démocratie interne au sein des OSC. La promotion de la démocratie interne permet aux membres des OSC de se sentir impliqués, responsables et engagés dans les actions de l'organisation. Cela renforce leur sentiment d'appartenance, favorise la confiance mutuelle et améliore la légitimité de l'OSC aux yeux de ses membres et de la société dans son ensemble. Pour y parvenir les OSC sont invitées à : **(a) Encourager la participation active des membres** : Les OSC devraient promouvoir une culture de participation active et engagée de leurs membres. Cela peut être réalisé en encourageant les membres à exprimer leurs opinions, à prendre part aux décisions collectives et à contribuer aux activités de l'organisation. **(b) Promouvoir la transparence et la communication** : Une communication transparente

est essentielle pour favoriser la démocratie interne. Les OSC devraient partager régulièrement des informations sur leurs actions, leurs objectifs, leurs résultats et leurs défis. Ils devraient également faciliter les échanges d'informations entre les membres, en veillant à ce que tous aient accès aux mêmes informations pertinentes. **(c) Établir des processus décisionnels inclusifs** : Les OSC devraient mettre en place des mécanismes de prise de décision inclusifs qui permettent à tous les membres de participer. Cela peut se faire par le biais de réunions régulières, de débats ouverts, de consultations ou de votes démocratiques. Il est important de veiller à ce que toutes les voix soient entendues et prises en compte dans le processus décisionnel. **(d) Renforcer les compétences en gouvernance** : Il est crucial de renforcer les compétences en gouvernance des membres des OSC. Cela peut être réalisé par le biais de formations sur la gouvernance, les principes démocratiques et la prise de décision collective. Il est également recommandé de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer régulièrement les pratiques de gouvernance et identifier les domaines nécessitant des améliorations. **(e) Valoriser la diversité et l'inclusion** : Les OSC doivent reconnaître et valoriser la diversité des opinions, des compétences et des expériences au sein de leur organisation. Il est important de créer un environnement inclusif où chacun se sent écouté, respecté et encouragé à contribuer pleinement.

Capacité d'influence et de plaidoyer : Une OSC autonome est capable de s'exprimer et d'influencer les politiques et les décisions qui affectent son domaine d'action. La capacité de mener des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation contribue à renforcer l'autonomie en permettant aux OSC de défendre leurs intérêts et de promouvoir leurs valeurs et leurs objectifs.

Recommandation n° 15 : Pour renforcer l'autonomie d'une OSC, il est essentiel de développer sa capacité à s'exprimer et à influencer les politiques et les décisions qui impactent son domaine d'action. En renforçant leur capacité à s'exprimer et à influencer les politiques, les OSC peuvent jouer un rôle essentiel dans la formulation de politiques plus inclusives, justes et équilibrées. Cela renforce leur autonomie et leur permet de contribuer activement au développement de leur domaine d'action. Pour y parvenir les OSC tunisiennes doivent : **(a) Renforcer les compétences en plaidoyer** : Les OSC devraient investir dans le renforcement des compétences en plaidoyer de leurs

membres. Cela peut inclure des formations sur les techniques de plaidoyer, la communication efficace, la recherche et l'analyse de politiques. En acquérant ces compétences, les membres de l'OSC seront mieux équipés pour défendre leurs intérêts et influencer les décideurs. **(b) Développer des partenariats stratégiques** : Les OSC devraient chercher à établir des partenariats avec d'autres acteurs clés tels que des organisations de la société civile, des experts, des chercheurs, des institutions académiques et des décideurs politiques. Ces partenariats peuvent renforcer la voix de l'OSC, accroître son influence et lui permettre d'accéder à des ressources et des informations supplémentaires. **(c) Collecter des données probantes** : Pour influencer les politiques et les décisions, il est important de disposer de données probantes solides. Les OSC devraient investir dans la collecte de données, la recherche et l'analyse pour étayer leurs arguments et leurs revendications. Des données factuelles et crédibles renforceront la légitimité de l'OSC et accroîtront son impact. **(d) Établir des canaux de communication avec les décideurs** : Les OSC doivent établir des canaux de communication ouverts et constructifs avec les décideurs politiques. Cela peut impliquer des rencontres régulières, des dialogues, des consultations ou des participations à des forums et des tables rondes. En développant des relations de confiance avec les décideurs, les OSC peuvent influencer les politiques de manière plus efficace. **(e) Participer aux processus de prise de décision** : Il est important que les OSC s'impliquent activement dans les processus de prise de décision pertinents. Cela peut inclure la participation à des consultations publiques, des groupes de travail, des comités consultatifs ou des commissions spéciales. La participation directe permet à l'OSC de faire entendre sa voix, de présenter ses arguments et de contribuer aux décisions prises.

(II). La vie associative en Tunisie : vers un regard mesuré

*« Si vous ne pouvez pas le mesurer,
vous ne pouvez pas l'améliorer »*

¹Kelvin

Le baromètre de la vie associative en Tunisie représente une première dans le pays, tant du point de vue de la communication civique que de la recherche académique. Il s'agit d'une initiative novatrice qui vise à répondre à certaines préoccupations partagées par ces deux sphères. Ces préoccupations peuvent être résumées en quelques idées essentielles qui sont les suivantes :

Un déficit au niveau des données et des connaissances : La première préoccupation est le manque de données et de connaissances approfondies de la vie associative en Tunisie. Malgré le rôle clé que jouent les organisations de la société civile dans la construction des démocraties nationales, plusieurs lacunes subsistent dans notre compréhension de leur fonctionnement, de leurs défis et de leur impact. Ce baromètre vise à combler ces lacunes en fournissant des données fiables et une analyse approfondie de la vie associative.

Les besoins d'évaluation et de mesure : Une autre préoccupation majeure est la nécessité d'évaluer et de mesurer l'autonomie, l'influence et la performance des organisations de la société civile. Il est important de pouvoir évaluer objectivement leur contribution dans la société et identifier les axes d'amélioration. Ce baromètre fournit un cadre d'évaluation systématique et régulier, permettant de mesurer des aspects importants de la vie sociale en Tunisie.

Renforcement du dialogue et de la collaboration : Finalement le baromètre vise à encourager le dialogue et la collaboration entre les acteurs de la société civile, les chercheurs, les décideurs politiques et d'autres parties prenantes. Et ce en fournissant des données et des analyses pertinentes, il crée un espace de discussion et d'échange d'idées sur les enjeux et les perspectives de la vie associative en Tunisie afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et des efforts concertés pour renforcer le secteur associatif dans le pays. Dans sa philosophie initiale, le baromètre de la vie associative en

¹ Physicien, Scientifique (1824 - 1907)

Tunisie doit constituer une réponse aux préoccupations et aux soucis partagés par la communication civique et académique. Il vise à combler le manque de données et de connaissances, à fournir une évaluation objective et à encourager le dialogue et la collaboration. Cette initiative prometteuse permet une meilleure compréhension et un renforcement du secteur associatif en Tunisie, un pays qui a connu une ouverture vers le processus démocratique depuis 2011.

Le nouveau cadre juridique dont le fer de lance est le décret-loi n° 88-2011 avait créé, pour les organisations de la société civile, un environnement plus propice, car plus ouvert et plus libre, pour leur existence et la réalisation de leurs missions. Cela se reflète également de manière quantitative, avec un nombre total de 24 000 associations enregistrées par l'IFEDA (Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations), dont environ 20% (estimation) sont effectivement actives.

Malgré cette ouverture incontestable de l'espace de la société civile et un dynamisme certain, cette société civile rencontre depuis quelque temps, beaucoup d'incertitudes et de nombreux progrès restent à réaliser. Selon une récente enquête sur le « Climat Public » (ASSF 2022), la confiance dans les acteurs associatifs a régressé de 31% (2021) à 18%. Cette perception vient surtout du fait que l'opinion publique ignore les difficultés que rencontrent les OSC en Tunisie. L'enquête « Perception et attitudes des tunisiens sur les associations (2023) met en évidence l'ambivalence de la perception publique, oscillant entre l'appréciation des actions et une image mitigée.

En répandant un discours de méfiance à leur égard, ainsi qu'envers les corps intermédiaires, le discours teinté de « souverainisme » accroît les appréhensions parmi les acteurs du milieu associatif. La compréhension des organisations de la société civile se retrouve, ainsi, confrontée à une situation délicate caractérisée d'une part par une culture politique qui remet en question l'importance des corps intermédiaires, et d'autre part par une volonté politique persistante de promulguer de nouvelles lois restrictives à l'égard des associations.

1. Contexte et background :

Afin de mieux comprendre la réalité tangible de la vie associative en Tunisie, ce baromètre adopte une approche d'approximation analytique². Il offre une vision d'ensemble utile, tout en reconnaissant ses limites et en invitant à une interprétation nuancée des résultats. Cet outil se révèle d'une grande valeur pour appréhender les principales tendances et les enjeux majeurs de la vie associative tunisienne, et cela, même s'il n'a pas la prétention d'englober l'intégralité de sa diversité et de sa complexité, car ses frontières se trouvent aux limites d'une dynamique sociopolitique extrêmement changeante depuis 2011, ce qui constitue sa principale contrainte.

Malgré son utilisation de sources fiables et de méthodologies rigoureuses pour collecter des informations représentatives, il est essentiel de reconnaître que cette « Capture » instantanée de la vie associative peut ne pas saisir toutes les nuances et les particularités, notamment les spécificités régionales, les initiatives locales et les organisations plus petites ou moins visibles. Par conséquent, il est important de compléter les données du baromètre par d'autres sources d'information et d'adopter une approche nuancée dans l'interprétation des résultats.

2. Comprendre les tendances lourdes des dynamiques associatives en Tunisie :

Ce projet n'est pas un simple sondage ! Sondage et baromètre sont deux méthodes de collecte de données complètement différentes. Bien qu'ils aient des similitudes, il y a des différences distinctes entre les deux. Un sondage est une technique de collecte de données qui consiste à poser des questions à un échantillon représentatif de personnes afin de recueillir des informations sur un sujet spécifique. Un baromètre, en revanche, est une forme spécifique de sondage qui est généralement répétée à intervalles réguliers pour suivre l'évolution d'un phénomène ou d'une tendance au fil du temps. Il s'agit d'une mesure périodique qui permet de surveiller et de mesurer les changements et les variations dans un domaine spécifique. En sociologie des associations, le baromètre est souvent

² En recourant à l'approximation analytique, notre objectif est de parvenir à une estimation qui se rapproche considérablement de la réalité ou de la valeur réelle du fait associatif étudié, tout en simplifiant la complexité de l'objet étudié et en permettant des calculs plus rapides. Cette approche se révèle particulièrement précieuse lorsque le travail de recherche nécessite des étapes telles que la segmentation du tissu associatif ou la construction d'une typologie associative

utilisé pour suivre des indicateurs clés dans des domaines tels que, la confiance, la transparence, la satisfaction des populations bénéficiaires, etc. Il peut également être utilisé pour suivre la perception publique, les tendances sociales ou les comportements au fil du temps. Ici c'est l'autonomisation des OSC Tunisienne qui est visée.

L'objectif de rendre la mesure de l'autonomie des OSC périodique est d'offrir une vision continue de l'évolution de cette autonomie en adoptant une approche de suivi régulier, ce projet reconnaît que cette autonomie est un processus dynamique qui nécessite une évaluation régulière et non une mesure ponctuelle et isolée, le projet aspire à établir une tradition de suivi annuel qui permet de documenter les changements, les défis et les avancées en matière d'empowerment des OSC et ce en travaillant d'une manière collaborative, chercheurs et acteurs associatifs, en partageant les informations et en échangeant les bonnes pratiques, ce qui permettrait de favoriser un environnement propice à cette autonomie et de mettre en place des mesures concrètes pour soutenir leur mission.

3. Revue de la littérature :

Le passage en revue et l'examen des expériences et des pratiques mises en œuvre dans d'autres baromètres relatifs à la vie associative, peut aider à l'identification des approches réussies et des bonnes pratiques qui ont permis d'obtenir des résultats positifs. Ce passage permet, aussi, de tirer les leçons de ces expériences et de les appliquer dans le contexte spécifique de la Tunisie. En étudiant les baromètres existants, on peut également identifier les erreurs ou les obstacles auxquels ils ont été confrontés. Bien que chaque contexte soit unique, le passage en revue des autres expériences peut fournir des idées et des perspectives précieuses pour l'adaptation nationale ou locale.

1.3. La vie associative comme objet d'observation et de mesure :

A l'origine de l'opérationnalisation de la mesure de la vie associative, se trouve l'interrogation initiale sur l'impact des associations par rapport à l'environnement avec lequel elles interagissent. La notion du capital social est considérée dans cette perspective comme notion clé. L'article de Robert D. Putnam "*Bowling Alone : America's Declining Social Capital*" met l'accent sur le déclin de la participation associative, en se basant sur la théorie du capital social. Putnam souligne l'importance de la participation associative pour la cohésion sociale et la démocratie, mettant en évidence les conséquences négatives du déclin de la participation

associative sur la société. En publiant son ouvrage sur la « *performance institutionnelle* »³ des gouvernements régionaux en Italie, il remarque que les gouvernements régionaux du Nord d'Italie ont mieux réussi que ceux du sud. Selon lui, l'explication se trouve dans la « communauté civique » c'est-à-dire, le modèle d'engagement civique. Il présente quatre indicateurs du civisme de la vie régionale : deux qui correspondent directement à la conception de A. de Tocqueville sur la communauté civique (**la qualité de la vie associative** et la lecture d'un journal) et deux autres qui se confèrent au comportement politique (participation aux référendums ou au vote). A partir de là il met en place un index de communauté civique et donne une carte des niveaux de civisme dans chacune des 20 régions italiennes.

En revanche, et dans une perspective théorique différente A. Ebrahim et V. Kasturi Rangan adoptent une approche plus axée sur **la performance sociale des organisations à but non lucratif**. Dans leur étude : "*The Limits of Nonprofit Impact: A Contingency Framework for Measuring Social Performance*"⁴ ils proposent un cadre conceptuel basé sur la contingence, reconnaissant que la mesure de la performance sociale doit tenir compte du contexte spécifique dans lequel les organisations opèrent.

Parfois l'observation de l'expérience associative se focalise sur la place centrale qu'occupe, ou non, le volontariat. Dans leur étude « *Volunteering in Cross-National Perspective: Initial Comparisons* », Helmut K. Anheier et Lester M. Salamon⁵, se concentrent sur la comparaison de la participation bénévole dans différents pays.

Leur approche comparative met en évidence les variations des niveaux d'engagement associatif et les facteurs nationaux et culturels qui influencent cette participation.

Cette même perspective a été reprise à partir d'un travail plus conséquent des auteurs et qui porte sur le "*Nonprofit Organizations: Theory, Management, Policy*". Ce livre offre une perspective théorique approfondie sur la gestion et la gouvernance des organisations à but non lucratif, en examinant les enjeux clés liés à leur structure, leur financement et leur

³ Putnam.R.D. « *Making Democracy Work : Civic tradition in Modern Italy* » Princeton University Press 1993.

⁴ Alnoor Ebrahim V. Kasturi Rangan (2010) *The Limits of Nonprofit Impact : A Contingency Framework for Measuring Social Performance*. Social Enterprise Initiative, Harvard Business School. <http://www.audentia-gestion.fr/HARVARD/10-099.pdf> (4-6-2023).

⁵ Helmut K. Anheier et Lester M. Salamon(1999) *Volunteering in Cross-National Perspective: Initial Comparisons*", <https://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/lcp62&div=41&id=&page=> (4-6-2023).

gouvernance. Dans une autre perspective, Annette Zimmer et Eva Priller⁶, proposent un modèle multidimensionnel pour mesurer la participation de la société civile. Leur approche met en évidence l'importance de considérer différentes dimensions de la participation, allant au-delà de l'engagement formel, pour obtenir une image plus complète de la participation civique. A cette fin, les auteurs identifient quatre dimensions clés de la participation de la société civile : l'inclusion, la représentation, la délibération et l'influence. Chacune de ces dimensions est analysée en détail, avec des critères spécifiques pour évaluer la qualité et l'intensité de la participation.

Enfin, l'article d'Alberto Chong & César Calderon⁷, "*Causality and Feedback between Institutional Measures and Economic Growth*", adopte une perspective socio-économique en examinant la relation causale entre les mesures institutionnelles et la croissance économique. Les auteurs soulignent l'importance des politiques favorables aux associations et à la société civile dans la promotion du développement économique.

Avec les transitions démocratiques observées durant la période 1990-2000, nous enregistrons un regain d'intérêt pour la comparaison internationale. Cette démarche comparative a favorisé la recherche en sociologie des associations à travers :

- *La Compréhension contextuelle* : En comparant les associations dans différents contextes nationaux, régionaux ou internationaux, les chercheurs peuvent mieux comprendre l'influence des facteurs contextuels sur la création, le fonctionnement et les résultats des associations. Cela permet d'appréhender les spécificités et les similarités entre les différents pays et de dégager des tendances générales.

- *L'identification des facteurs explicatifs* : La comparaison entre différentes associations permet d'identifier les facteurs qui contribuent à leur émergence, leur développement ou leur déclin. Les chercheurs peuvent ainsi étudier les variations dans les politiques publiques, les réglementations, les ressources disponibles, les cultures associatives, les contextes politiques, économiques et sociaux, etc., qui influencent les associations dans chaque contexte.

L'enrichissement conceptuel : La démarche de l'observation comparative des OSC encourage

⁶ Annette Zimmer et Eva Priller, (dans leur article "Measuring Civil Society Participation: A Multidimensional Model. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*).

⁷ Chong, A., & Calderon, C. (2000). Causality and Feedback between Institutional Measures and Economic Growth. *Economics & Politics*, 12(1), 69-81

le développement des concepts et des cadres théoriques plus solides en sociologie des associations. Les chercheurs peuvent analyser les similitudes et les différences dans les modèles d'organisation, les formes de participation, les modes de gouvernance, les réseaux, et les dynamiques de pouvoir, etc., pour élargir la compréhension des phénomènes associatifs. Cette comparaison internationale, favorise, selon certains auteurs, l'observation du fait associatif à travers la contextualisation socioculturelle. Dans son livre "*Civil Society : Challenging Western Models*" Neera Chandhoke⁸ examine les diverses conceptions de la société civile dans différents contextes culturels et politiques, en remettant en question les modèles occidentaux et en explorant les dynamiques spécifiques des sociétés en phase de transition.

En dehors de la variable contextuelle nationale, on s'interroge aussi sur l'aspect Networking qui modifie le mode de fonctionnement des associations. C'est le message principal de Manuel Castells⁹ dans "*The Power of Networks: Prospects for Civic Society*" et qui explore le rôle croissant des réseaux et des nouvelles formes d'organisation dans la société civile, mettant en évidence leur potentiel pour le changement social et politique. Cette référence aux réseaux, suggère dans des contextes culturels non occidentaux, la préexistence des réseaux traditionnels et communautaires (tribus, régions, familles..etc) qui affectent le fonctionnement transparent des corps intermédiaires comme le souligne avec brillance H.Abderrahim dans le rapport des OSC Tunisiennes à certaines formes de clientélisme.¹⁰ Cette contextualisation peut prendre des aspects culturels et politiques. Au-delà des acteurs, des structures et de leurs performances, l'observation se focalise sur les contextes oppressifs. Tel est le cas de l'étude de Wippel, S., & Hachmeister, C¹¹ dans "*Civil Society and the State in the Middle East*" (2014) - Cet ouvrage examine la relation complexe entre la société civile et l'État dans la région du Moyen-Orient, en mettant en évidence les défis et les opportunités auxquelles sont confrontées les organisations associatives.

De ce fait, la mesure de la trajectoire politique de l'Etat est devenue inséparable de la mesure de la trajectoire civique. Ce parallélisme suggère que l'émergence du besoin de

⁸ Chandhoke, N. (2005). *Civil Society : Challenging Western Models*. Routledge

⁹ Castells, M. (2009). *The Power of Networks : Prospects for Civic Society*. Oxford University Press

¹⁰ Abderrahim (H) : *Clientélisme et expérience syndicale : le cas de l'UGTT – CESMA –Tunisie* (Furthcoming)

¹¹ Wippel, S., & Hachmeister, C. (Eds.). (2014). *Civil Society and the State in the Middle East*. BRILL.

mesurer et de quantifier la progression de la démocratie, tel qu'illustré par des outils, à savoir, l'indice de démocratie, suscite la nécessité de mesurer la progression dans d'autres domaines connexes, comme : la mesure de l'engagement associatif, de la participation électorale ou de l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption. Il s'agit d'un parallélisme de valeurs qui indique que la démocratie ne se limite pas seulement à des indicateurs politiques formels, mais englobe également des dimensions telles que la participation citoyenne, l'autonomie des associations et la transparence gouvernementale. En utilisant des outils de mesure spécifiques, tels que des baromètres ou des indices, il devient possible de suivre et de quantifier les progrès réalisés dans ces domaines, de détecter les lacunes et les défis persistants, et d'orienter les politiques et les actions visant à renforcer les pratiques démocratiques et les valeurs associées. Cependant, ce parallélisme fonctionne aussi dans le sens opposé. Plus la démocratie sera fragilisée, plus l'autonomie des OSC sera remise en question. Face aux tensions et aux conflits qui peuvent émerger entre l'action des acteurs associatifs et les contraintes imposées par les systèmes politiques, il est devenu essentiel de mettre en œuvre une approche opérationnelle et d'observer de manière empirique la réalité sur le terrain. Cette nécessité est devenue incontournable. En effet, en favorisant l'observation et l'étude des interactions complexes entre les acteurs associatifs et les contraintes politiques, il devient possible de saisir de manière concrète les dynamiques en jeu. Cela permet également de dépasser les discours théoriques et de s'appuyer sur des preuves empiriques pour comprendre les enjeux réels auxquels sont confrontées les associations dans leur environnement. L'opérationnalisation de cette observation empirique implique le recueil des données tangibles, leur analyse de manière rigoureuse et leur interprétation de manière objective. Cela permet d'appréhender la réalité complexe et souvent nuancée des interactions entre les acteurs associatifs et les systèmes politiques, et de mettre en évidence les défis, les obstacles et les opportunités qui se présentent.

Ainsi, le besoin d'un nouveau regard critique augmente au fur et à mesure que le concept de la société civile atteint un stade critique. Nous nous rendons compte, enfin, que pour prouver sa pertinence pour la politique, la pratique et la recherche, des meilleurs concepts opérationnels et d'une observation empirique rigoureuse sur la société civile sont nécessaires. Un seul défi subsiste : le développement de concepts opérationnels et le développement des modèles de mesure appropriés !

Dans leur article «*Can We Measure Civil Society? A Proposed Methodology for International Comparative Research*»¹² Carmen Malena and Volkhart Finn Heinrich, avaient examiné les possibilités et les écueils de la recherche transnationale sur la société civile et les acteurs, en tant que domaine crucial des études empiriques sur les acteurs associatifs. Il explore la définition, la conceptualisation, l'opérationnalisation et la mesure de la société civile à travers un examen critique des efforts internationaux existants en matière d'analyse comparative de la société civile. Une approche fonctionnelle de la définition de la société civile et un concept opérationnel bidimensionnel de la société civile, selon ses caractéristiques (1) structurelles et (2) culturelles, sont proposés comme des outils appropriés pour étudier le phénomène à l'échelle transnationale. L'article passe également en revue l'indice de la société civile CIVICUS en tant qu'outil innovant pour évaluer l'état de la société civile et discute des idées et des défis qui émergent de son application actuelle dans plusieurs pays.

Dans cette perspective, l'objectif principal du baromètre CIVICUS est de fournir des informations et des données fiables sur la santé et la vitalité de la société civile dans différents pays. Il évalue une série d'indicateurs clés, tels que la liberté d'association, la liberté d'expression, la participation citoyenne, l'accès aux ressources et l'environnement juridique dans lequel les organisations de la société civile opèrent. Il utilise une méthodologie de collecte des données provenant de différentes sources, notamment des enquêtes auprès des acteurs de la société civile, des indicateurs de gouvernance et de droits de l'homme, ainsi que des rapports des médias et des OSC. Ces données sont ensuite analysées pour produire des évaluations et des classements par pays, offrant ainsi un aperçu de la situation de la société civile à l'échelle mondiale. Plus loin que les OSC, ce baromètre couvre d'autres aspects de la participation civique, ce qui permet de comparer les performances des pays en matière de participation civique et de liberté de la société civile, et d'identifier les tendances et les défis communs auxquels sont confrontées les organisations de la société civile à travers le monde.

L'indice, proposé par **V.F.Heinrich** est construit autour d'un total de soixante-quatorze indicateurs qui sont évalués par des groupes de la société civile locale de manière

¹² Carmen Malena and Volkhart Finn Heinrich : Can We Measure Civil Society ? A Proposed Methodology for International Comparative Research in *Development in Practice* Vol. 17, No. 3 (Jun., 2007), pp. 338-352 (15pages)

participative. Le modèle de base de l'indice est un soi-disant « diamant de la société civile », affichant un axe horizontal et vertical avec quatre dimensions centrales : (i) structure, (ii) environnement, (iii) valeurs et (iv) impact. Chacune de ces dimensions est évaluée par un groupe d'indicateurs. La structure de la société civile examine essentiellement la composition de la société civile, les acteurs clés, leurs relations mutuelles et leurs caractéristiques. Cette dimension est l'indicateur clé de la force associative de la société civile. L'axe de l'environnement fournit une indication du contexte juridique, politique, social et économique. Cela comprend également une évaluation des attitudes des acteurs du secteur privé envers la société civile ainsi que les relations entre l'État et la société civile ; cette dimension donne une indication sur les conditions contextuelles dans lesquelles une société civile peut s'épanouir et fonctionner.

La méthode comprend une collecte de données à partir de diverses sources, y compris des enquêtes auprès des organisations de la société civile, des entrevues avec des experts et des analyses de documents pertinents. Les indicateurs couvrent un large éventail de dimensions, telles que l'espace civique, la liberté d'expression, l'influence des citoyens, la participation politique et la capacité de la société civile à opérer de manière indépendante. Les données collectées sont ensuite analysées et utilisées pour classer les pays en fonction de leur environnement propice à la société civile et pour fournir des recommandations et des pistes d'action. Dans son édition de 2023 ce baromètre, qui analyse la situation de la société civile et des libertés civiques dans 197 pays, a rétrogradé la note de la Tunisie de « obstruée » (*obstructed*) à « réprimé » sur la base d'un constat relatif, notamment à l'état de la liberté d'expression et de la presse considérés comme gravement menacés ».

2.3. Vers la quête d'un modèle de mesure optimal :

En Tunisie le besoin d'opérationnalisation de l'observation de la vie associative est depuis un bon moment à l'ordre du jour. Déjà depuis 2011 une nouvelle perspective théorique se met en place. Un changement paradigmatique d'envergure s'opère et l'intérêt en termes d'observation de la vie des OSC gagne en importance et couvre désormais des champs très variés, comme les sciences politiques¹³, la sociologie¹⁴, l'histoire sociale, le développement¹⁵,

¹³ Zuzana Hudakova Civil society in Tunisia: from islands of resistance to tides of political change» Journal of North African Studies 26-(3) 498-526 , 2021

¹⁴ Abdelwahab Ben Hafaiedh : La société civile tunisienne : les effets de récurrence » in *Sociétés en transition*-Paris 1994. Pp 12-33

¹⁵ Hatem kahloun : la société civile tunisienne à l'épreuve de la participation « in *Insaniyat* 90/2020/pp 99-120

le droit¹⁶ et les études basées sur le genre¹⁷.

Mieux encore, l'observation des OSC Tunisiennes adopte de plus en plus une démarche segmentée : nous focalisons par exemple sur les structures intermédiaires à partir de la variable « genre ». En associant la perspective « genre » à celle des OSC nées après la révolution de 2011 et dans un contexte de transition démocratique, Selima Kbaili, développe une analyse sur la *managérialisation* des OSC Tunisiennes. C'est aussi cet enjeu de professionnalisation/ managérialisation qui est au centre de la problématique posé par Jaziri, R., & Jaafar, M. (2016).¹⁸

D'autres travaux, menés notamment dans le cadre des programmes animés par le CESMA (Centre des Etudes sur le Maghreb Arabe) et qui portent sur la crise des corps intermédiaires, sont focalisé sur une démarche critique quant à la capacité de ces corps en termes de gestion et de participation démocratique. Il s'agit d'une enquête qui a ciblé 1230 sujets, en rapport directe ou indirecte avec ces corps intermédiaires.

L'autre type de mesure, concerne la perception citoyenne vis-à-vis le mouvement associatif Tunisien. Lancé dans le cadre d'une étude conjointe (Aswat Nissa & ASSF 2023)¹⁹, les résultats de cette enquête et des entretiens réalisés fournissent des informations chiffrées, sous forme de tendance, sur les perceptions à l'égard du mouvement associatif. Ces informations peuvent être utilisées pour orienter les politiques et les programmes futurs, ainsi que pour orienter les choix de l'engagement citoyen. Il s'agit d'un agrégat de représentations qui s'articulent autour de quelques images sociétales et de quelques registres essentiels produits à l'égard du mouvement associatif Tunisien et qui peuvent être interprétés et analysés , aussi bien sur un mode complémentaire, que sur le mode de tension et de contradiction .L'une des recommandations de ce rapport est de mettre en place un outil de mesure capable de couvrir quelques indicateurs clés, en rapport avec la fabrique de l'offre associative. Une alternative supplémentaire de mesure provient du partenariat international. Il s'agit de *Civil Society Organizations : Sustainability*

¹⁶ Ben Achour, R. (2014). "La société civile en Tunisie : entre consolidation et nouveaux défis". *Revue internationale de politique comparée*, 21(1), 117-131. Sana Ben Achour : Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté. In « *les sociétés civiles dans le monde musulman* » 2011 pp 293-312 .Ed ; La découverte.

¹⁷ Ayeub, H., & Harrabi, R. (2015). Women's Political Participation and Civil Society : A Case Study of Tunisia. *Journal of Middle Eastern Women's Studies*, 11(3), 331-353 & ourati, N. (2018). Women's empowerment in Tunisia: A case study of women's associations in the post-revolutionary era. *Journal of International Women's Studies*, 19(3), 42-57 et aussi : Guesmi, I. (2016). The role of women's associations in the consolidation of democracy in Tunisia. *Gender & Behaviour*, 14(1), 7345-7358.

¹⁸ Jaziri, R., & Jaafar, M. (2016). Institutionalization and professionalization of civil society organizations in Tunisia: The case of feminist NGOs. *Journal of North African Studies*, 21(5), 771-787.

¹⁹ Aswat Nissa & ASSF « *Perception et attitudes des tunisiens à l'égard des associations 2023* ».

Index »²⁰, réalisé par une équipe de l'USAID dans la région MENA et couvrant les OSC Tunisiennes. La méthodologie adoptée dans ce travail est basée sur un panel d'experts. Un groupe d'experts se réunit à chaque fois pour discuter l'état de la société civile au cours de l'année de référence, en déterminant les scores et préparant un rapport national chaque année. La sélection est comme suit : Un groupe d'au moins 8 à 10 représentants de la société civile pour servir de panel. Les membres du panel doivent inclure des représentants d'un large éventail d'OSC et d'autres parties prenantes, telles que : Les Centres de soutien aux OSC, centres de ressources ou organisations intermédiaires de soutien (ISO) ;

- Les OSC, les organisations communautaires (OC) et les organisations confessionnelles (OC) impliquées dans une gamme ;

Des activités de prestation de services et/ou de plaidoyer ;

- Les OSC impliquées dans les activités de surveillance/de surveillance/de plaidoyer du gouvernement aux niveaux local et national ;
- Les Universités ayant une expertise liée à la société civile et à la durabilité des OSC ;
- Les Partenaires OSC du gouvernement, des entreprises ou des médias ;
- Les Groupes de réflexion travaillant dans le domaine du développement de la société civile ;
- Les associations membres telles que les coopératives, les associations d'avocats et les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ;
- Les Représentants de diverses zones géographiques et groupes de population, par ex. minorités ;
- Les donateurs internationaux qui soutiennent la société civile et les OSC

Contrairement aux indicateurs produits par des panels ou des entretiens semi directifs, les baromètres basés sur des enquêtes F2F avec des acteurs associatifs (Quantitatif/Qualitatif), représente une opportunité indéniable pour la recherche et de l'évaluation du mouvement

²⁰ [file:///C:/Users/Benhafaiedh/Downloads/CSOSI%20Tunisia%202020%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/Benhafaiedh/Downloads/CSOSI%20Tunisia%202020%20(3).pdf) (5-6-2023)

associatif Tunisien. Ce genre d'instrument de mesure permet de suivre l'évolution des organisations de la société civile au fil du temps, d'identifier les tendances émergentes, de mesurer l'impact de la société civile sur la gouvernance démocratique et de promouvoir la transparence et la responsabilité. Il s'agit de dresser un panorama complet de la société civile et d'identifier les enjeux spécifiques auxquels elle est confrontée. Un tel outil, contribue également à renforcer le dialogue entre la société civile, les décideurs politiques, les chercheurs et d'autres acteurs clés. Les résultats et les analyses des baromètres et des observatoires peuvent servir de base pour l'élaboration de politiques publiques favorables à la société civile, la promotion de la participation citoyenne et la défense des droits et des libertés. Ces initiatives sont souvent menées par des organisations de la société civile, des instituts de recherche, des universités ou des organismes gouvernementaux. Chaque baromètre ou observatoire est adapté au contexte national et aux besoins spécifiques du pays concerné. Parmi les expériences notables à souligner, on peut mentionner les exemples suivants :

L'expérience Belge : Depuis 2010, le Baromètre des associations a été un outil qui mesure dans la santé financière de la vie associative en Belgique tous les deux.

L'étude examine notamment le type et la part des sources de financement disponibles, les difficultés financières, les réserves et l'impact du climat économique sur la politique du personnel et des volontaires. Pour cette étude, les directeurs et les membres de l'organe d'administration de 700 associations en Belgique sont interrogés par téléphone. Les associations sont actives dans différents domaines : social, sanitaire (à l'exclusion des hôpitaux), culture et loisirs, coopération au développement, environnement et bien-être animal. Ce Baromètre biennal périodique permet de comparer la situation financière des associations au fil des années et de cartographier l'impact des tendances sociales et économiques sur leur fonctionnement. Il est ainsi possible de suivre de près les évolutions du secteur.

France : Le "Baromètre des Associations" est réalisé par Recherches et Solidarités en partenariat avec le Mouvement Associatif. Il vise à analyser la situation et les évolutions du tissu associatif français en termes de nombre, de secteurs d'activité, de financement, de bénévolat, etc.

Maroc : Le "Baromètre des OSC" est un outil développé par le Centre Marocain des Droits Humains (CMDH) pour évaluer la situation des organisations de la société civile au Maroc. Il

examine leur rôle dans la promotion des droits humains, leur financement, leur impact sur les politiques publiques, etc.

Afrique du Sud : L'Observatoire de la Société Civile" est un projet de la Société Civile d'Afrique du Sud (CSA) qui surveille et analyse la situation des organisations de la société civile dans le pays. Il se concentre sur des thématiques telles que l'engagement civique, la participation politique, la gouvernance démocratique, etc.

Canada : Le "Baromètre de la société civile au Canada" est une initiative du Réseau Canadien de recherche sur la société civile (RCRSC). Il examine divers aspects de la société civile au Canada, tels que la participation citoyenne, le bénévolat, le financement, les politiques publiques, etc.

Royaume-Uni : L'Index of Civil Society Organisations" est un outil développé par le National Council for Voluntary Organisations (NCVO) au Royaume-Uni. Il recueille des données sur les organisations de la société civile Britannique et fournit des informations sur leur taille, leur financement, leurs activités, etc.

Ces exemples illustrent la diversité des baromètres et des observatoires des associations et de la société civile à travers le monde. Chaque pays adapte ces outils à son contexte spécifique afin de mieux comprendre et promouvoir le rôle crucial de la société civile dans la gouvernance démocratique, le développement social et la défense des droits et des libertés.

1. Les 10 « raisons d'être » du Baromètre de la vie associative en Tunisie :

Le retour d'expérience, sur la base des exemples déjà cités, favorise l'amélioration continue de nouvelles mesures « contextualisées », et met en évidence des tendances, des bonnes pratiques, des lacunes et des recommandations pour renforcer le rôle des associations et de la société civile dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, du développement durable et de la démocratie. Le BAROSC se distingue par son empreinte contextuelle et il se démarque par sa méthode de calcul des indicateurs en utilisant trois scénarios différents, ainsi que par son objectif principal qui vise à renforcer l'autonomie des OSC en tant qu'indice synthétique.

L'autonomisation des associations dans une perspective de renforcement de capacité, d'impact et de liberté, est un concept clé qui vise à renforcer la capacité des associations à agir de manière indépendante, efficace et significative. Elle repose sur le principe selon lequel les associations doivent être dotées des ressources, des compétences et des outils nécessaires pour exercer leur mission de manière autonome, sans ingérence excessive ou restrictions injustifiées. Le renforcement de capacité des associations vise à développer leurs compétences organisationnelles, managériales et techniques, ainsi que leurs connaissances et leur expertise dans leur domaine d'action. Cela inclut la formation de leurs membres, le développement de stratégies et de plans d'action, l'amélioration des processus internes, la gestion des ressources financières et humaines, et la mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi de l'impact de leurs actions.

L'autonomisation des OSC a, enfin, pour objectif de les rendre plus efficaces et plus influentes dans la réalisation de leurs missions et de leurs objectifs. Elle leur permet de jouer un rôle actif dans la société civile en défendant les droits, en plaidant pour des politiques et des changements sociaux, en offrant des services à la communauté et en représentant les intérêts des groupes marginalisés ou défavorisés.

Il s'agit d'une autonomisation qui contribue également à la promotion de la liberté d'expression, de la participation citoyenne et de la démocratie. En leur donnant les moyens de s'exprimer et d'agir, elle favorise l'émergence de voix diverses et représentatives au sein de la société. Elle permet aux associations de défendre les droits fondamentaux, de remettre en question les injustices et de contribuer activement à la prise de décision collective

Dans cette perspective, ce baromètre se propose de développer une nouvelle approche d'observation qui intègre des dynamiques souvent négligées dans la recherche associative classique, notamment en ce qui concerne :

- *L'état des associations et de la société civile* : le baromètre doit fournir des données statistiques sur le nombre d'associations, leur taille, leurs secteurs d'activité, leur représentativité, leur financement, etc. Elles permettent de dresser un portrait de la société civile dans un pays ou une région donnée.

-L'impact des associations et de la société civile : les données analysent l'impact des associations et de la société civile dans des domaines telles que la défense des droits, la gouvernance démocratique, l'engagement citoyen, le développement communautaire, etc. Ils évaluent l'efficacité des actions entreprises et mettent en évidence les résultats obtenus.

-Les défis et les enjeux : en examinant les obstacles et les défis auxquels sont confrontés les associations et la société civile, telles que les restrictions légales, les contraintes financières, les atteintes à la liberté d'expression et d'association, les inégalités d'accès aux ressources, etc. Ils identifient également les stratégies et les solutions proposées pour surmonter ces défis.

-Les bonnes pratiques et les leçons apprises : le baromètre doit mettre en lumière les initiatives réussies, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans le domaine de la société civile. Elles fournissent des exemples concrets d'actions efficaces et de modèles de gouvernance qui peuvent inspirer d'autres acteurs du secteur.

-Les recommandations politiques et les actions à entreprendre : le baromètre doit formuler des recommandations politiques et des actions à entreprendre pour renforcer le rôle des associations et de la société civile, promouvoir un environnement propice à leur développement et garantir leur contribution significative au développement durable et à la démocratie.

-Compréhension approfondie : En intégrant une analyse qualitative le baromètre doit permettre d'obtenir une compréhension approfondie des réalités, des expériences et des perceptions des acteurs impliqués dans les associations. Ils permettent d'explorer en profondeur les motivations, les défis, les réussites et les contraintes auxquelles font face les associations, ainsi que les facteurs sociaux, politiques et économiques qui influencent leur fonctionnement.

-Perspectives multiples : en intégrant, en partie, l'analyse qualitative des questions ouvertes, le baromètre doit permettre de donner la parole aux acteurs et de prendre en compte leurs perspectives, leurs opinions et leurs expériences. Il doit permettre d'intégrer les voix des membres des associations, des bénéficiaires, des dirigeants, des employés et d'autres parties prenantes,

-Exploration de processus complexes : L'analyse qualitative des questions ouvertes, dans le baromètre, est particulièrement utile pour explorer des processus complexes tels que la construction de réseaux, la mobilisation communautaire, les dynamiques de pouvoir, les processus de prise de décision et les relations entre les acteurs de la société civile et les autres acteurs sociaux et politiques. Elle permet de mettre en évidence les interactions, les tensions et les dynamiques qui peuvent échapper à une approche strictement quantitative.

-Contextualisation : En alignant le baromètre associatif en Tunisie sur d'autres expériences internationales, il est possible de mieux comprendre le contexte spécifique des associations Tunisiennes par rapport aux dynamiques mondiales. Cela permet de prendre en compte les particularités locales tout en bénéficiant des enseignements et des bonnes pratiques d'autres pays.

-Comparabilité : L'alignement de certaines composantes du baromètre, sur les autres expériences permet d'établir des comparaisons internationales, ce qui offre une perspective comparative précieuse. Cela permet d'évaluer la situation des associations tunisiennes par rapport à d'autres pays en termes de force, de faiblesse, de tendances et de défis. Ces comparaisons peuvent aider à identifier les bonnes pratiques, les lacunes et les opportunités d'amélioration.

-Benchmarking : En alignant le baromètre associatif en Tunisie sur d'autres expériences, il devient possible d'établir des benchmarks et des références pour mesurer les performances et les progrès des associations Tunisiennes. Cela permet de situer le secteur associatif Tunisien, dans un temps ultérieur, dans un contexte plus large et de fixer des objectifs ambitieux en se basant sur les réussites et les normes internationales.

-Partage des connaissances : L'alignement sur les autres baromètres favorise le partage des connaissances et des enseignements entre les différents pays. Cela permet de bénéficier des expériences des autres, d'apprendre des succès et des échecs, et de développer des approches innovantes et efficaces pour renforcer le secteur associatif en Tunisie.

III. Observer le monde associatif tunisien

1. Note méthodologique et pondération

Afin de garantir la fiabilité des résultats, l'élaboration du baromètre de la vie associative en Tunisie s'est basée sur une enquête au profit des membres des bureaux exécutifs/ administratifs des OSC à travers des interviews directs via des

CAPI²¹/ CAWI²², en se référant à la base de sondage disposée par le centre IFEDA²³ Tunisie. Cette base comporte 24803 associations en date de 22 mai 2023.

Selon la base de données disponible, les OSC sont répertoriées selon le domaine d'activités (soit 17 domaines) et le gouvernorat de résidence du siège social.

Afin de procéder à un échantillonnage par grappe, les OSC ont été groupées par région (Nord, Centre et Ouest) et selon la classe du domaine d'activités comme le montre le tableau ci-après (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des OSC selon la région et la classe du domaine d'activités

	Droits de l'homme	Watchdog et plaidoirie	Féminisme	Recherche et think tank	Culturelles, artistiques, amicale	Développement	Autres activités	Total
Nord	316	542	129	1278	7174	3314	252	13005
Centre	75	195	52	464	4771	1937	37	7531
Sud	33	117	42	134	2514	1408	19	4267
Total	424	854	223	1876	14459	6659	308	24803

Pour des soucis de qualité, la méthode d'échantillonnage adoptée pour la réalisation de l'enquête auprès des membres bureaux exécutifs/ administratifs des OSC en Tunisie pour l'élaboration du « baromètre des libertés des OSC en Tunisie », a pris en considération les éléments suivants :

- Procéder à un échantillonnage avec un niveau de confiance de 85% et une marge

²¹ CAPI : Computer Assisted Personal Interview

²² CAWI : Computer Assisted Web Interview

²³ Centre IFEDA : Centre d'Information de Formation d'Etudes et de Documentation sur les Associations

d'erreur de 5% par région géographique

- Il s'agit d'une enquête probabiliste stratifiée à travers l'identification aléatoire de OSC dans chaque région (premier degré d'échantillonnage)
- Un poids est associé à chaque unité échantillonnée en se basant sur la méthodologie d'échantillonnage adoptée pour l'enquête et la classe du domaine d'activités
- Vu que l'échantillonnage est à deux degrés, le calcul des poids a pris en considération le plan de sondage et la classe du domaine d'activités de l'OSC et l'échantillon du premier degré.

Taille de l'échantillon :

Avec un niveau de confiance de 85% et une marge d'erreur de 5%, la taille de l'échantillon théorique (n'_R) par région (R) est calculée sur la base de la formule suivante :

$$n'_R = (z^2 * p * (1-p) * N) / (z^2 * p * (1-p) + (N-1) * m^2)$$

Avec :

R : Région

N : Nombre des OSC de la région

Rm : marge d'erreur tolérée (5%)

p : proportion estimée de la population qui présente la caractéristique (50%)

z : Valeur type du niveau de confiance selon la loi normale centrée réduite (pour un niveau de confiance de 90%)

Pour un taux de réponse de 90%, la taille de l'échantillon (n) sera donc :

$$n_R = n'_R / r$$

Avec :

r : Taux de réponse (90%)

Ainsi, la taille de l'échantillon théorique sera de l'ordre de 813 OSC couvrant les 3 régions (Nord, Centre et Sud), soit près de 902 OSC en tenant en compte des non réponses.

Plan de sondage :

D'après la méthodologie adoptée et les caractéristiques de l'échantillon précisées ci-avant, le plan de sondage théorique est établi selon le tableau ci-après (Tableau 2).

Tableau 2 : Plan de sondage théorique

	Droits de l'homme	Watchdog et plaidoirie	Féminisme	Recherche et think tank	Culturelles , artistiques, amicale	Développement	Autres activités	Total
Nord	7	11	3	27	149	69	5	271
Centre	3	7	2	17	172	70	1	271
Sud	2	7	3	9	160	89	1	271
Total	11	26	7	52	481	228	8	813

2. Genèse de la modélisation du Baromètre de la vie associative en Tunisie

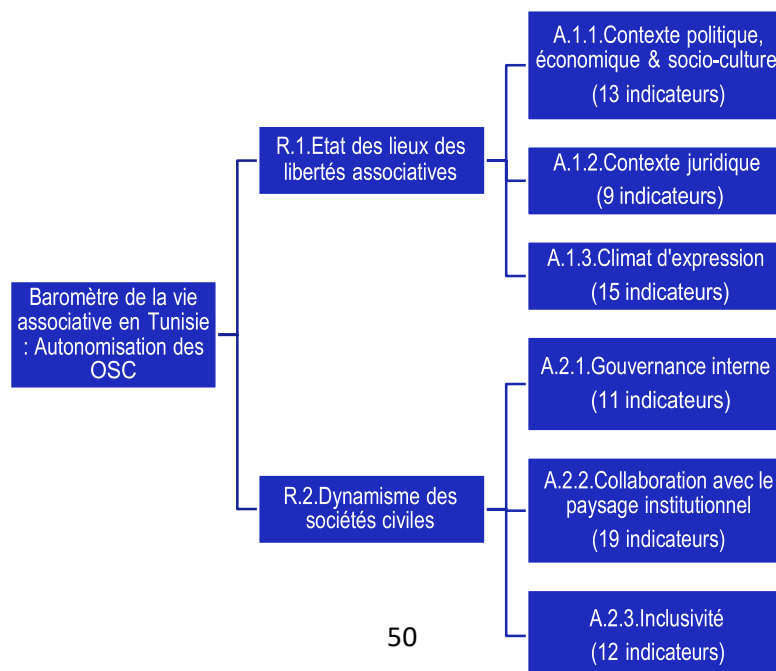
Architecture du baromètre

Dans un sens figuré, le baromètre de la vie associative en Tunisie est un indicateur synthétique qui permet d'évaluer la situation, la tendance, certaines circonstances, ou la considération, on encore le crédit des OSC en Tunisie.

Afin de confectionner un tel index reflétant les atteintes touchant les acteurs de la transition démocratiques et des droits humains en Tunisie, tout en répondant (i) aux menaces des SLAPPS (Strategic Lawsuits Against Public Participation) qui sont des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique des acteurs associatifs, et (ii) aux attaques et intimidations contre les acteurs de la société civile et le cloisonnement des espaces d'expression associative, voir même syndical, un questionnaire a été conçu pour surmonter la diabolisation de ces OSCs et orienter le débat public sur la valeur ajoutée de la société civile en termes de droits démocratiques et droits humains.

Le questionnaire établi comporte (02) ramifications (R) couvrant (06) axes (A). Chaque axe est une compilation de plusieurs indicateurs **qualitatifs** : soit un total de 79 indicateurs.

Figure 2 : Genèse du baromètre de la vie associative en Tunisie



Les questions évoquées par chaque axe sont les suivantes :

A.1.1. Contexte politique, économique & socio-culturel :

Ce contexte renvoi assez souvent aux conditions par lesquelles sont confrontés les corps intermédiaires, telles que les syndicats, les associations professionnelles, les organisations de la société civile. L'existence de ces corps est souvent liée au contexte politique et institutionnel dans lequel ils évoluent. Des restrictions légales ou des réglementations excessives peuvent entraver leur capacité à fonctionner efficacement. Par conséquent, les difficultés de gestion des structures associatives peuvent découler des contraintes imposées par le cadre juridique et réglementaire. Autre élément de contexte, important et non des moindres, est lié à la limitation des ressources. Les structures associatives, en particulier les plus petites et les moins financées, peuvent faire face à des difficultés de gestion en raison de ressources limitées. Les contraintes budgétaires, le manque d'accès aux financements et les capacités limitées en matière de gestion financière peuvent entraver leur développement et leur efficacité. Ce contexte dépend aussi du degré d'ouverture et de collaboration du système politique. De ce fait, les problèmes rencontrés par les corps intermédiaires et les structures associatives en Tunisie, peuvent être influencés par l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent. Des facteurs tels que les inégalités économiques entre une région et une autre, la polarisation sociale, la précarité de l'emploi peuvent affecter la capacité des associations à mobiliser des ressources et à répondre aux besoins de leurs membres. Ces facteurs peuvent engendrer des pressions contextuelles, notamment par le biais de :

Restriction de l'espace civique : Dans certains contextes, les gouvernements ou d'autres acteurs peuvent restreindre l'espace civique en limitant les libertés fondamentales d'expression, d'association et de réunion. Ces restrictions peuvent limiter la capacité des acteurs associatifs à s'exprimer librement, à mobiliser des ressources et à mener des actions collectives.

Intimidation et harcèlement : Les acteurs associatifs peuvent faire l'objet d'intimidation, de harcèlement et même de violences physiques en raison de leur engagement dans des activités associatives. Cela peut créer un climat de peur et de découragement, limitant

ainsi leur capacité à agir et à défendre les causes qu'ils soutiennent.

Contrôles et réglementations excessifs : Les gouvernements peuvent imposer des réglementations excessives et des contrôles bureaucratiques aux associations, ce qui rend leur fonctionnement plus difficile. Des exigences administratives complexes, des procédures d'enregistrement ardues et des audits fréquents peuvent épuiser les ressources et l'énergie des acteurs associatifs, réduisant ainsi leur capacité à mener des actions significatives.

Stigmatisation et discrédit : Les acteurs associatifs peuvent être stigmatisés, discrédités ou présentés comme des ennemis de l'État ou des intérêts nationaux. Cette stigmatisation peut affecter leur réputation, leur légitimité et leur capacité à mobiliser le soutien de la société civile et du public en général.

Ces pressions conjointes, peuvent entraîner une réduction de la liberté d'action, de l'influence et de l'impact des acteurs associatifs dans les sociétés en transition.

Cependant, malgré ces défis, les acteurs associatifs peuvent également trouver des moyens de résister, d'innover et de continuer à jouer un rôle important dans la promotion du changement social et de la démocratie.

A.1.2. Contexte juridique

Les éléments de contexte juridique et les législations ont un impact direct sur l'autonomie et la force des associations. Un cadre juridique favorable et adapté peut renforcer leur autonomie et leur permettre de jouer un rôle plus déterminant et plus efficace dans la société. En revanche, des réglementations restrictives ou contraignantes peuvent limiter leur autonomie et leur capacité à agir, affectant ainsi leur potentiel d'impact et de transformation sociale. Ce contexte se réfère à l'ensemble des lois, réglementations et cadres juridiques qui régissent la création, l'organisation et le fonctionnement des associations. Ces déterminants jouent un rôle crucial dans la définition des droits, des

obligations et des limites auxquelles les associations sont soumises. Elles peuvent varier d'un pays à l'autre, mais ils comprennent généralement des éléments tels que les lois sur les associations, les statuts et les règlements, les procédures d'enregistrement, les obligations fiscales, les réglementations en matière de gouvernance et de transparence, ainsi que les droits et les devoirs des membres de l'association. Elles peuvent aussi avoir un impact significatif sur l'autonomie et la force des associations. Tout d'abord, un cadre juridique favorable et protecteur peut renforcer l'autonomie des associations en leur garantissant le droit de se former, de s'organiser et d'agir librement. Cela leur permet de définir leurs propres objectifs, de prendre des décisions internes et de mener des actions conformes à leur mission et à leurs valeurs. Par ailleurs, ces déterminants juridiques peuvent également limiter l'autonomie des associations. Des exigences administratives complexes, des procédures d'enregistrement lourdes, des contraintes financières excessives ou des restrictions sur les activités politiques et de plaidoyer peuvent entraver la liberté d'action des associations. Des réglementations strictes en matière de gouvernance et de transparence peuvent également restreindre leur flexibilité et leur capacité à s'adapter aux besoins changeants de la société. Enfin, ces déterminants juridiques, peuvent également influencer la force des associations en déterminant leurs capacités à mobiliser des ressources, à accéder à des financements, à participer à des partenariats et à bénéficier de droits et de privilèges spécifiques. Un cadre juridique favorable peut encourager l'engagement et la confiance des membres et des partenaires, renforçant ainsi la légitimité et l'influence des associations.

A.1.3. Climat d'expression

La mesure du degré de liberté dont jouissent les associations en Tunisie, notamment dans un contexte de consolidation /déconsolidation démocratique, revêt une importance significative pour différents acteurs :

Pour les chercheurs/Observateurs de la vie associative : La mesure de la liberté des associations permet aux chercheurs de documenter et d'analyser les conditions dans lesquelles les organisations de la société civile opèrent. Cela fournit des données empiriques et des informations précieuses pour la recherche académique dans le domaine des études sur la société civile, la démocratie et les droits de l'homme. Les chercheurs peuvent étudier les

effets de la restriction ou de la préservation de la liberté des associations sur le fonctionnement de la société civile, l'engagement civique, la participation démocratique et le développement social.

Pour les acteurs des OSC : La mesure de la liberté des associations offre aux acteurs des organisations de la société civile (OSC) une évaluation objective de l'espace dans lequel ils opèrent. Cela leur permet de comprendre les contraintes juridiques, politiques et sociales auxquelles ils sont confrontés, ainsi que les opportunités pour renforcer leur engagement et leur impact. Les résultats de la mesure peuvent aider les OSC à évaluer leur propre situation, à identifier les défis auxquels elles sont confrontées et à concevoir des stratégies pour défendre et promouvoir la liberté d'action des associations.

Pour les décideurs politiques : La mesure de la liberté des associations fournit des données objectives et des indicateurs pour évaluer l'état de la société civile et les conditions de sa participation active dans le processus démocratique. Les décideurs politiques peuvent utiliser ces informations pour évaluer l'impact des politiques et des lois sur les associations, identifier les domaines qui nécessitent une réforme ou une amélioration, et promouvoir un environnement propice à la société civile et à la participation citoyenne. Les résultats de la mesure peuvent également servir de base pour des dialogues entre les décideurs politiques et les acteurs de la société civile, afin de favoriser des réformes inclusives et respectueuses des droits de l'homme.

A.2.1. Gouvernance interne

Les problèmes de gouvernance interne au sein des structures associatives peuvent contribuer aux difficultés de gestion. Des conflits internes, des lacunes dans les compétences de gestion, des problèmes de leadership ou des structures de prise de décision inadéquates peuvent impacter négativement la performance et la viabilité des associations. Les difficultés de gestion peuvent également découler d'une faible participation et mobilisation des membres au sein des structures associatives.

L'engagement limité des membres, le manque de participation active et la difficulté à mobiliser des ressources humaines peuvent affaiblir le fonctionnement de l'association. Cette question de gouvernance des OSC peut être liée fondamentalement à leur mode de gestion et à leur légitimité comme à leur capacité de mobilisation des ressources humaines

et financières.

Au niveau de la validité des structures associatives : l'absence de démocratie interne dans les structures associatives peut fragiliser leur institutionnalisation de plusieurs façons :

Déficit de légitimité : Lorsqu'il n'y a pas de mécanismes de démocratie interne, tels que des processus de prise de décision inclusifs et participatifs, les décisions clés peuvent être prises par un petit groupe de personnes ou par des dirigeants sans consultation ni consentement des membres. Cela peut remettre en question la légitimité de l'organisation aux yeux de ses membres, de ses partenaires et du public, et affaiblir son pouvoir de représentation et d'action.

Concentration du pouvoir : L'absence de démocratie interne peut entraîner une concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de personnes ou d'une élite dirigeante. Cela peut entraîner des déséquilibres de pouvoir, une gouvernance opaque et des risques de mauvaise gestion, de favoritisme ou d'abus de pouvoir. Ces pratiques peuvent fragiliser la confiance des membres et affaiblir la crédibilité et l'intégrité de l'organisation.

Manque d'engagement des membres : Lorsque les membres n'ont pas la possibilité de participer activement à la vie associative, de contribuer aux décisions et de s'impliquer dans les activités, ils peuvent se désintéresser et se désengager progressivement de l'organisation. Cela peut entraîner un manque de mobilisation des ressources humaines, financières et intellectuelles nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Faible résilience organisationnelle : L'absence de démocratie interne peut rendre les organisations moins résilientes face aux défis et aux changements. Lorsque les processus de prise de décision ne sont pas inclusifs et participatifs, il peut être difficile de s'adapter rapidement aux nouvelles réalités, de répondre aux besoins des membres et de saisir les opportunités qui se présentent. Cela peut rendre les OSC plus vulnérables aux pressions externes, aux crises internes et aux perturbations politiques ou sociales.

Au niveau de la mobilisation des ressources humaines et financières :

L'absence d'autonomie financière des Organisations de la Société Civile (OSC) peut avoir plusieurs effets négatifs tels que :

- *La dépendance excessive des financements* : Lorsque les OSC ne disposent pas d'une source de financement stable et diversifiée, elles deviennent fortement dépendantes. Cela peut compromettre leur indépendance et leur capacité à mener des actions indépendantes et à long terme.
- *Contraintes dans la planification à long terme* : L'absence d'autonomie financière peut rendre difficile la planification à long terme des activités des OSC. Elles sont souvent obligées de se concentrer sur des projets à court terme qui correspondent aux cycles de financement disponibles, plutôt que de pouvoir se consacrer à des initiatives plus stratégiques et durables.
- *Vulnérabilité aux pressions politiques* : Lorsque les OSC dépendent principalement des financements gouvernementaux ou politiquement affiliés, elles peuvent être exposées à des pressions politiques. Cela peut restreindre leur capacité à critiquer les politiques et les actions gouvernementales, compromettant ainsi leur rôle de défenseurs des droits et de la justice sociale.

A.2.2. Collaboration avec le paysage institutionnel

La collaboration avec les décideurs politiques et les instances gouvernementales peut renforcer l'efficacité des structures associatives en facilitant l'accès aux ressources, en renforçant l'influence politique, en soutenant le plaidoyer et le changement social, en facilitant la mise en œuvre des programmes et en renforçant la légitimité de l'organisation. Cependant, il est important de maintenir un équilibre entre la collaboration et l'indépendance, afin de préserver l'autonomie et l'efficacité de l'organisation. Mesurer cette collaboration peut se faire en tenant compte d'un certain nombre de critères, dont

notamment :

- *L'accès aux ressources* : La collaboration étroite avec les décideurs politiques et les instances gouvernementales peut faciliter l'accès aux ressources nécessaires au fonctionnement des structures associatives. Cela peut inclure des financements, des opportunités de partenariat, des informations et des données, ainsi que des canaux de communication pour faire entendre la voix de l'organisation. Une collaboration forte peut renforcer la capacité des structures associatives à atteindre leurs objectifs et à réaliser leur mission.
- *L'influence politique* : Les structures associatives qui entretiennent des relations solides avec les décideurs politiques peuvent exercer une influence plus grande sur les politiques publiques et les décisions qui les concernent. En collaborant avec les acteurs politiques, les organisations peuvent contribuer à façonner les politiques et les programmes de manière à mieux répondre aux besoins des communautés qu'elles représentent. Cela renforce l'efficacité de l'organisation en lui accordant une voix dans les processus décisionnels.
- *Le plaidoyer et le changement social* : La collaboration avec les décideurs politiques peut renforcer le plaidoyer et les actions de changement social des structures associatives. En travaillant ensemble, les organisations peuvent mobiliser des ressources, coordonner des efforts et présenter des arguments convaincants pour influencer les politiques et les pratiques existantes. Cette collaboration renforce l'efficacité de l'organisation en lui permettant de promouvoir ses idées et de créer un impact durable.
- *La mise en œuvre des programmes* : La collaboration étroite avec les instances gouvernementales peut faciliter la mise en œuvre des programmes et des projets des structures associatives. Une coopération efficace peut conduire à une meilleure coordination des actions, à un partage des responsabilités et à une utilisation optimale des ressources. Cela contribue à l'efficacité des structures associatives en garantissant la réalisation efficace de leurs activités et en maximisant leur impact.
- *La légitimité et la crédibilité* : La collaboration avec les décideurs politiques peut renforcer la légitimité et la crédibilité des structures associatives. En étant

reconnues comme des partenaires de confiance par les instances gouvernementales, les organisations gagnent en crédibilité aux yeux du public, des autres acteurs de la société civile et des bailleurs de fonds. Cette légitimité accrue renforce leur capacité à mobiliser des ressources et à avoir un impact significatif.

Cependant, il est important de noter que la collaboration avec les décideurs politiques peut également présenter des défis. Dans la société Tunisienne, des compromis peuvent être nécessaires, et il est essentiel de préserver l'indépendance et les valeurs de l'organisation lors de ces interactions. Une collaboration excessive ou une dépendance excessive vis-à-vis des décideurs politiques (les associations colorées) peut également limiter l'autonomie et l'efficacité des structures associatives.

A.2.3. Inclusivité

L'inclusivité dans la vie associative est essentielle pour construire des organisations fortes, dynamiques et représentatives. Elle favorise la diversité des idées, renforce la légitimité et l'impact des associations, et contribue à la construction d'une société plus juste et équitable. En adoptant des politiques, des pratiques et des cultures inclusives, les associations peuvent créer des espaces où chacun se sent respecté, valorisé et en mesure de contribuer pleinement à la réalisation des objectifs communs. Ce principe consiste à garantir la participation équitable et significative de tous les individus et groupes dans les activités et prises de décision des associations, indépendamment de leur genre, de leur appartenance ethnique, de leur statut social, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur religion ou de leur âge.

En ce qui concerne le genre, l'inclusivité vise à assurer la pleine participation des femmes et des personnes de toutes identités de genre dans la vie associative. Cela implique de reconnaître et de valoriser les contributions des femmes, de promouvoir l'égalité des chances et d'éliminer les obstacles qui limitent leur participation effective. L'inclusivité de genre permet de créer un environnement où les femmes ont la possibilité de prendre des décisions, de contribuer à l'élaboration des politiques et de participer activement à toutes les activités de l'association.

L'indicateur d'inclusivité par rapport aux minorités englobe la prise en compte des perspectives et des besoins des groupes minoritaires, tels que les minorités ethniques, les communautés autochtones, (les ilots *amazighs*, noires et juifs restant dans le cas sud est tunisien), les personnes migrantes, les personnes LGBTQ+ et les personnes handicapées. Il s'agit de garantir leur représentation et leur participation équitable dans les instances décisionnelles, de veiller à ce que leurs voix soient entendues et respectées, et de créer un environnement inclusif et non discriminatoire au sein des structures associatives.

Enfin et en ce qui concerne les générations, l'indicateur traduit l'état de la ségrégation par l'âge et encourager la participation et l'engagement intergénérationnels. Dans un contexte Tunisien marqué par des politiques associatives volontaristes qui donne la totale priorité aux jeunes, notamment par les bailleurs de fond, il est important de reconnaître la diversité des âges et de valoriser les contributions et les perspectives des jeunes, des adultes et des personnes âgées. De ce point de vue, la mesure de l'inclusivité, permet de favoriser l'échange de connaissances, de promouvoir la solidarité entre les générations et de créer des opportunités de mentorat et d'apprentissage mutuel au sein de l'association.

Mesurer l'équilibre générationnel au sein de la société civile, est une manière de construire la mémoire de cette société à travers les décennies en valorisant ses acquis. Les générations plus âgées ont souvent accumulé une richesse de connaissances et d'expérience au fil des années. Lorsqu'il y a une bonne communication et une volonté de partage entre les générations, cela peut conduire à un transfert fructueux de savoir-faire, de compétences et de bonnes pratiques. Ceci contribue, également, à renforcer la capacité organisationnelle et l'efficacité de la structure associative. Cela répond, enfin, à l'une des recommandations du rapport

« Perception et attitudes des Tunisiens sur les associations » (2023) et qui mentionne le fait que la méfiance à l'égard des OSC Tunisienne avait tendance à accroître chez la population âgée de 34 ans et plus.

Comme finalité, l'indicateur d'inclusivité vise à fournir :

- *Des informations sur la diversité des perspectives* : L'inclusivité au sein des structures associatives permet une représentation équitable des voix, des expériences et des perspectives des femmes et des hommes. Cela favorise la diversité des idées, des approches et des solutions, ce qui peut améliorer la qualité des décisions prises et renforcer l'efficacité globale de l'organisation.
- *Des informations sur le niveau d'équilibre du leadership* : Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les postes de leadership au sein des structures associatives favorise une gouvernance équilibrée. Lorsque les femmes ont la possibilité d'occuper des postes de décision et de prendre part aux processus décisionnels, cela conduit à une meilleure prise en compte des besoins, des priorités et des intérêts de tous les membres de l'organisation, ce qui renforce son efficacité.
- *Des informations sur les ressources et compétences complémentaires* : Les femmes et les hommes apportent des compétences, des talents et des connaissances uniques à une organisation. L'équilibre du genre permet de tirer pleinement parti de ces ressources et de les mettre à profit de manière complémentaire. Lorsque les rôles et les responsabilités sont réparties de manière équitable, cela favorise une utilisation plus efficace des compétences individuelles et contribue à la réussite collective de l'organisation.
- *Des informations sur la représentativité et une légitimité* : L'équilibre du genre renforce la représentativité de l'organisation dans la société. Les structures associatives sont souvent engagées dans des questions d'intérêt public qui touchent différentes populations. Avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes renforce la légitimité de l'organisation en démontrant son engagement envers l'égalité des genres et en reflétant la diversité de la société qu'elle représente.
- *Des informations plus riches sur l'impact social* : Les structures associatives jouent souvent un rôle important dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au sein de la société. En veillant à un équilibre du genre au sein de leur propre fonctionnement, ces organisations donnent l'exemple et contribuent à un changement social plus large en faveur de l'égalité des genres.

3. Compilation de l'indice de la vie associative en Tunisie

La compilation d'un indice consiste à regrouper et à combiner différentes mesures ou indicateurs pour former une mesure composite représentative d'un concept spécifique. Cela nécessite généralement de pondérer les différentes composantes de l'indice en fonction de leur importance relative et de les agréger de manière à obtenir une valeur globale ou un score. La compilation d'un indice peut impliquer des calculs statistiques, des formules mathématiques ou des méthodes d'évaluation spécifiques, en fonction du domaine d'application et des objectifs de l'indice. L'objectif principal de la compilation est de fournir une mesure synthétique et compréhensible qui permet de suivre et d'évaluer des phénomènes complexes ou multidimensionnels de manière plus concise et comparative.

Dans ce baromètre, les indicateurs arrêtés pour chaque axe sont calculés sur la base des réponses des questions proposées dans le questionnaire. La valeur de ces indicateurs varie entre 0 et 100 : plus la valeur est élevée plus l'indicateur est perçu favorable pour une vie associative plus appropriée en Tunisie. Pour chaque axe prédéfini (A) et à partir des indicateurs calculés, un indicateur synthétique est généré (IND_A) pour estimer le degré de perception de la vie associative :

$$IND_A = \sum_{i=1}^{N_A} IND_{Ai} / N_A$$

Avec :

A : Axe

IND_{Ai} : Indicateur synthétique de l'axe Ai

i : Numéro de l'indicateur de l'axe A

N_A : Nombre d'indicateurs de l'axe A

L'indice relatif au baromètre de la vie associative en Tunisie (IND) est la pondération des indicateurs synthétiques générés pour chaque axe (IND_A). Il est ainsi défini comme suit :

Avec :

$$IND = \sum_{A=1}^6 (P_A * IND_A)$$

IND : Indice global du baromètre de la vie associative en Tunisie A : Axe traité

P_A : Poids de l'indicateur synthétique de l'axe A (avec $\sum_{A=1}^6 P_A = 100\%$)

IND_A : Indicateur synthétique de l'axe A

En absence de référentiel, la détermination des coefficients de pondération (P_A) fera l'objet de (03) scénarios :

- **Scénario 1** : le poids de tous les axes est uniforme

$$P_A = P_{11} = P_{12} = P_{13} = P_{21} = P_{22} = P_{23} = 1/6 = 16,7\%$$
- **Scénario 2** : relatifs à l'« Etat des lieux des libertés associatives » (R1) que ceux relatifs au « Dynamisme des sociétés civiles » (R2).

$$P_{11} = P_{12} = P_{13} = 2/9 = 22,2\%$$

$$\text{et } P_{21} = P_{22} = P_{23} = 1/9 = 11,1\%$$
- **Scénario 3** : Accorder moins d'importance aux axes relatifs à l'« Etat des lieux des libertés associatives » (R1) que ceux relatifs au « Dynamisme des sociétés civiles » (R2).

$$P_{11} = P_{12} = P_{13} = 1/9 = 11,1\%$$

$$\text{et } P_{21} = P_{22} = P_{23} = 2/9 = 22,2\%$$

3.1 Résultats de la compilation du baromètre de la vie associative en Tunisie

Une vie associative appropriée est associée à un score élevé (voisinant 100), et inversement. En tenant compte de la démarche expliquée, ci-avant, la compilation des données par région a abouti aux résultats illustrés dans le tableau suivant (Tableau 3).

En fonction du score du baromètre généré, on évalue la situation de la vie associative en Tunisie comme suit :

- [85 ; 100 points] : bonne situation (vert) ;
- [70 ; 85 points] : situation plutôt bonne (jaune) ;
- [55 ; 70 points] : situation problématique (orange clair) ;
- [40 ; 55 points] : situation difficile (orange sombre) ;
- [0 ; 40 points] : situation très grave (rouge sombre).

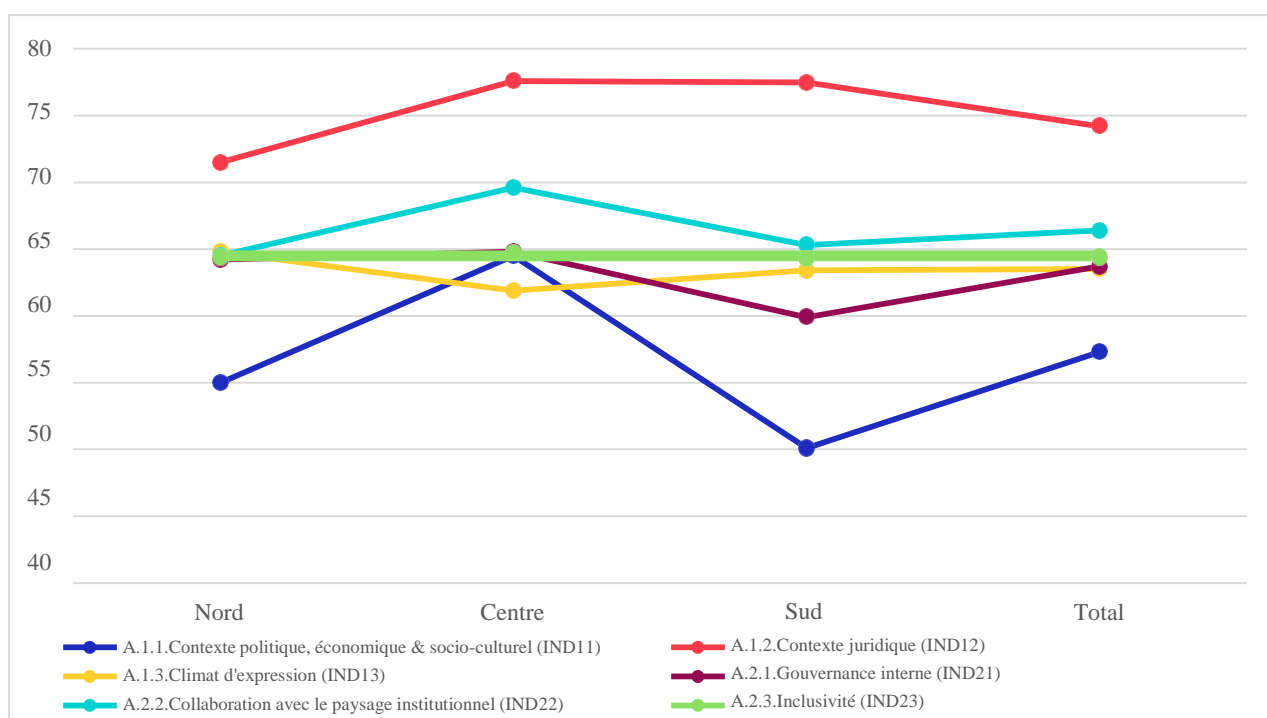
Tableau 3 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par région

Axe	Région			Total
	Nord	Centre	Sud	
A.1.1.Contexte politique, économique & socio-culturel (IND ₁₁)	55,0	64,5	50,1	57,3
A.1.2.Contexte juridique (IND ₁₂)	71,5	77,6	77,5	74,2
A.1.3.Climat d'expression (IND ₁₃)	64,8	61,9	63,4	63,5
A.2.1.Gouvernance interne (IND ₂₁)	64,2	64,8	59,9	63,7
A.2.2.Collaboration avec le paysage institutionnel (IND ₂₂)	64,5	69,6	65,3	66,4
A.2.3.Inclusivité (IND ₂₃)	64,4	64,7	64,3	64,4
Baromètre de la vie associative (IND)				
Scénario 1	65,3	67,2	65,3	65,9
Scénario 2	64,0	67,4	63,5	65,0
Scénario 3	64,2	66,9	63,3	64,9

Indépendamment des scénarii proposés, le score national du baromètre de la vie associative est de l'ordre de **65 points**. Un score qui démontre que la situation est problématique.

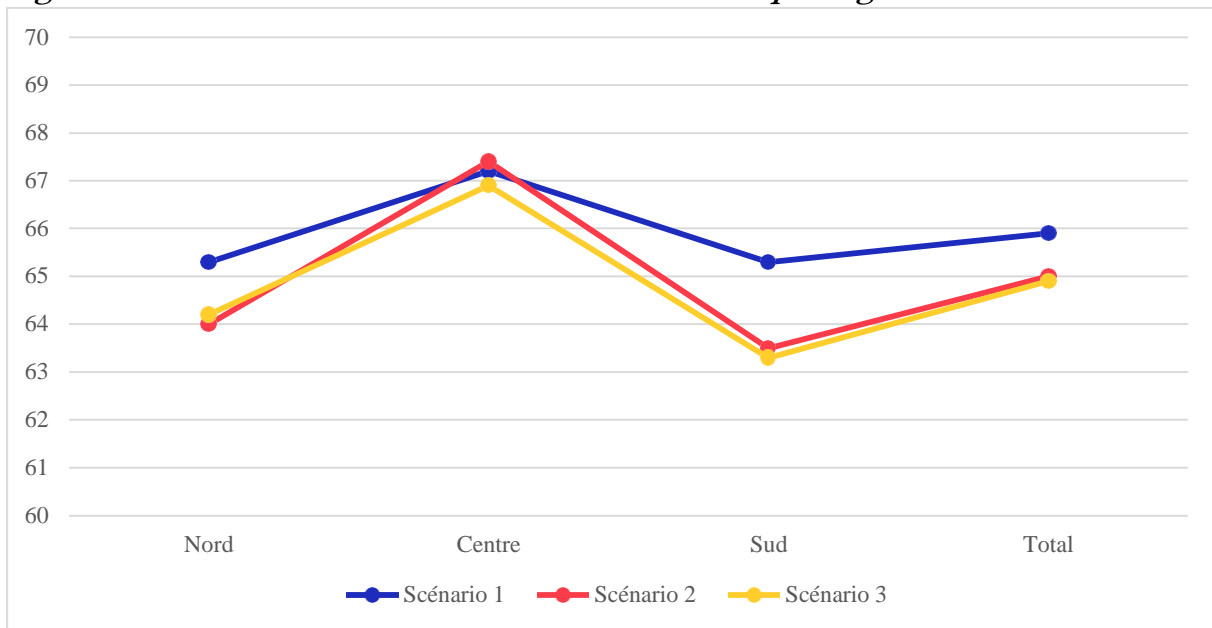
Selon les indicateurs synthétiques relatifs aux différents axes, la situation du contexte juridique est plutôt bonne (avec un score de **74,2 points** à l'échelle nationale) par rapport aux autres axes, en particulier, pour l'axe traitant le « Contexte politique, économique et socio culturel », dont le score est de **57,3 points**.

Figure 3 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par région et axe



Selon les régions du pays, l'écart du baromètre n'est pas assez significatif (plus au moins 3 points par rapport à la moyenne nationale). Quoique, la vie associative au centre du pays soit relativement mieux appropriée avec un score voisinant **67 points** (indépendamment du scénario proposé).

Figure 4 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par région et scénario

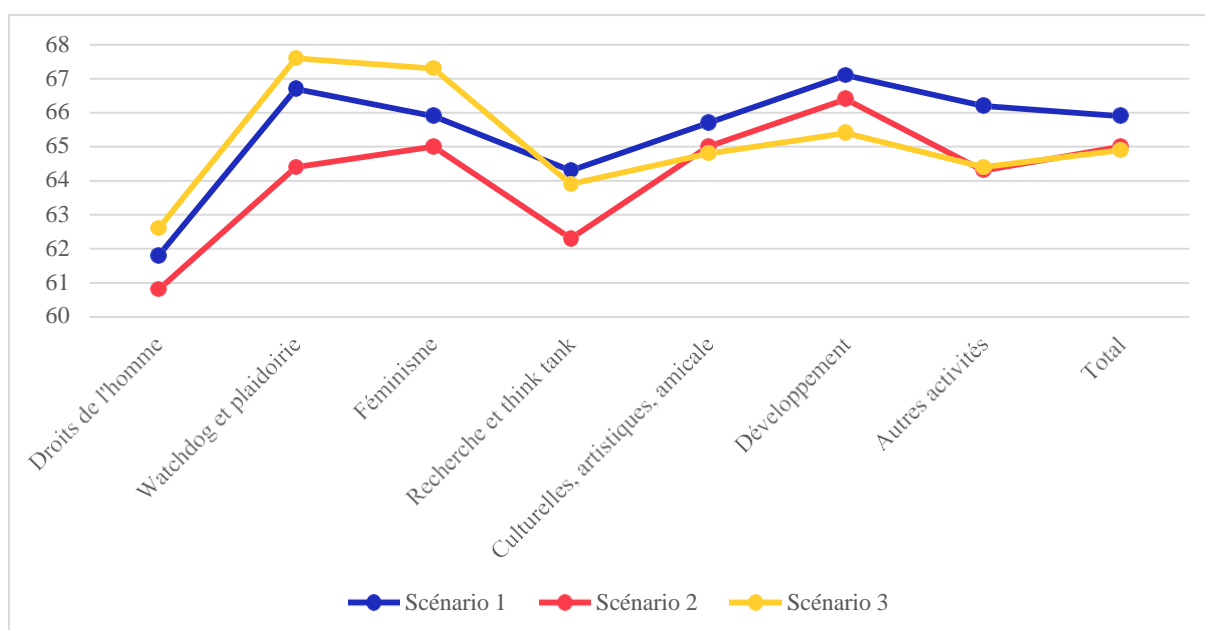


Par ailleurs et selon le domaine d'activité des OSC, le niveau du baromètre de la vie associative des organisations opérant dans le domaine **des droits de l'homme** (avec un score voisinant **61 points**) est remarquablement faible, contre un score plus approprié pour les OSC de développement ou qui font watchdog/ plaidoirie, avec un score moyen (pour tout scénario confondu) variant au tour de **66 points**.

Tableau 4 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par domaine d'activité de l'OSC

Axe	Domaine d'activité de l'OSC							
	Droits de l'homme	Watchdog	Féminisme	Recherche et think tank	Culturelles, artistiques, amicale	Développement	Autres activités	Total
A.1.1.Contexte politique, économique & socio-culturel (IND ₁₁)	56,0	62,0	62,6	55,4	58,3	57,1	52,6	57,3
A.1.2.Contexte juridique (IND ₁₂)	65,2	58,6	66,6	64,5	75,1	78,2	66,7	74,2
A.1.3.Climat d'expression (IND ₁₃)	55,5	62,9	58,9	62,0	62,4	66,8	73,4	63,5
A.2.1.Gouvernance interne (IND ₂₁)	70,4	70,0	72,5	67,7	63,6	61,3	65,4	63,7
A.2.2.Collaboration avec le paysage institutionnel (IND ₂₂)	58,5	64,7	61,8	64,4	66,4	67,9	60,5	66,4
A.2.3.Inclusivité (IND ₂₃)	64,4	77,9	74,7	64,4	63,8	63,9	67,6	64,4
	Baromètre des libertés des OSC (IND)							
Scénario 1	61,8	66,7	65,9	64,3	65,7	67,1	66,2	65,9
Scénario 2	60,8	64,4	65,0	62,3	65,0	66,4	64,3	65,0
Scénario 3	62,6	67,6	67,3	63,9	64,8	65,4	64,4	64,9

Figure 5 : Baromètre de la vie associative en Tunisie par domaine d'activité de l'OSC et scénario



IV. Les principaux résultats du baromètre :

1. Informations générales

1.1 Informations générales sur les membres d'OSC :

813 associations ont participé au baromètre de la vie associative. L'analyse de la répartition des associations en fonction du domaine d'activité permet de constater la prééminence de certains domaines d'activité sur d'autres ainsi que la diversité des engagements associatifs. Il convient de noter que cette répartition ne prend pas en compte les associations sportives, religieuses et à caractère politique, car elles n'étaient pas ciblées par l'enquête. :

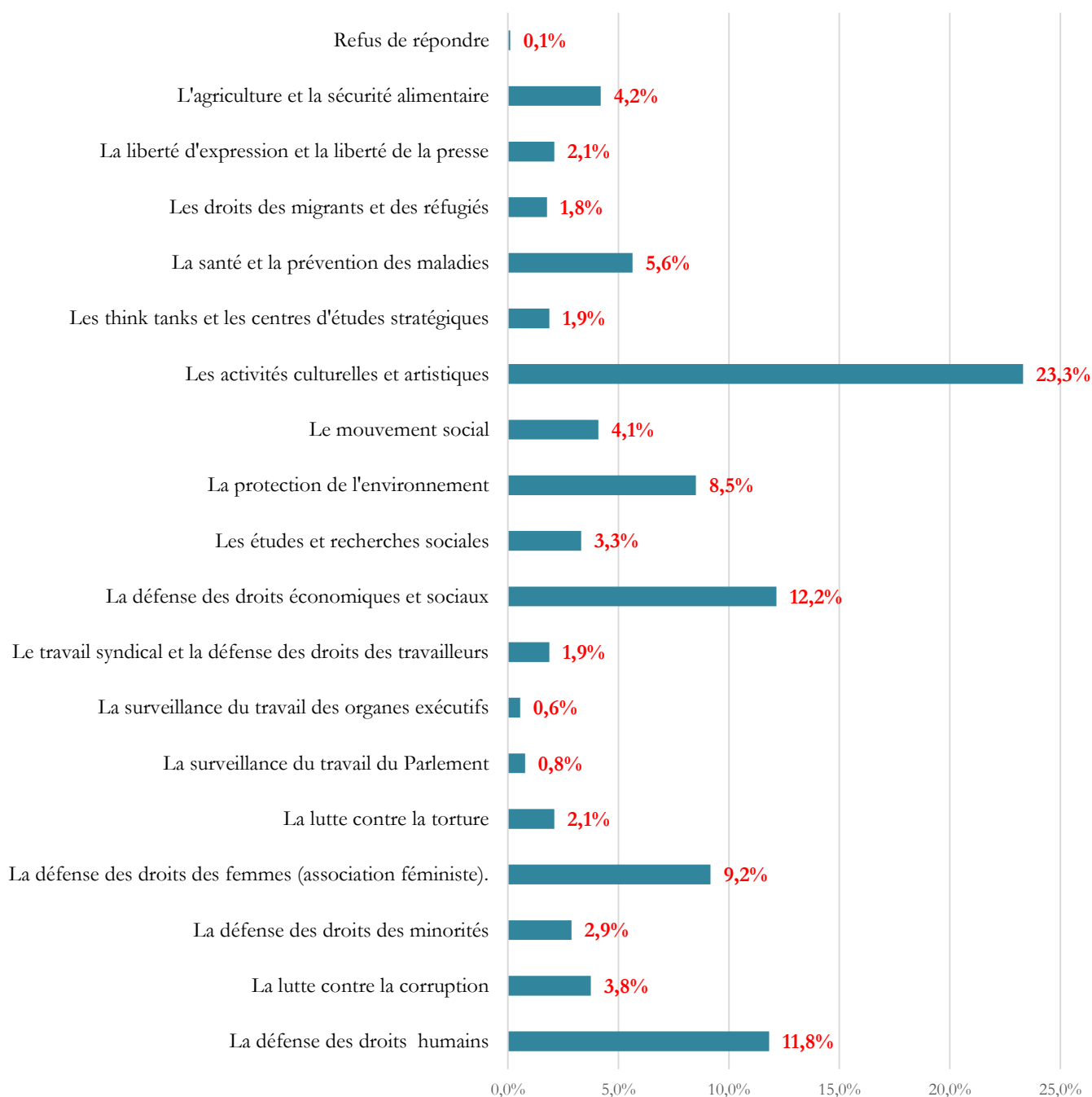
Les domaines les plus représentés sont les activités culturelles et artistiques (23,3%), la défense des droits économiques et sociaux (12,2%) et la défense des droits humains (11,8%). Cela indique que ces domaines suscitent un fort engagement associatif et qu'ils sont considérés comme prioritaires par les organisations participantes

La répartition met également en évidence des engagements spécifiques, tels que la défense des droits des femmes (9,2%), la protection de l'environnement (8,5%) et la santé et la prévention des maladies (5,6%). Ces résultats mettent en évidence des préoccupations sociétales importantes et témoignent de

l'engagement des associations dans des questions qui touchent directement les individus et l'environnement.

La répartition reflète également la diversité des engagements associatifs, couvrant des domaines tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire (4,2%), les mouvements sociaux (4,1%), les études et recherches sociales (3,3%), la défense des droits des minorités (2,9%), les droits des migrants et des réfugiés (1,8%), et d'autres domaines spécifiques.

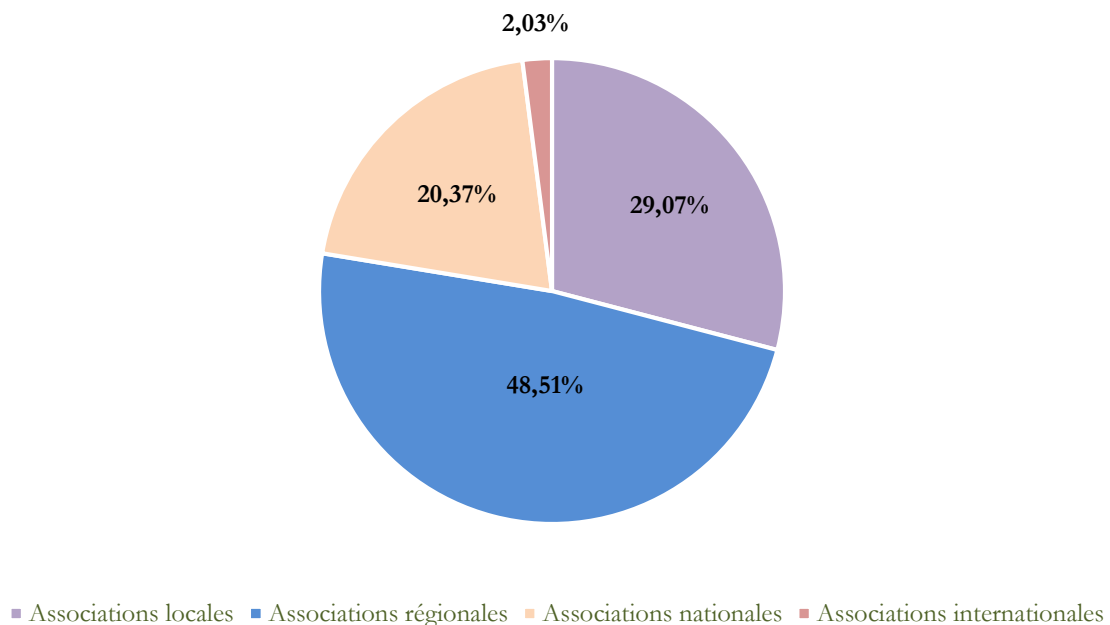
Figure 6 : La répartition des associations en fonction du domaine d'activité



L'analyse de l'étendue géographique des associations, met en évidence la diversité de l'étendue géographique avec des associations actives à différents échelons géographiques.

- Les associations régionales et locales représentent la majorité des organisations : 48,51% des associations sont régionales, ce qui indique qu'elles opèrent au niveau d'une région spécifique. Cela suggère un fort ancrage local et une concentration des activités et des impacts au sein d'une zone géographique restreinte. 29,07% des associations sont locales, ce qui signifie qu'elles se concentrent principalement sur une communauté ou une localité spécifique. Ces associations sont souvent engagées dans des initiatives et des actions qui ont un impact direct sur le niveau local, répondant aux besoins et aux préoccupations de la population locale.
- Les associations nationales jouent un rôle clé dans la promotion de causes à l'échelle nationale et dans l'influence des politiques publiques. Elles représentent 20,37% des associations.
- Les associations internationales, bien qu'en proportion plus faible, 2,03% seulement, ont une portée mondiale et sont impliquées dans des initiatives transfrontalières.

Figure 7: L'étendue géographique des OSCs



L'analyse des résultats de la localisation territoriale des organisations de la société civile qui ont participé au baromètre par gouvernorat permet de dégager plusieurs observations :

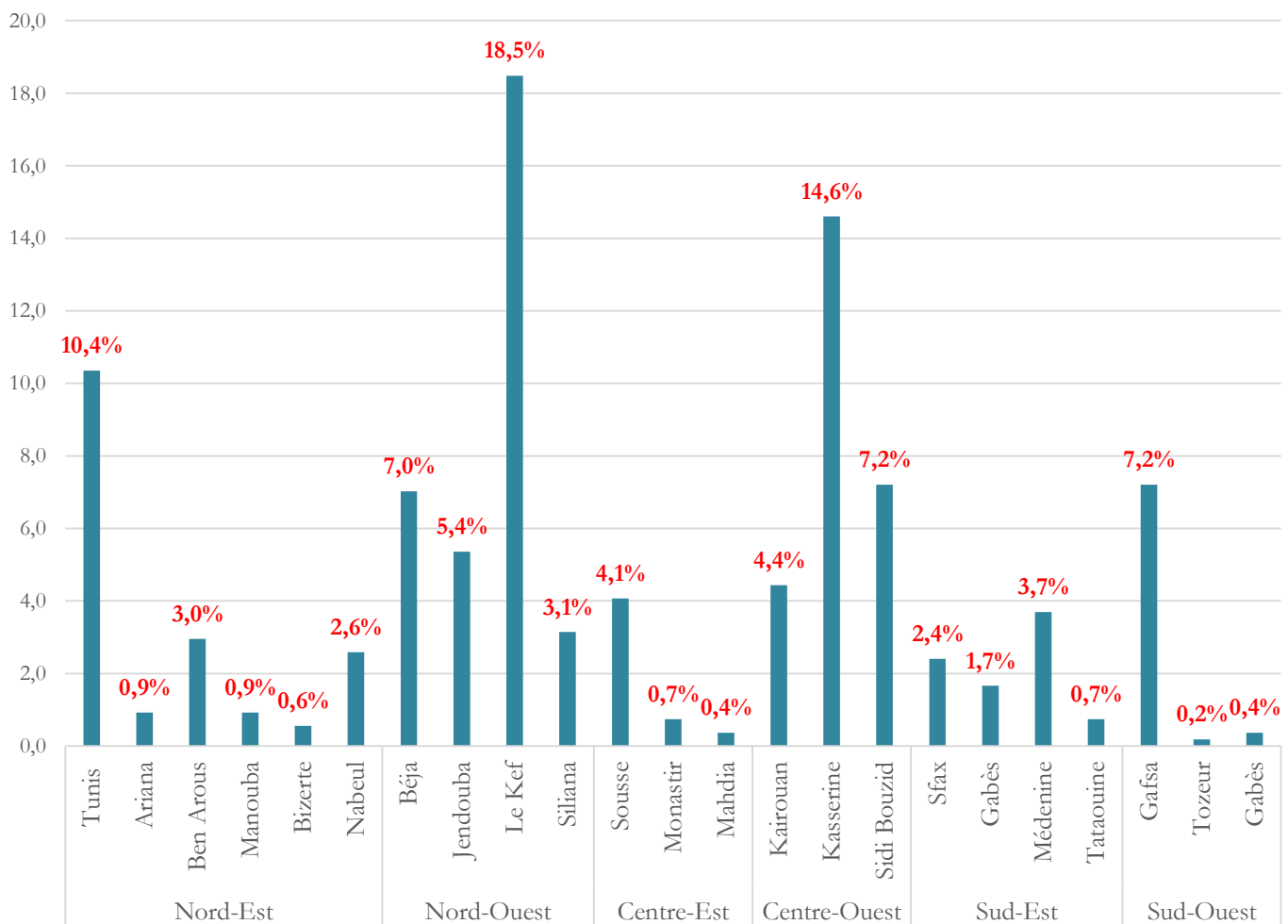
Une répartition géographique inégale :

Les organisations de la société civile sont réparties de manière inégale à travers les différents gouvernorats de la Tunisie. Certains gouvernorats ont une concentration plus élevée d'organisations, tandis que d'autres ont une présence plus limitée.

L'engagement dans les régions intérieures :

Les gouvernorats du Centre-Ouest (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid) sont également bien représentés, ce qui peut être lié à des problématiques spécifiques dans ces régions et à un engagement accru de la société civile pour y répondre. Kasserine, en particulier, se démarque avec une part importante de 14,6% des organisations.

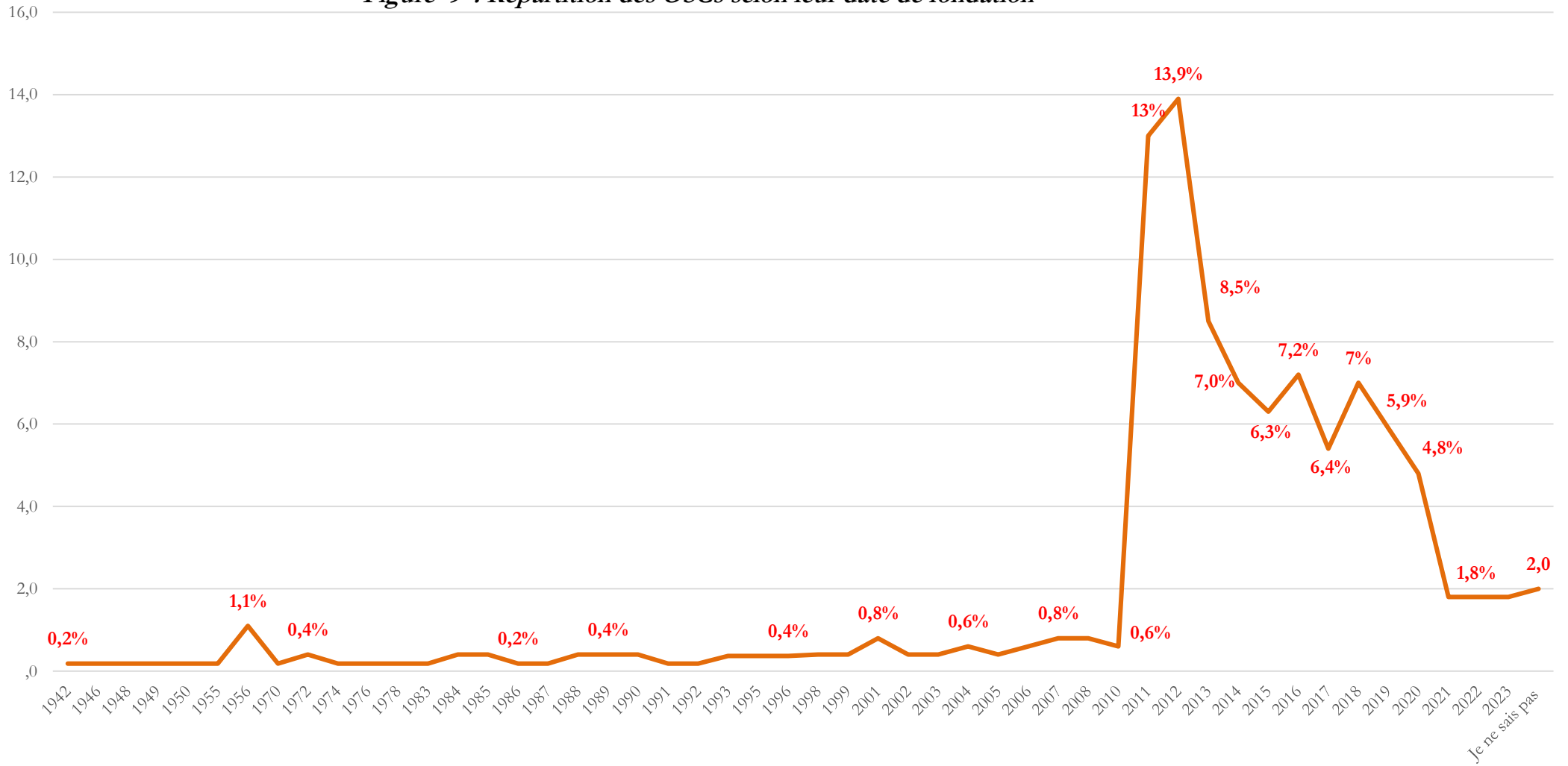
Figure 8 : La localisation territoriale des OSCs



L'analyse des dates de création des organisations de la société civile en Tunisie permet de dégager plusieurs observations :

- 1- Période 1942-1956 : Les pourcentages sont constants à 0,2% pour chaque année, ce qui indique une présence limitée de la société civile pendant cette période.
- 2- Année 1956 : Le pourcentage d'organisations de la société civile augmente à 1,1%, ce qui suggère une augmentation significative des activités de la société civile cette année-là. La fin de la domination coloniale a créé un espace politique et social plus ouvert, permettant aux Tunisiens de s'engager davantage dans la participation civique et la défense de leurs droits et intérêts.
- 3- Période 1970-1990 : Les pourcentages restent relativement faibles, oscillant entre 0,2% et 0,4%. Cela peut être dû à divers facteurs, y compris le contexte politique et les restrictions imposées aux organisations de la société civile pendant cette période.
- 4- Années 2011-2012 : On observe une augmentation significative des pourcentages, atteignant respectivement 13% et 13,9%. Cela correspond à la période de la révolution tunisienne de 2011, également connue sous le nom de "Printemps arabe", qui a entraîné un changement politique majeur en Tunisie et une ouverture plus large pour la participation de la société civile.
- 5- Années 2013-2019 : Les pourcentages diminuent progressivement, mais restent relativement élevés, variant entre (5,4%) et (8,5%). Cela indique une présence significative des organisations de la société civile, bien que légèrement en baisse par rapport aux années immédiatement après la révolution.
- 6- Années 2020-2023 : Les pourcentages continuent de diminuer, atteignant 1,8% pour les années 2021, 2022 et 2023. Cela peut être attribué à divers facteurs, notamment une réduction de l'espace démocratique et de la liberté d'expression.

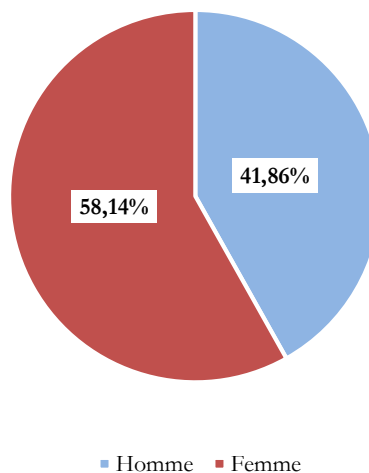
Figure 9 : Répartition des OSCs selon leur date de fondation



1.2 Informations générales sur les fonctionnaires ayant participé au baromètre :

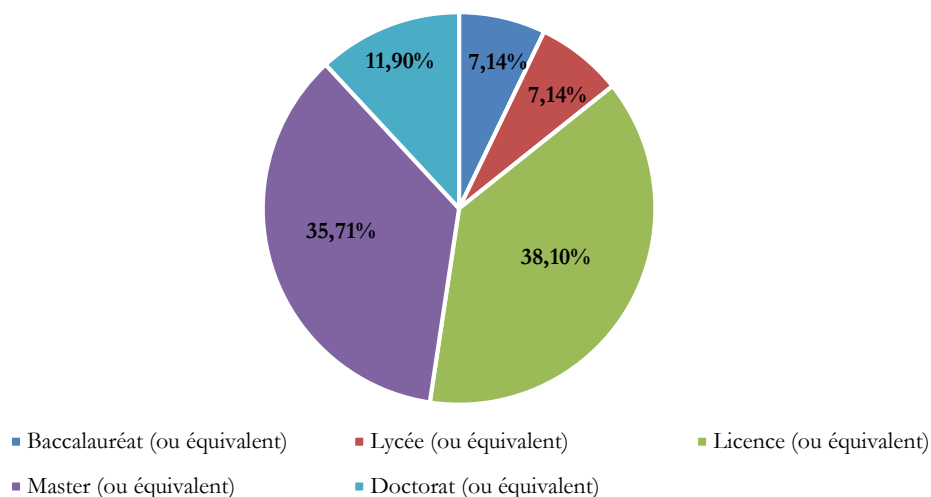
Un total de 62 fonctionnaires publics, qui ont joué un rôle de coordination dans des programmes en collaboration avec les OSC tunisiennes, ont participé à cette enquête. Les résultats révèlent une prévalence de la participation féminine, avec 58,14% des fonctionnaires étant des femmes, tandis que les hommes représentent 41,86% des participants.

Figure 10 : Répartition des participants fonctionnaires par genre



Par ailleurs, l'échantillon présente des niveaux académiques variés. 7,14% des fonctionnaires possèdent un diplôme de niveau baccalauréat (ou équivalent), tandis que la même proportion détient un diplôme de niveau lycée (ou équivalent). Un pourcentage plus élevé de 38,10% a obtenu une licence (ou équivalent), tandis que 35,71% ont un diplôme de niveau master (ou équivalent). Finalement, 11,90% des fonctionnaires interrogés ont un doctorat (ou équivalent)

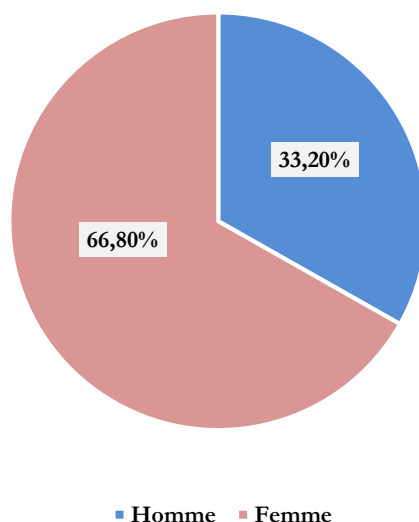
Figure 11 : Répartition des participants fonctionnaires en fonction du niveau d'éducation académique



1.3 Informations générales sur les bénéficiaires :

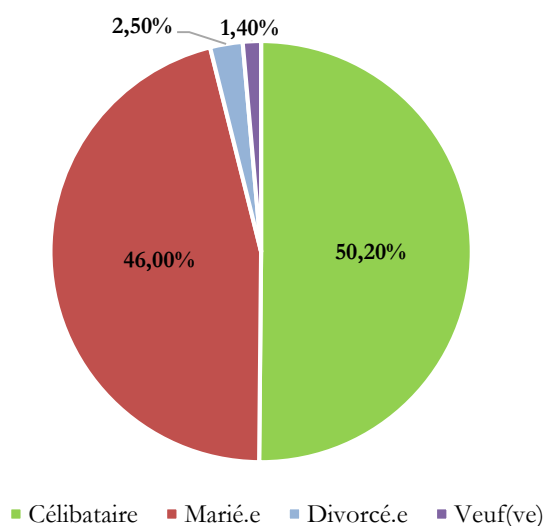
Un total de 317 bénéficiaires directes des activités menées par les OSC Tunisiennes ont participé au présent baromètre. L'analyse des résultats du baromètre de la vie associative montre que les femmes représentent une proportion significativement plus élevée (66,80%) que les hommes (33,20%) parmi les bénéficiaires des activités des organisations de la société civile (OSC) ayant participé à l'étude.

Figure 12 : Répartition des bénéficiaires participants par genre



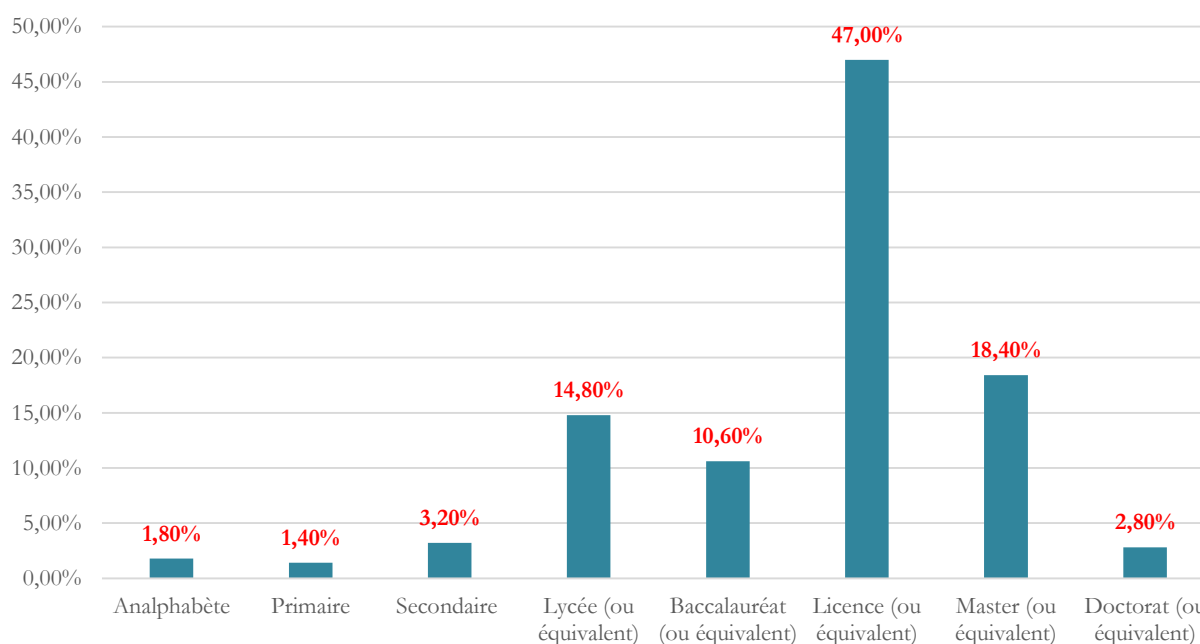
En ce qui concerne la situation matrimoniale, les résultats révèlent que les célibataires constituent la plus grande proportion parmi les bénéficiaires, représentant 50,20% de l'échantillon étudié. Les personnes mariées sont également significativement représentées, atteignant 46% des bénéficiaires. Les personnes divorcées représentent une proportion relativement faible, avec seulement 2,50% parmi les bénéficiaires. Enfin, les veufs ou veuves représentent une petite part, comptant pour 1,40% de l'échantillon.

Figure 13 : Répartition des bénéficiaires participants en fonction de la situation matrimoniale



L'analyse du niveau éducatif des bénéficiaires révèle une répartition variée. Les personnes analphabètes représentent une proportion de 1,8%, tandis que celles ayant un niveau d'éducation primaire représentent 1,4%. Les bénéficiaires ayant terminé l'enseignement secondaire constituent 3,2% de l'échantillon. Une part plus importante est représentée par les bénéficiaires ayant atteint le niveau du lycée (ou équivalent), qui représente 14,8% de l'échantillon. Les bénéficiaires ayant obtenu un baccalauréat (ou équivalent) représentent 10,6% du total. Une proportion significative des bénéficiaires a atteint le niveau de la licence (ou équivalent), avec 47% d'entre eux. Les bénéficiaires ayant obtenu un diplôme de niveau master (ou équivalent) représentent 18,4% de l'échantillon, tandis que ceux ayant un doctorat (ou équivalent) représentent 2,8%. Ces résultats indiquent une diversité de niveaux éducatifs parmi les bénéficiaires des activités étudiées.

Figure 14: Répartition des bénéficiaires en fonction du niveau d'éducation académique



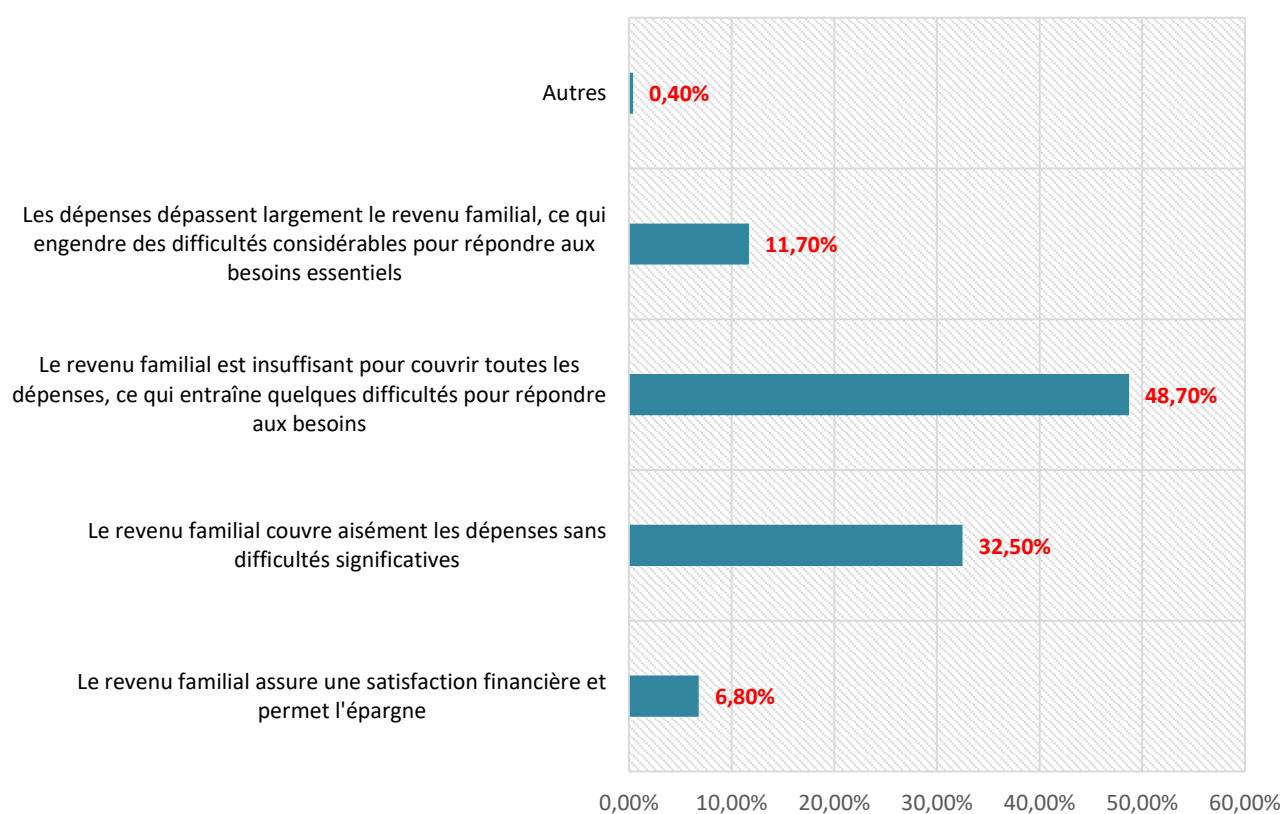
L'analyse de la répartition des bénéficiaires en fonction du revenu familial déclaré révèle que la majorité d'entre eux se trouvent dans la troisième catégorie, où leur revenu familial ne couvre pas suffisamment leurs dépenses et où ils rencontrent des difficultés pour répondre à leurs besoins. Cette catégorie représente 48,7% des bénéficiaires, ce qui indique que près de la moitié d'entre eux font face à des défis financiers et sont contraints de faire des efforts pour subvenir à leurs besoins.

La quatrième catégorie, où le revenu familial ne suffit pas à couvrir les dépenses et les bénéficiaires rencontrent des difficultés majeures pour répondre à leurs besoins, représente 11,7% des bénéficiaires. Cela met en évidence une partie de la population des bénéficiaires qui fait face à des problèmes financiers graves, avec des difficultés importantes pour satisfaire leurs besoins de base.

La première catégorie, où le revenu familial permet de subvenir confortablement aux besoins financiers et de mettre de l'argent de côté, représente 6,8% des bénéficiaires. Ces bénéficiaires se trouvent dans une situation plus favorable sur le plan financier, avec la possibilité de couvrir leurs dépenses et de réaliser des économies.

Ces informations soulignent l'importance de prendre en compte les variations des revenus familiaux lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes ou d'initiatives visant à répondre aux besoins des bénéficiaires.

Figure 15 : Variations des revenus familiaux des bénéficiaires et impacts sur les dépenses et les besoins



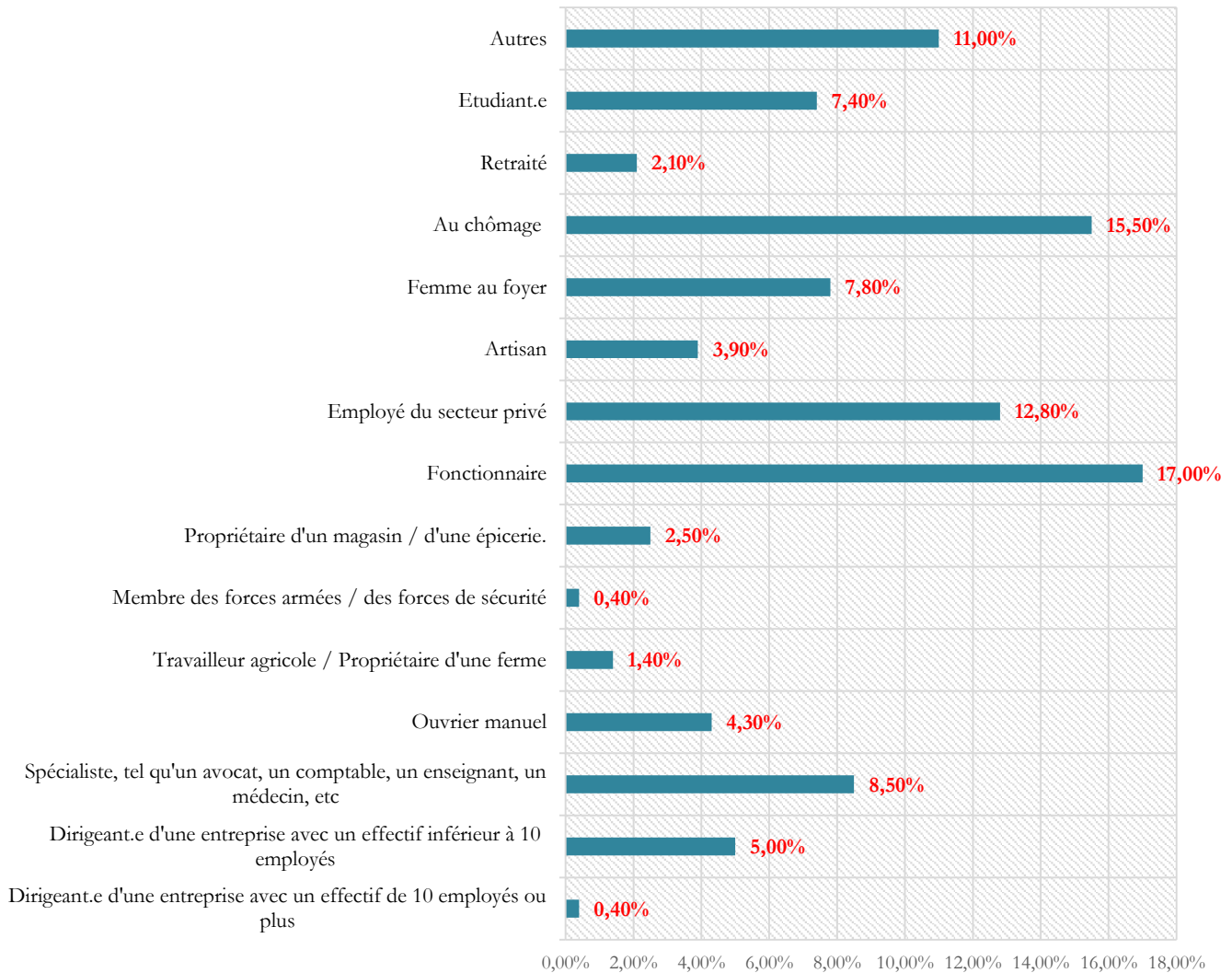
La situation professionnelle actuelle des bénéficiaires est variée, mais certains groupes se démarquent. La plus grande proportion de bénéficiaires se trouve parmi les fonctionnaires, représentant 17% de l'échantillon étudié. Une autre catégorie importante est celle des personnes au chômage, constituant 15,5% des bénéficiaires.

Les employés du secteur privé et les spécialistes tels que les avocats, comptables, enseignants et médecins représentent également des pourcentages significatifs, avec respectivement 12,8% et 8,5% des bénéficiaires.

D'autres catégories telles que les étudiants, les femmes au foyer, les ouvriers manuels et les artisans ont également une présence notable parmi les bénéficiaires. En revanche, les dirigeants d'entreprises, les

travailleurs agricoles et les membres des forces armées ou de sécurité sont moins représentés parmi les bénéficiaires

Figure 16 : Répartition des bénéficiaires selon leur situation professionnelle



L'analyse des activités bénéficiant aux bénéficiaires met en évidence la prédominance des formations, représentant 38,8% de toutes les activités. Les formations jouent un rôle essentiel dans le développement des compétences et des connaissances des bénéficiaires. Les campagnes de sensibilisation sont également significatives, représentant 13,9% des activités. Cela démontre l'importance de sensibiliser et d'informer les bénéficiaires sur des problématiques spécifiques.

L'aide financière est également importante, couvrant 5,3% des activités. Cela souligne la nécessité de soutenir les bénéficiaires sur le plan financier pour les aider à surmonter leurs difficultés.

Le financement ou le soutien de projets représente 7,5% des activités, montrant l'engagement des

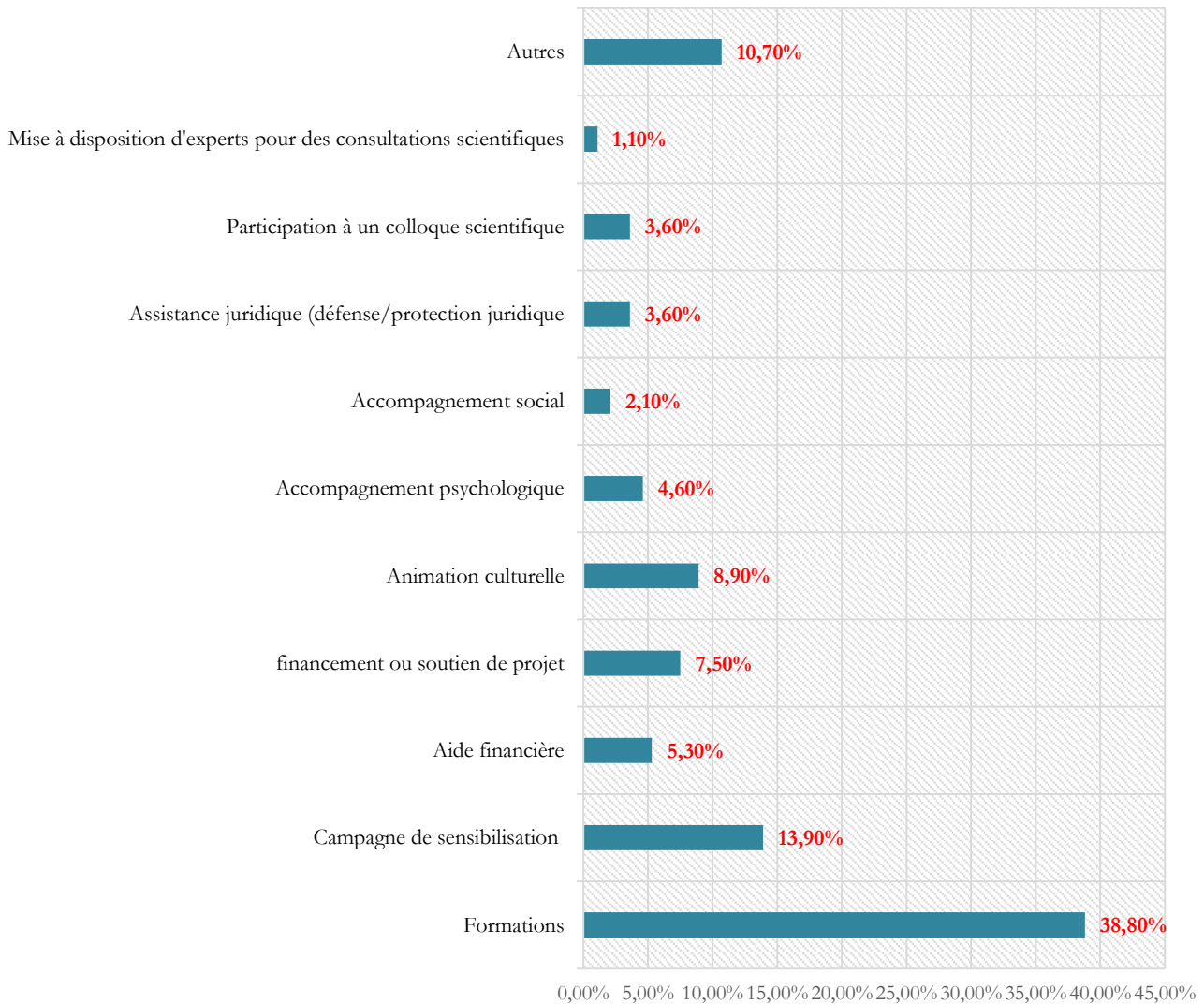
organisations à encourager et à soutenir les initiatives des bénéficiaires.

Les activités d'animation culturelle sont également significatives, représentant 8,9% des activités. Cela met en évidence l'importance de promouvoir la culture et les arts au sein des bénéficiaires. L'accompagnement psychologique (4,6%) et social (2,1%) démontrent l'attention portée à la santé mentale et à l'intégration sociale des bénéficiaires.

L'assistance juridique (3,6%), la participation à des colloques scientifiques (3,6%) et la mise à disposition d'experts pour des consultations scientifiques (1,1%) soulignent l'engagement des organisations à fournir des conseils et un soutien spécialisés dans le domaine juridique et scientifique.

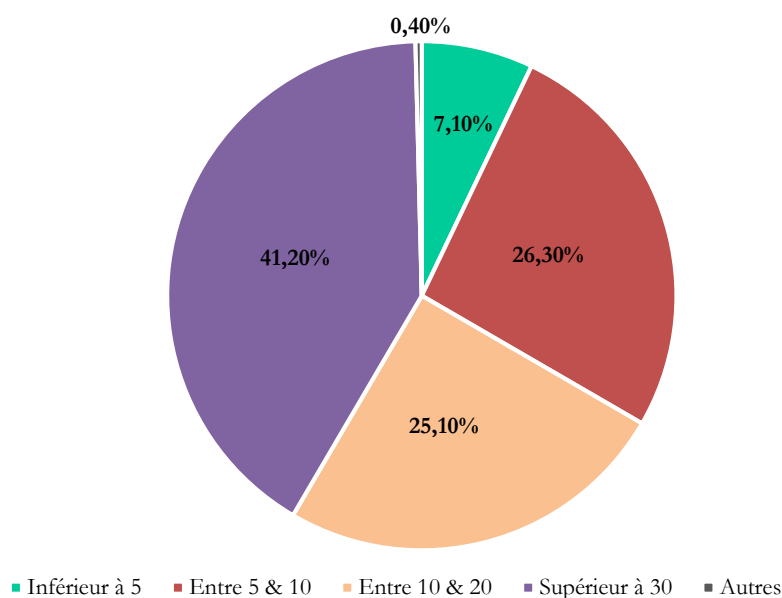
Enfin, 10,7% des activités sont catégorisées comme "autres", ce qui indique la diversité des actions entreprises pour répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Figure 17 : Nature des activités offertes aux bénéficiaires



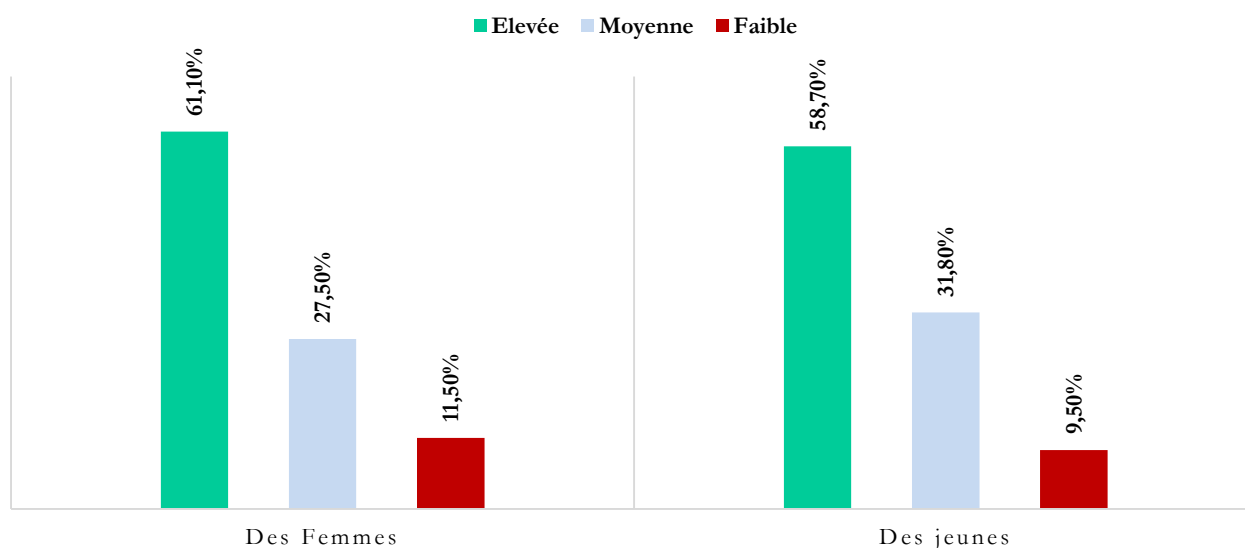
Selon les bénéficiaires, la plupart des activités réalisées par les organisations de la société civile ont un nombre élevé de participants, avec 41,20% des activités concernant un nombre de bénéficiaires supérieur à 30. Cela suggère que les actions entreprises ont un impact significatif et touchent un grand nombre de personnes. Les activités avec un nombre plus restreint de bénéficiaires, tels que ceux inférieurs à 5 ou entre 5 et 10, représentent une proportion relativement plus faible.

Figure 18 : Nombre de participants par activité associative selon les bénéficiaires



Par ailleurs, le niveau de représentation des femmes dans les activités, selon les bénéficiaires, est principalement élevé, avec 61,10% des répondants indiquant une forte présence féminine. En ce qui concerne la représentation des jeunes, le niveau de participation est également considéré comme élevé, avec 58,70% des bénéficiaires rapportant une forte présence des jeunes. Il est important de noter que dans les deux catégories (femmes et jeunes), une proportion significative des bénéficiaires indique une représentation moyenne, ce qui peut suggérer qu'il y a encore des opportunités pour accroître leur participation et leur engagement dans ces activités.

Figure 19 : Le niveau de représentation des femmes et des jeunes dans les activités des OSCs selon les bénéficiaires



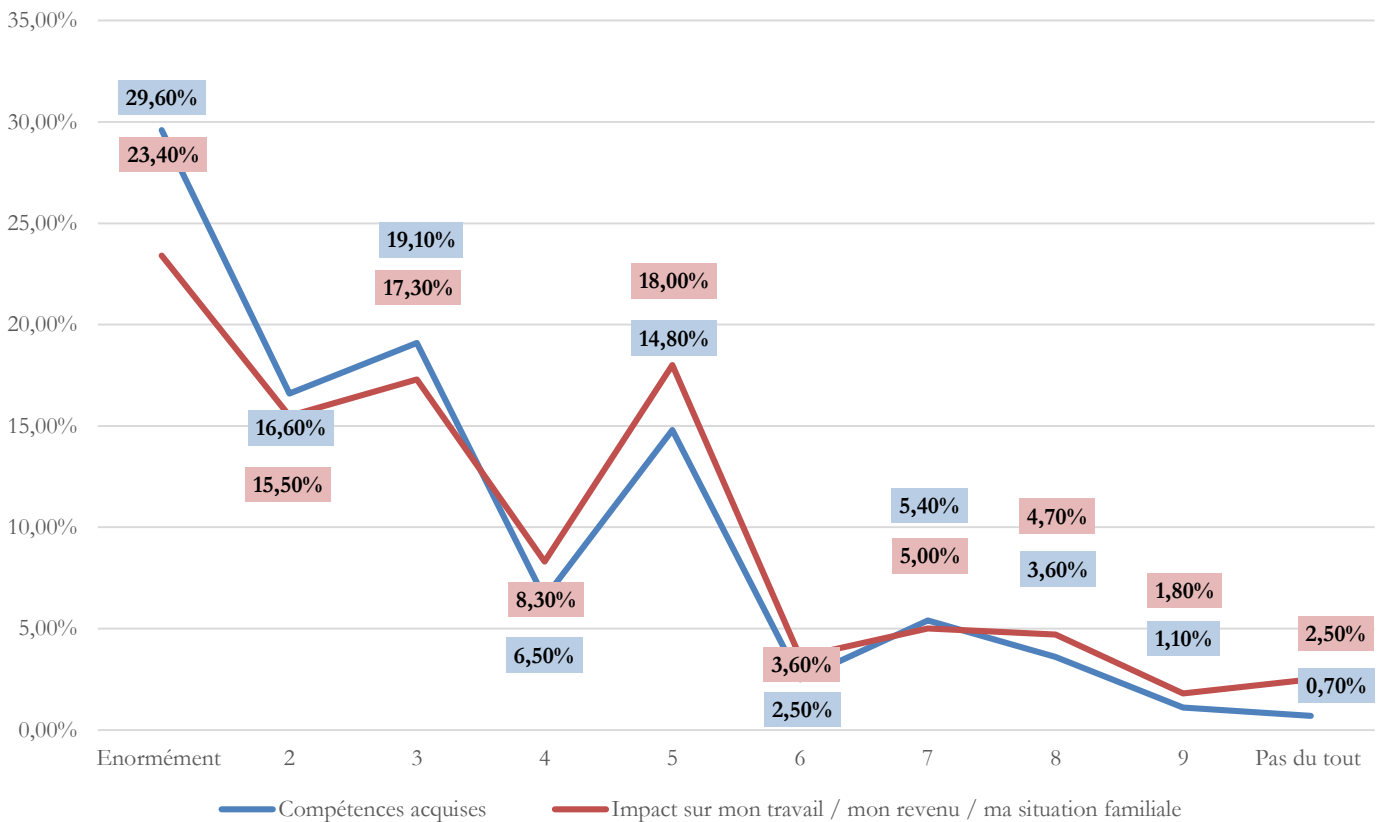
Concernant les compétences acquises et leur impact, les résultats montrent que les bénéficiaires ont généralement acquis des compétences grâce aux activités auxquelles ils ont participé, avec une proportion notable signalant une acquisition énorme de compétences. De plus, ces compétences ont également eu un impact significatif sur leur travail, leurs revenus et leur situation familiale, bien que certains bénéficiaires signalent un impact plus modéré. Cependant, il est important de noter que certains bénéficiaires estiment ne pas avoir acquis de compétences ou que celles-ci n'ont eu aucun impact, ce qui suggère qu'il y a des variations dans les résultats et les perceptions des bénéficiaires.

Ainsi, une part significative des bénéficiaires 29,60% indique avoir acquis énormément de compétences grâce aux activités auxquelles ils ont participé. En ce qui concerne l'impact sur le travail, les revenus et la situation familiale, 23,40% des bénéficiaires rapportent un impact énorme résultant des compétences acquises grâce aux activités. Cela suggère que les compétences développées ont eu des effets significatifs dans ces domaines.

Un pourcentage relativement faible des bénéficiaires 0,70% estime ne pas avoir acquis du tout de compétences et de 2,50% estime que les compétences acquises n'ont eu aucun impact.

Globalement, la majorité des bénéficiaires se situent à des niveaux intermédiaires en termes de compétences acquises et d'impact. Cela indique que la plupart des participants estiment avoir acquis un degré modéré de compétences grâce aux activités, ce qui a eu un impact considérable, mais sans atteindre les extrêmes. Ces résultats soulignent la valeur des programmes de développement des compétences et de leur impact sur le travail, les revenus et la situation familiale des bénéficiaires, tout en soulignant les opportunités d'amélioration et de renforcement de ces résultats.

Figure 20 : Evaluation des compétences acquises et leurs impacts par les bénéficiaires



2. Le climat politique, économique et social dans lequel les organisations de la société civile opèrent

2.1 Une majorité des participants expriment une satisfaction modérée à élever à l'égard du climat général dans lequel les OSC opèrent

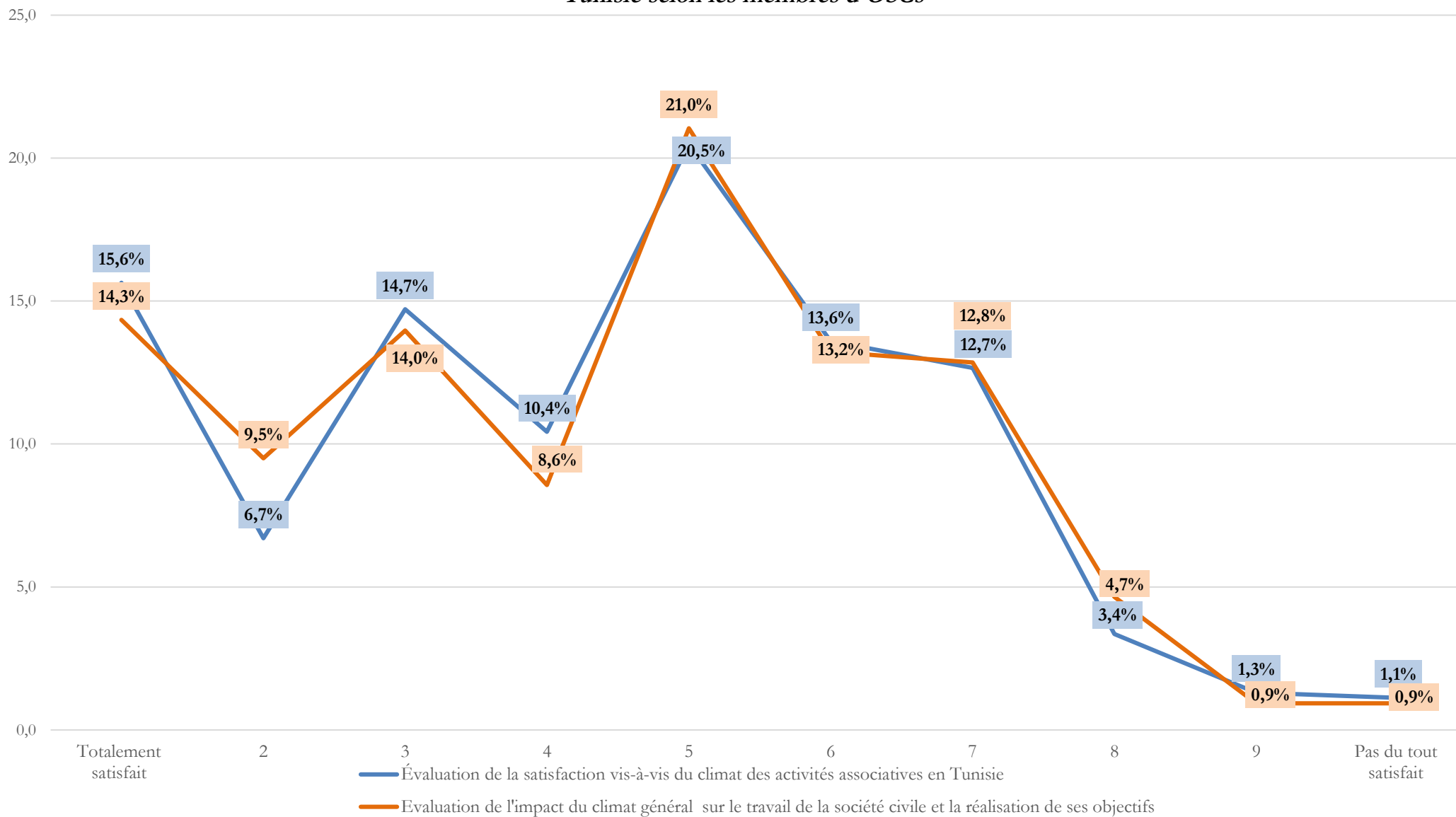
L'analyse des niveaux de satisfactions des membres d'OSCs envers le climat général dans lequel ils opèrent et son impact sur la réalisation de leurs objectifs, suggère **qu'une majorité se situent dans les niveaux de satisfaction modérée à élever, tandis qu'une proportion plus réduite exprime une insatisfaction plus marquée.**

Ainsi, à travers les représentations graphiques des différents niveaux de satisfaction sur l'axe horizontal (de 1 à 10) et les pourcentages correspondants sur l'axe vertical on peut noter que les deux courbes présentent une tendance à la hausse jusqu'au niveau 5, où le pourcentage de répondants atteint son maximum à (20,5%) en ce qui concerne l'évaluation du climat général et (21%) pour ce qui de son impact sur la réalisation des objectifs exemptés par les associations. Cela indique qu'un nombre important de répondants se situent dans les niveaux de satisfaction modérée à élever.

A partir du niveau 5, les deux courbes montrent une diminution progressive des proportions de

répondants, avec des baisses plus significatives aux niveaux 8, 9 et 10. Cela suggère qu'une proportion relativement faible des répondants exprime une insatisfaction plus marquée envers le climat général.

Figure 21 : Évaluation de la satisfaction et de l'impact du climat général sur le travail de la société civile en Tunisie selon les membres d'OSCs



De même que pour les membres d'OSCs, la plupart de la satisfaction des fonctionnaires de la fonction publique en ce qui concerne le climat associatif se situe dans la catégorie de satisfaction modérée (note 5), suivie de près par la catégorie de satisfaction élevée mais pas totale (note 2). Cependant, il est important de noter qu'il existe également une proportion notable de fonctionnaires exprimant une insatisfaction légère à modérée.

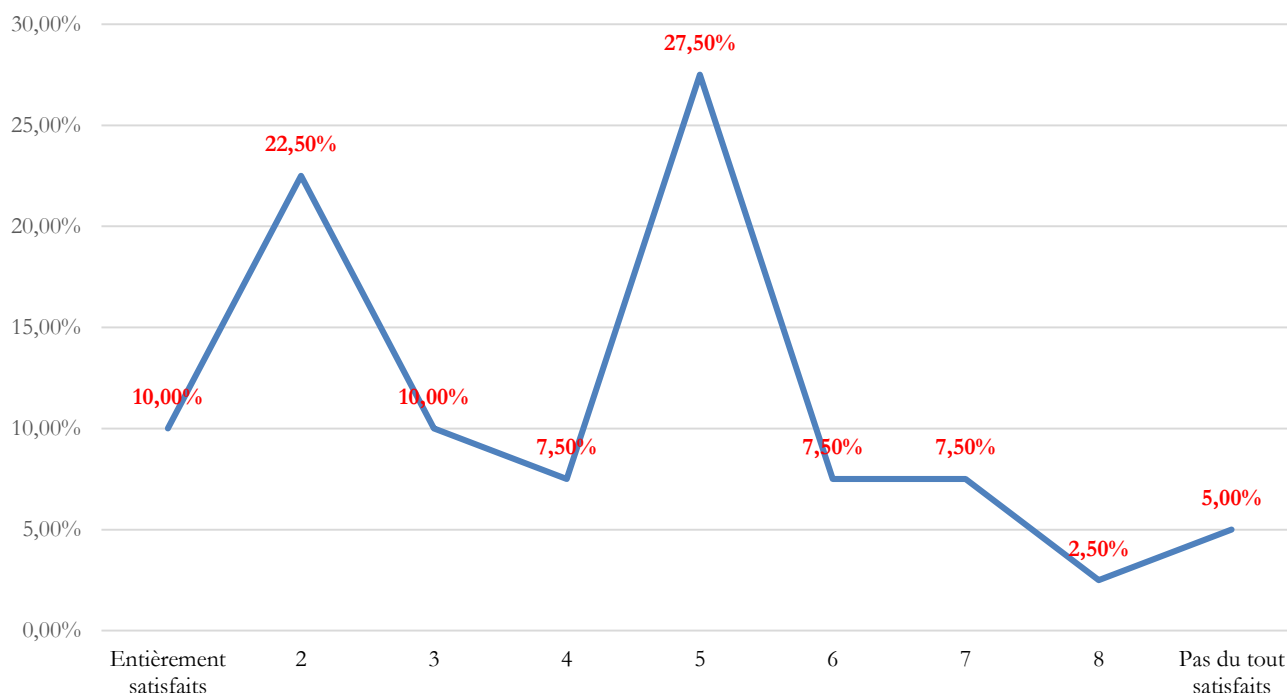
La majorité de satisfaction se situe dans la catégorie de satisfaction modérée, représentée par une note de 5, avec 27,5% des fonctionnaires de la fonction publique attribuant cette note. Cela indique que la satisfaction générale des fonctionnaires vis-à-vis du climat associatif est plutôt modérée.

On constate que la catégorie suivante avec la plus grande proportion de fonctionnaires est celle de satisfaction élevée mais pas totale, représentée par une note de 2, qui compte 22,5% des répondants. Cela suggère que ces fonctionnaires sont globalement satisfaits du climat associatif, mais qu'il reste encore des points à améliorer.

Ensuite, on observe une répartition relativement équilibrée entre les catégories de satisfaction moyenne (notes 3, 4, 6 et 7) avec des proportions allant de 7,5% à 7,5%. Cela indique que ces fonctionnaires ont une satisfaction modérée à moyenne vis-à-vis du climat associatif

D'un autre côté, une proportion relativement faible de fonctionnaires (2,5%) donne une note de 8, exprimant une insatisfaction. Enfin, 5% des fonctionnaires se déclarent pas du tout satisfaits du climat associatif, en attribuant la note maximale de 9

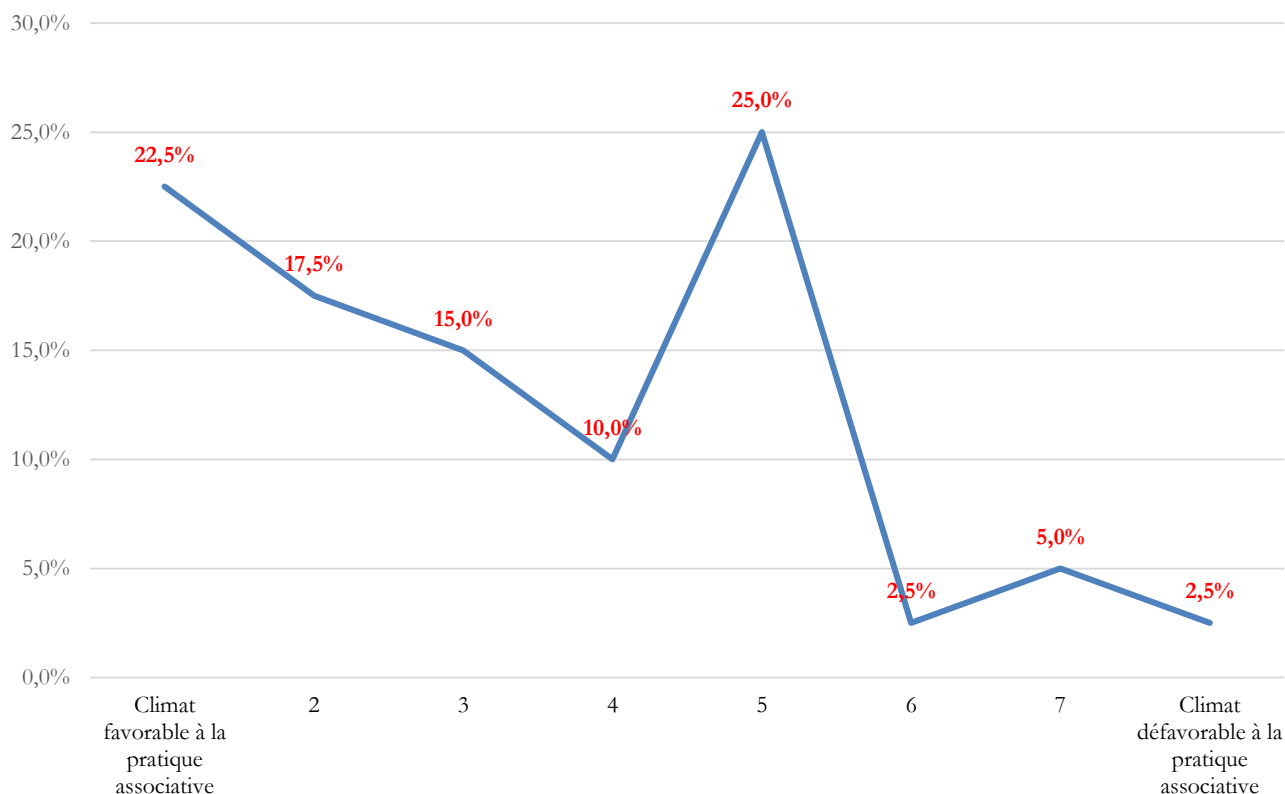
Figure 22: Évaluation de la satisfaction des fonctionnaires vis-à-vis du climat associatif



Par ailleurs, la majorité des fonctionnaires de la fonction publique perçoivent de manière positive l'environnement de travail favorisant la société civile. Dans l'ensemble, les résultats indiquent une certaine satisfaction parmi les fonctionnaires interrogés, bien que la présence d'un groupe minoritaire d'insatisfaits soit également observée. La majorité de la satisfaction se situe au niveau des notes 1, 2, 3, 4 et 5. Ces notes représentent un total de 70% des réponses. Ainsi, on peut dire que la majorité des fonctionnaires de la fonction publique expriment une satisfaction modérée à élever vis-à-vis de l'environnement propice au travail de la société civile. Plus spécifiquement, la note 5 est la plus fréquemment attribuée, représentant 25% des réponses. Cela suggère qu'une partie importante des fonctionnaires considère l'environnement comme étant satisfaisant dans une certaine mesure.

Cependant, il est important de noter qu'une petite proportion de fonctionnaires 2,5% a indiqué un climat défavorable à la pratique associative en attribuant la note la plus élevée (9).

Figure 23 : Évaluation de l'environnement propice au travail de la société civile par les fonctionnaires



Selon les membres des OSC et les bénéficiaires, les résultats de l'évaluation du soutien de la société tunisienne en générale envers les initiatives et projets de la société civile révèlent une tendance positive globale. Une majorité des membres des OSC interrogés (entre 14,2% et 17,3%) attribuent des niveaux de soutien modérés à élevés, reflétant une perception positive du soutien de la société tunisienne envers les initiatives de la société civile. Les niveaux de rejet des initiatives sont relativement faibles, avec seulement 6,1% des répondants attribuant le niveau le plus bas, et des pourcentages encore plus faibles pour les niveaux supérieurs. Les bénéficiaires signalent également un niveau encourageant de soutien, avec le niveau 5 étant le plus représenté (21,10% de soutien) indiquant un soutien modéré de la société envers les initiatives et projets des organisations de la société civile. Les niveaux de soutien inférieurs (2, 3 et 4) représentent également une part importante des réponses, avec des pourcentages respectifs de 14,00%, 20,40% et 11,80%. Ces résultats soulignent que ces catégories reflètent des niveaux significatifs de soutien. Un faible pourcentage (1,40%) des répondants indiquent une absence de soutien, tandis qu'un pourcentage notable (17,60%) exprime un soutien total et inconditionnel.

Figure 24: Evaluation du niveau de soutien de la société tunisienne envers les initiatives et projets de la société civile par les membres d'OSCs

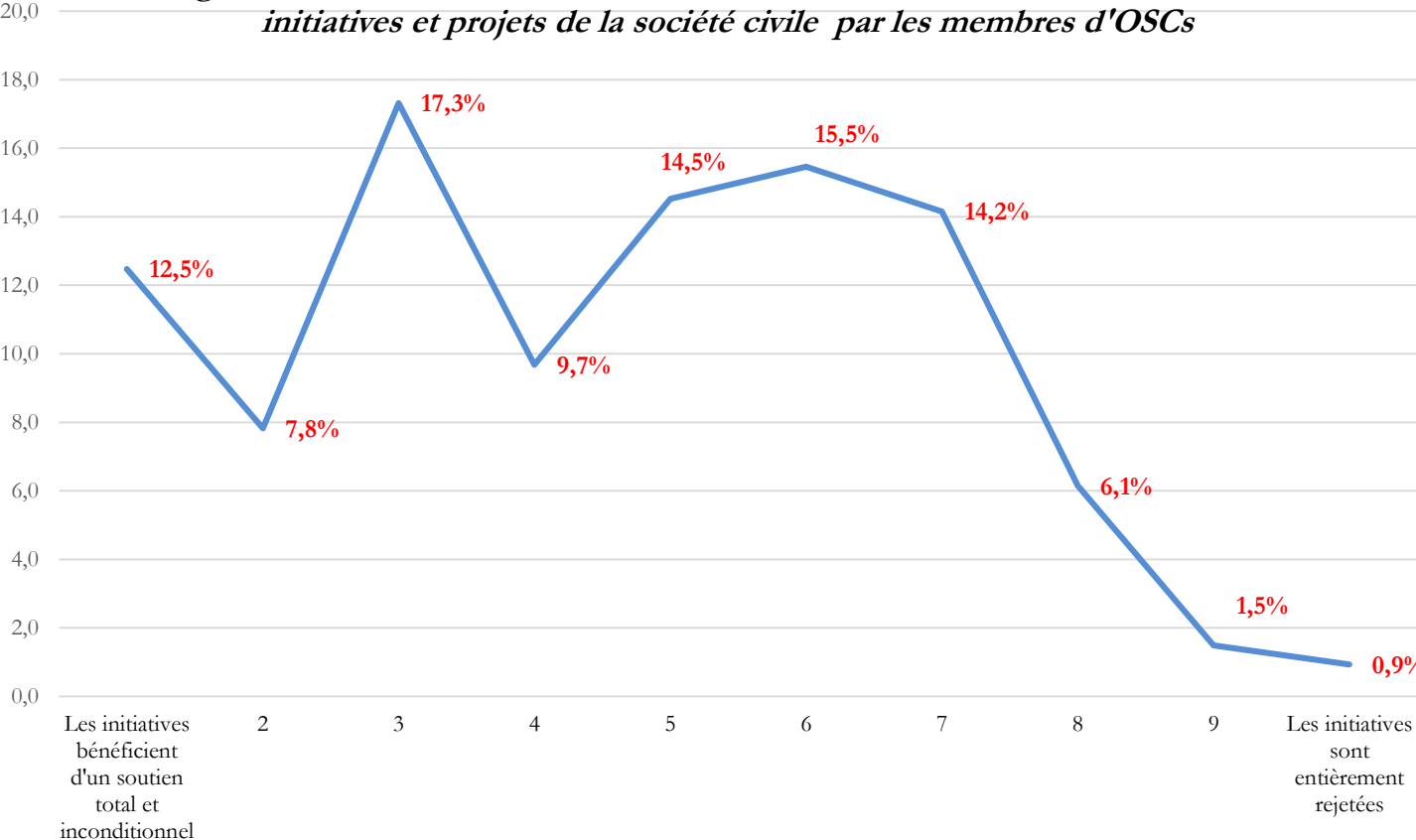
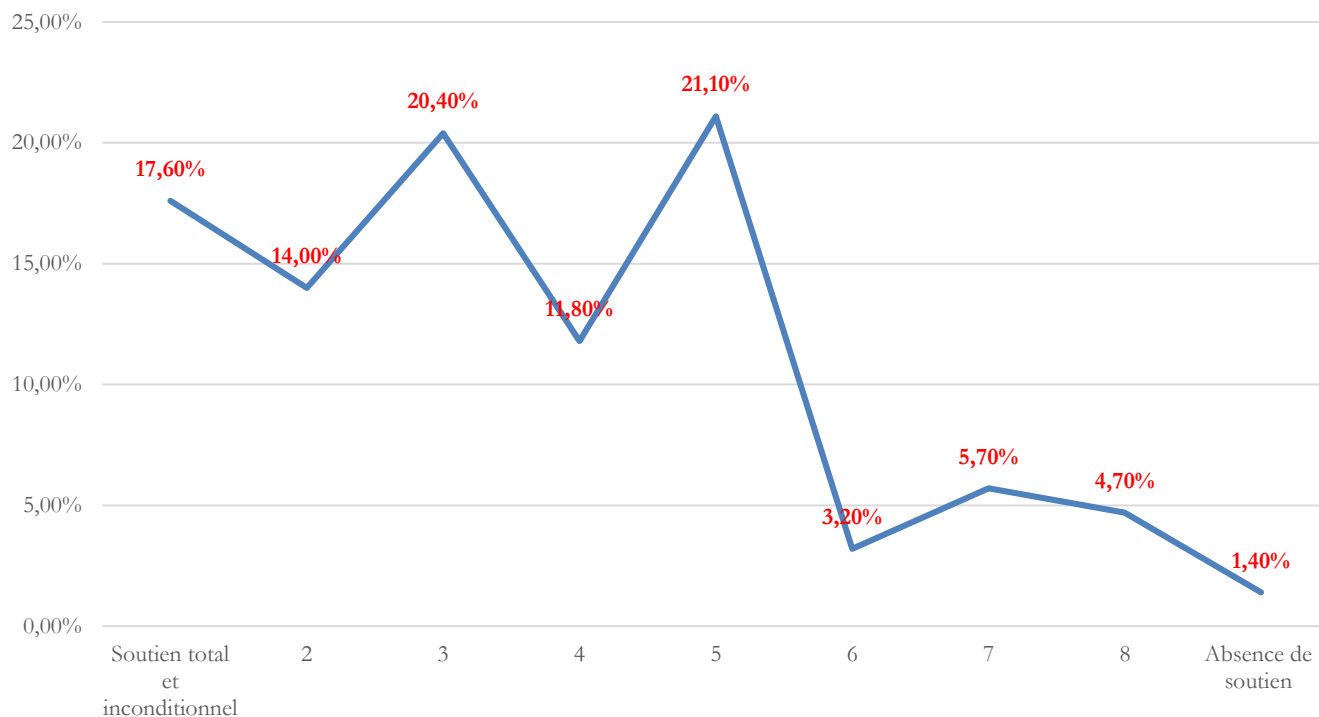


Figure 25 : Le degré de soutien de la société tunisienne envers les initiatives et les projets OSCs, tel que perçu par les bénéficiaires

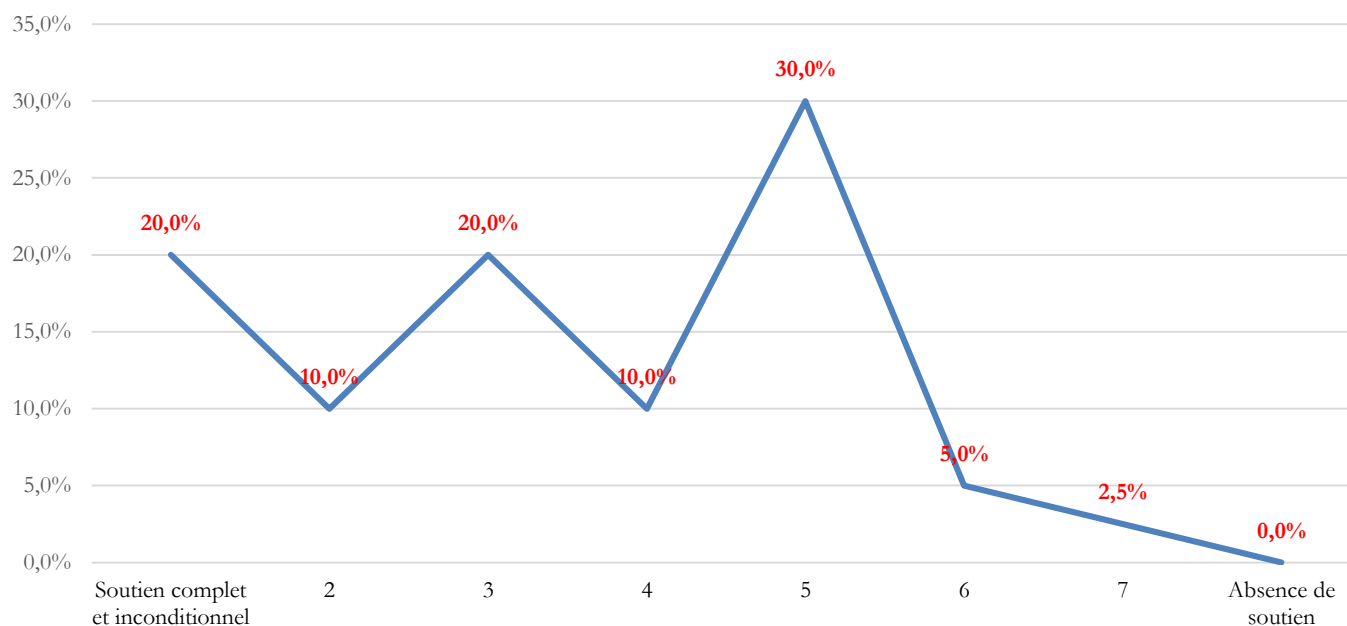


En ce qui concerne le soutien des institutions publiques envers les initiatives de la société civiles nous relevons une perception globale positive par les fonctionnaires.

Les résultats révèlent que la majorité des fonctionnaires (30%) perçoivent un niveau moyen de soutien (niveau 5) de la part des institutions publiques envers les initiatives et projets de la société civile. De plus, un pourcentage important (20%) des fonctionnaires indique que le soutien des institutions publiques est complet et inconditionnel. D'autres fonctionnaires évaluent le soutien à différents niveaux (niveaux 2, 3, 4, 6 et 7). Il est également intéressant de souligner qu'aucun fonctionnaire n'a signalé une absence totale de soutien de la part des institutions publiques aux initiatives des organisations de la société civile.

Ces résultats suggèrent que, dans l'ensemble, les fonctionnaires perçoivent un certain degré de soutien de la part des institutions publiques envers les initiatives et projets de la société civile. Bien que le niveau de soutien puisse varier, avec certains fonctionnaires signalant un soutien complet et inconditionnel, et d'autres notant des niveaux inférieurs de soutien, il est encourageant de constater qu'aucun fonctionnaire n'a indiqué une absence totale de soutien. Cela indique une reconnaissance générale de l'importance et de la valeur des initiatives de la société civile et de leur contribution à la société

Figure 26 : Le soutien des institutions publiques aux initiatives et projets de la société civile perçu par les fonctionnaires



2.2 Perception de l'évolution de l'espace civique : restrictions ou élargissement et projets réalisés visant à renforcer la résilience démocratique

Les membres d'OSCs ont exprimé à 69% une perception de restrictions de la part des autorités publiques sur l'espace civique, indiquant une diminution de la liberté et des droits de la société civile, avec des implications potentielles sur la participation, l'expression et les activités civiques. En revanche, 29,2% des répondants ont noté une tendance à l'élargissement de l'espace civique, suggérant une augmentation de la liberté et des droits de la société civile, avec une ouverture accrue à la participation, à l'expression et aux activités civiques.

Quant aux fonctionnaires, 39% estiment qu'il y a une orientation délibérée vers la restriction de l'espace civique, témoignant de politiques ou d'actions qui limitent la liberté d'expression, la participation citoyenne et les droits de la société civile. En revanche, 55% des fonctionnaires perçoivent une orientation délibérée visant à élargir l'espace civique, reconnaissant ainsi les efforts du pouvoir en place pour promouvoir la participation citoyenne, renforcer les droits de la société civile et favoriser un environnement propice à l'expression des opinions et des revendications. La catégorie "Autres" regroupe 6% des réponses, comprenant probablement des fonctionnaires qui ne se positionnent pas clairement sur l'une ou l'autre des orientations stratégiques

Figure 27 : Évolution de l'espace civique selon les membres d'OSCs

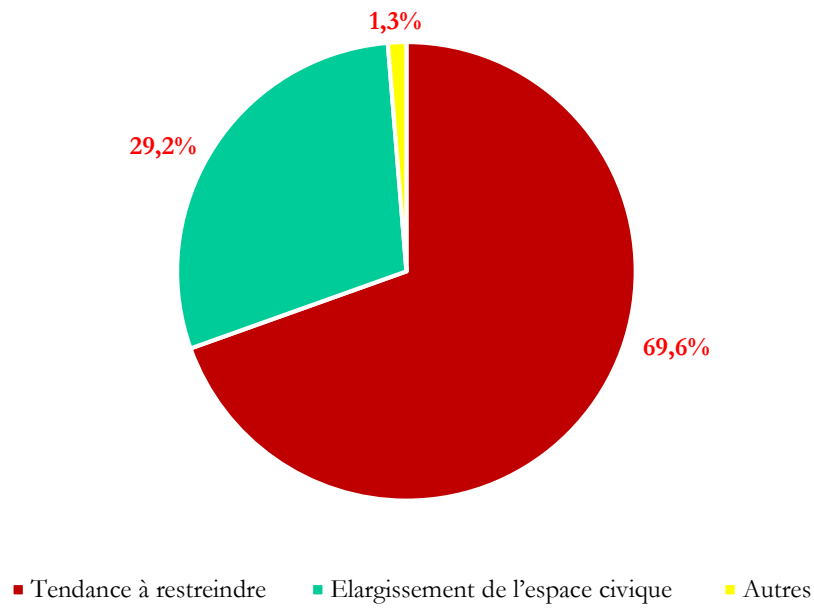
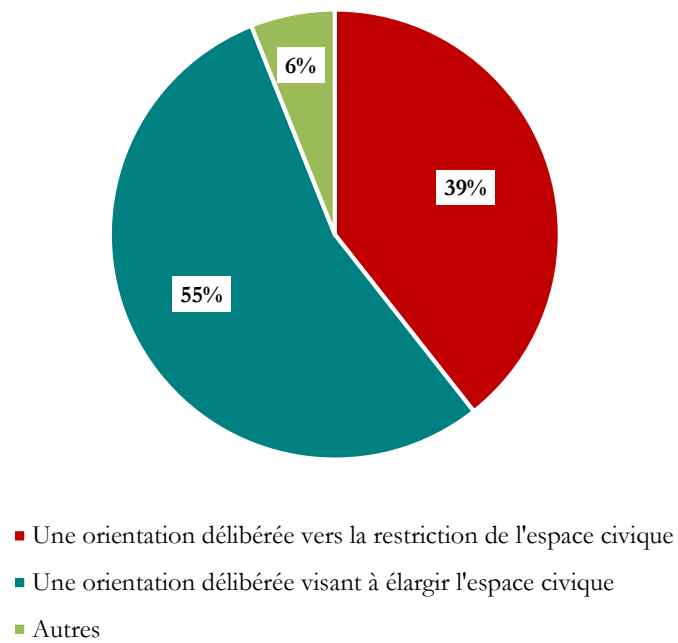


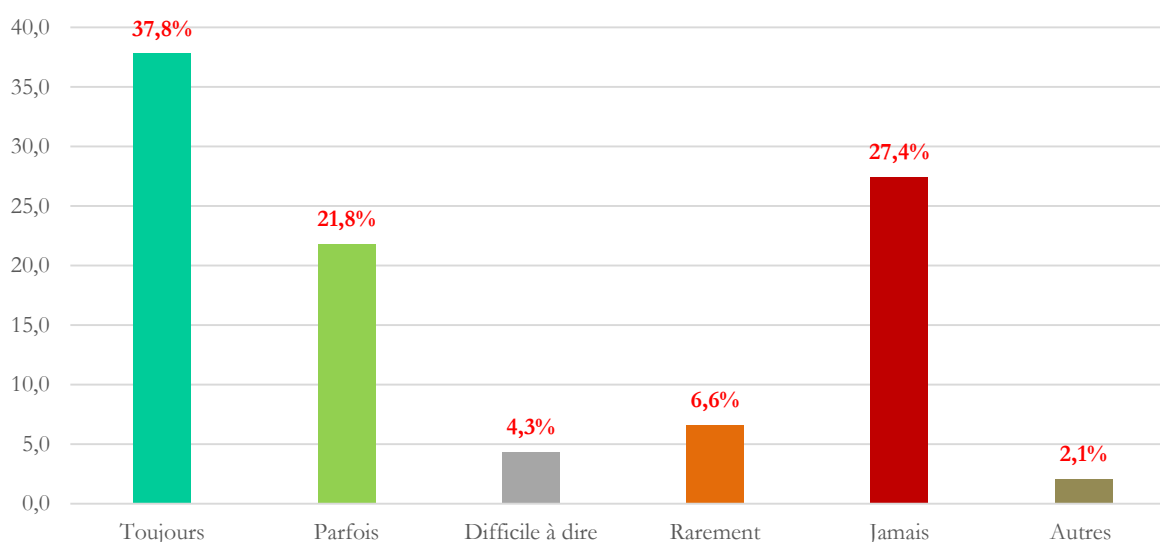
Figure 28 : Évolution de l'espace civique selon les fonctionnaires



L'analyse des réponses des membres des associations interrogés concernant leur expérience de mise en œuvre de projets/activités visant à soutenir la résilience démocratique et améliorer les conditions des droits de l'homme montre que bien que certains membres des associations interrogés soient fortement engagés dans la mise en ce type de projets, il existe également une proportion importante de répondants qui n'ont pas encore participé à de telles initiatives.

(37,8%) des répondants ont déclaré un engagement régulier dans de telles initiatives. (21,8%) ont mentionné une participation moins fréquente mais encore significative. Environ (4,3%) ont indiqué une certaine incertitude quant à leur niveau de contribution. (6,6%) ont déclaré une implication limitée dans de tels projets/activités. (27,4%) n'ont jamais réalisé ce type d'initiative.

Figure 29 : Expérience de mise en œuvre de projets/activités pour soutenir la résilience démocratique et améliorer les conditions des droits de l'homme

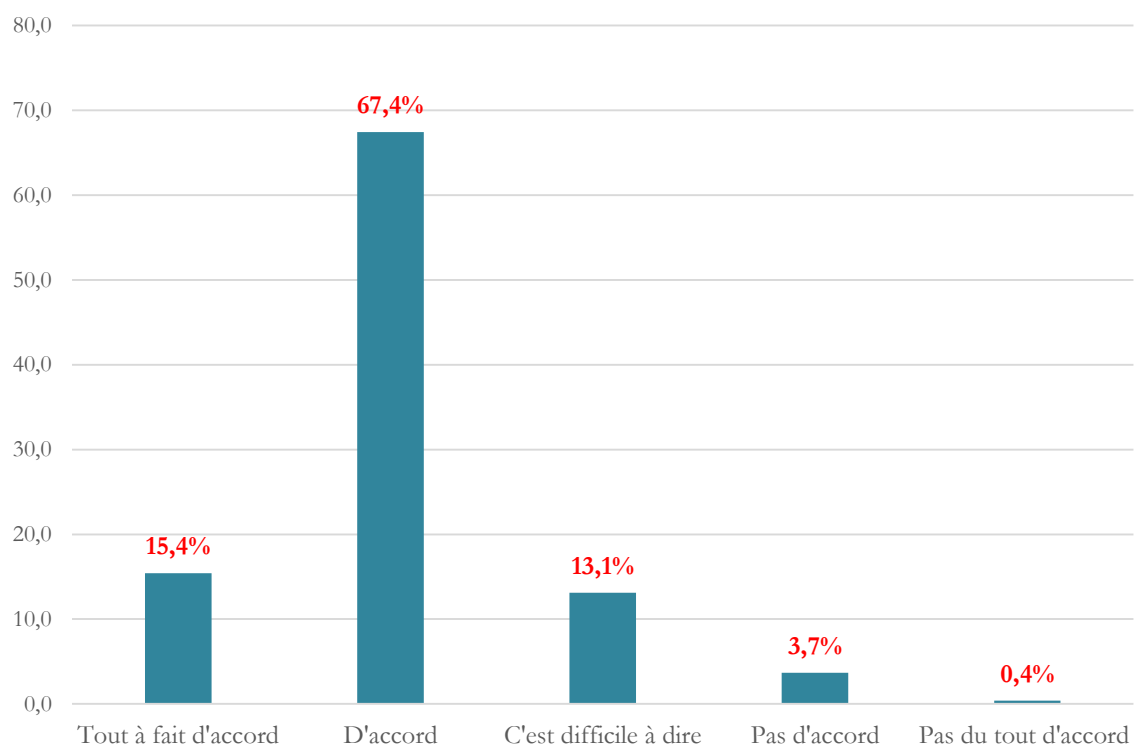


2.3 Perception de l'efficacité et des obstacles dans la collaboration avec des alliances ou des réseaux dans la société civile

Les résultats de l'enquête auprès des membres des OSCs révèlent une perception globalement positive quant à la collaboration efficace entre les différentes organisations de la société civile pour atteindre des objectifs communs avec une minorité exprimant des réserves ou des désaccords.

- (15,4%) des répondants sont tout à fait d'accord avec cette affirmation, tandis que la majorité écrasante, soit (67,4%), sont d'accord.
- Environ (13,1%) des répondants ont indiqué que c'était difficile à dire, ce qui peut suggérer une certaine incertitude.
- Seuls (3,7%) des répondants ont exprimé leur désaccord, et un pourcentage encore plus faible, soit (0,4%), n'est pas du tout d'accord.

Figure 30 : La perception des membres d'OSCs sur l'efficacité de la collaboration entre les organisations de la société civile

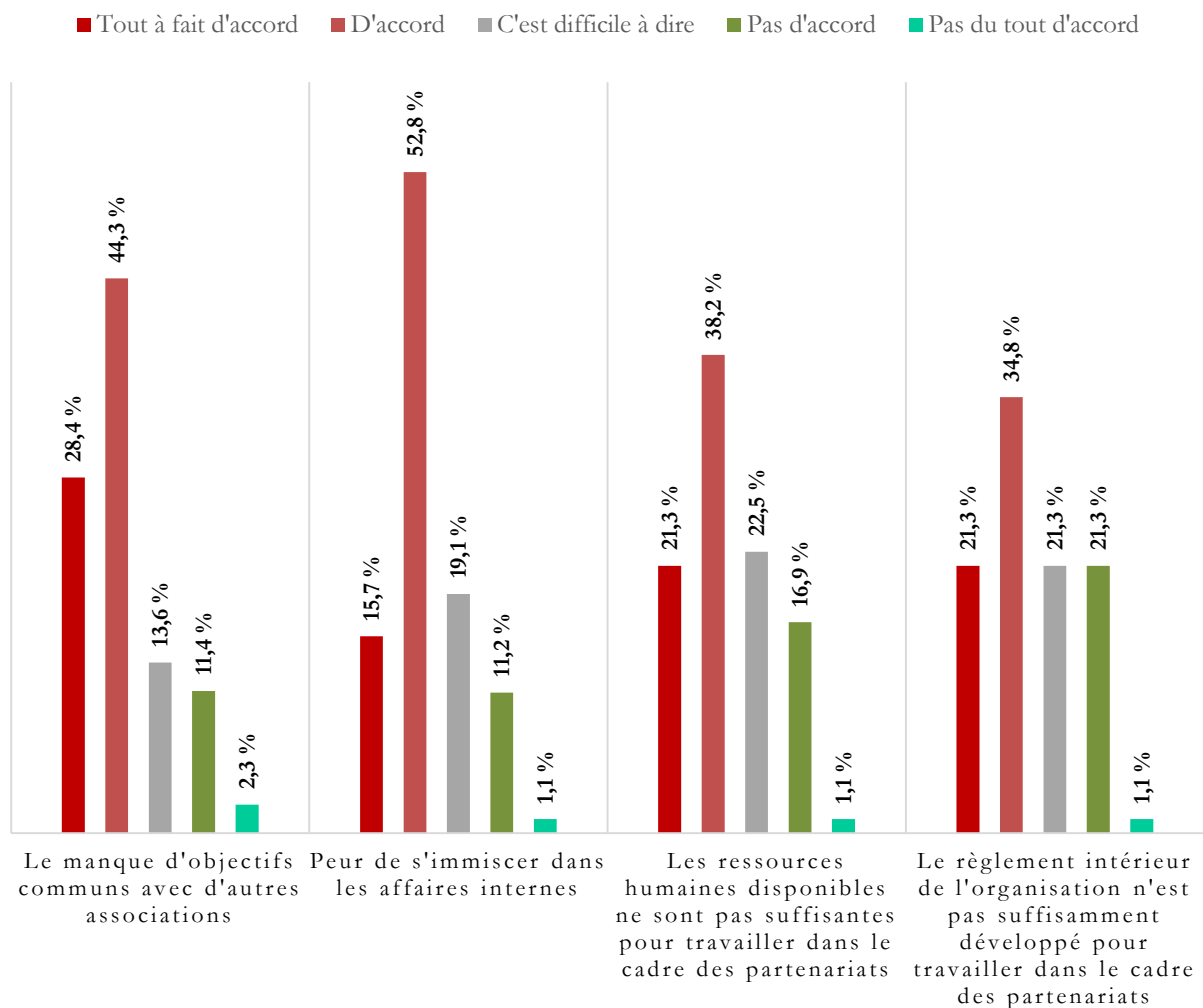


L'analyse des évaluations des membres des OSC sur les obstacles internes à la collaboration avec des alliances ou des réseaux associatifs révèle plusieurs tendances :

- 1- Le manque d'objectifs communs avec d'autres associations est perçu comme un obstacle important. Près de (73%) des répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation, ce qui indique une préoccupation répandue dans les OSC. Cela souligne la nécessité de travailler sur l'alignement des objectifs pour favoriser une collaboration efficace.

- 2- La peur de s'immiscer dans les affaires internes est également considérée comme un obstacle. Plus de (68%) des répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation, suggérant une préoccupation répandue parmi les membres des OSC. Il est essentiel de traiter cette appréhension pour favoriser un environnement de collaboration plus ouvert et confiant.
- 3- Les ressources humaines insuffisantes, environ (60%) des répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation. Cela souligne un défi commun dans les OSC, où la disponibilité limitée de ressources humaines peut entraver la collaboration et la mise en œuvre de projets communs.
- 4- Enfin, le règlement intérieur insuffisamment développé est considéré comme un obstacle par environ (56%) des répondants. Cela met en évidence l'importance de disposer de règles claires et bien définies pour guider la collaboration au sein des alliances et des réseaux associatifs.

Figure 31 : Les obstacles internes à la collaboration avec des alliances ou des réseaux



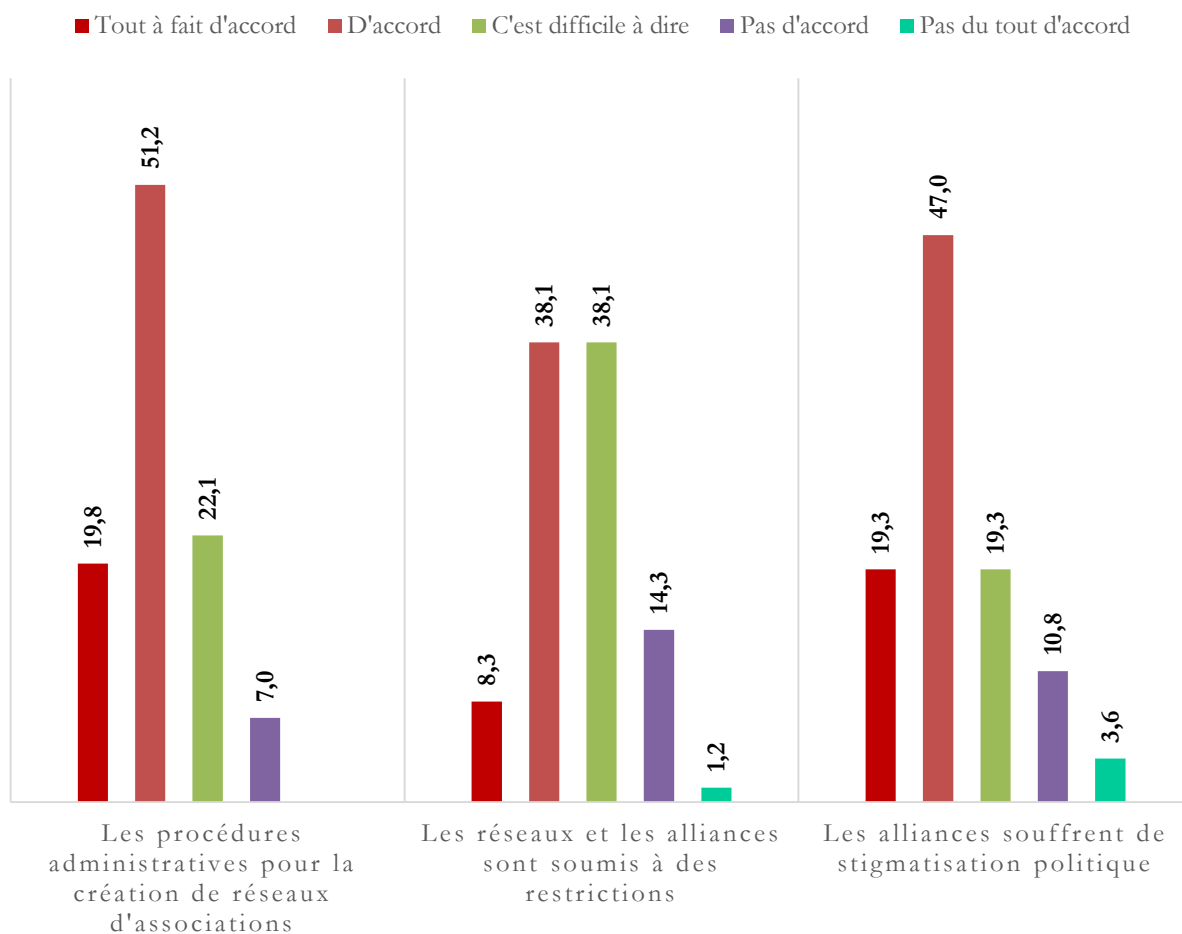
Lors de l'analyse de l'évaluation des répondants envers les trois obstacles liés au climat dans la collaboration avec des alliances ou des réseaux, nous pouvons observer les résultats suivants :

Les procédures administratives pour la création de réseaux d'associations et la stigmatisation politique des alliances semblent être perçues comme des obstacles plus importants, tandis que les restrictions imposées aux réseaux et alliances suscitent des opinions plus partagées.

Ainsi, une part significative des répondants, soit (19,8%), est d'accord et (51,2%) sont très d'accord avec l'affirmation selon laquelle les procédures administratives représentent un obstacle important. En ce qui concerne la stigmatisation politique des alliances, (47%) des répondants sont d'accord et (19,3%) sont très d'accord.

En revanche, les opinions relatives aux restrictions imposées aux réseaux et alliances sont plus partagées, avec (38,1%) des répondants d'accord et (14,3%) en désaccord. Ces pourcentages relativement proches suggèrent qu'il existe une certaine division parmi les répondants concernant l'existence de ces restrictions.

Figure 32 : Les obstacles liés au climat dans la collaboration avec des alliances ou des réseaux



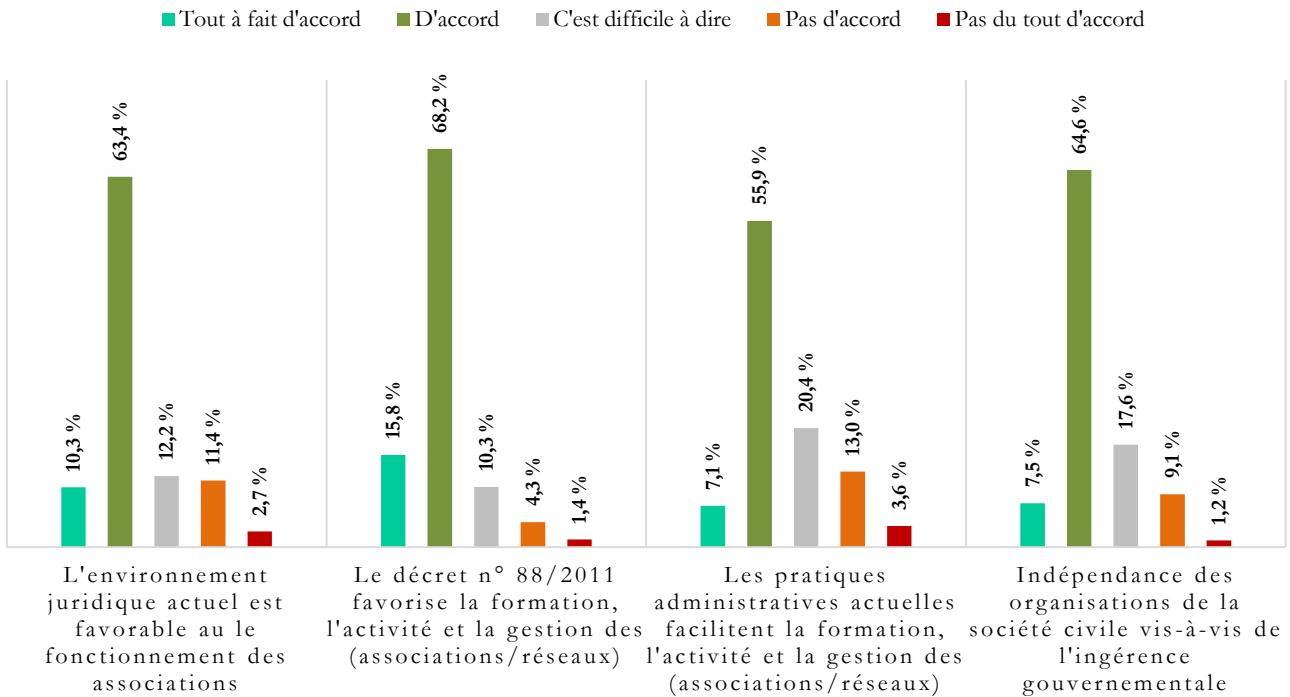
3. Le cadre juridique dans lequel opèrent les organisations de la société civile

3.1 Perception positive des membres des OSCs et des fonctionnaires envers le cadre juridique et l'indépendance des organisations de la société civile

L'analyse des réponses des membres des organisations de la société civile (OSC) concernant l'environnement juridique, le décret n° 88/2011, les pratiques administratives et l'indépendance vis-à-vis de l'ingérence gouvernementale révèle les tendances suivantes :

- 1- L'environnement juridique est favorable au fonctionnement des associations : Ainsi une majorité de (63,4%) des répondants est d'accord, ce qui suggère une reconnaissance plus large du cadre juridique.
- 2- Impact positif du décret n° 88/2011 sur la formation, l'activité et la gestion des (associations/réseaux) : Une grande majorité de (68,2) sont d'accord, soulignant l'importance de ce décret dans la facilitation des activités des organisations de la société civile.
- 3- Indépendance des organisations de la société civile vis-à-vis de l'ingérence gouvernementale : Une majorité de (64,6%) sont d'accord, soulignant l'indépendance des organisations de la société civile.
- 4- des opinions mitigées des pratiques administratives actuelles pour la formation, l'activité et la gestion des associations/réseaux. Environ (55,9%) des répondants sont d'accord, ce qui indique une reconnaissance générale de l'efficacité de ces pratiques. Cependant, il est important de noter que près de 20,4% des répondants ont indiqué qu'il était difficile à dire, ce qui suggère une certaine incertitude quant à l'efficacité réelle de ces pratiques administratives. Cela peut refléter des opinions mitigées ou une perception variable parmi les membres des OSCs interrogés.

**Figure 33 : Evaluations des membres des OSC
concernant l'environnement juridique, réglementaire et
administratif**



Les fonctionnaires expriment également une perception positive envers l'environnement juridique, le décret n° 88/2011, les pratiques administratives et l'indépendance des organisations de la société civile, avec des niveaux élevés d'accord et de tout à fait d'accord. Cependant, il existe également des incertitudes et des doutes parmi certains fonctionnaires, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer et garantir les droits et la liberté des associations et de la société civile.

Premièrement, la majorité écrasante des fonctionnaires (72,2%) est d'accord que l'environnement juridique actuel est favorable au fonctionnement des associations, De plus, un pourcentage notable (16,7%) des fonctionnaires sont tout à fait d'accord avec cette affirmation.

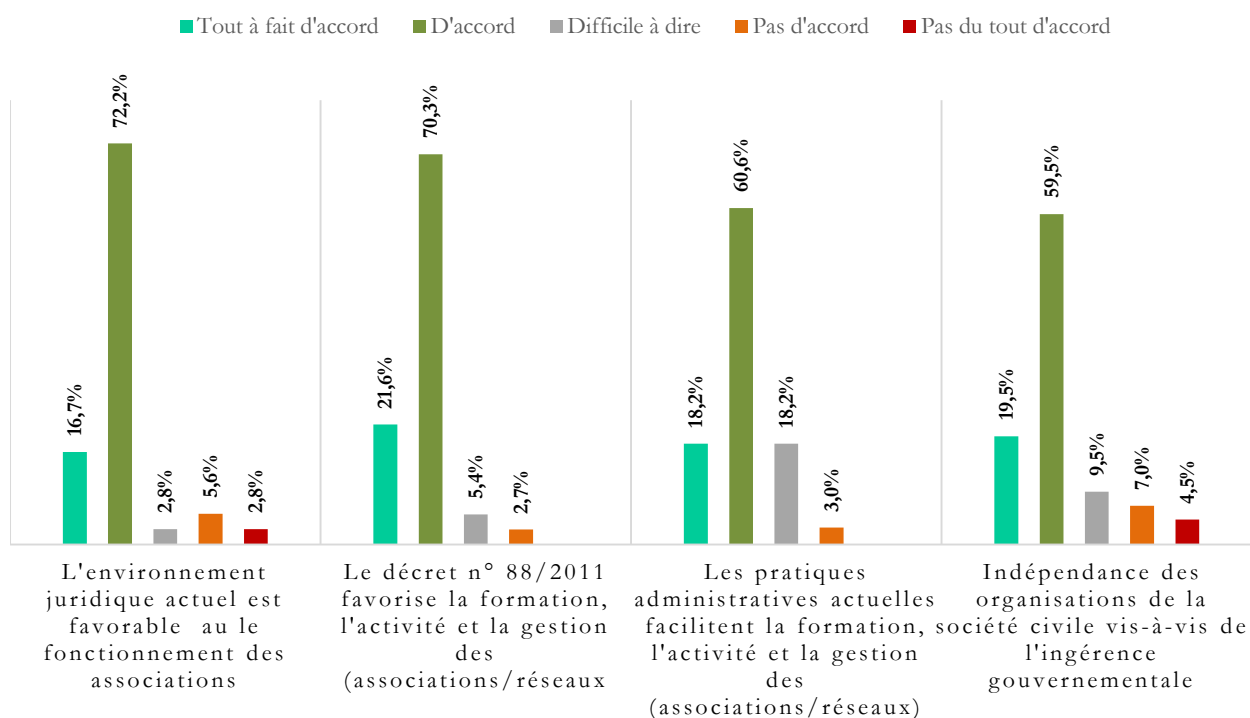
Deuxièmement, le décret n° 88/2011 est largement perçu comme favorisant la formation, l'activité et la gestion des associations ou réseaux. 70,3% des fonctionnaires sont d'accord avec cette affirmation, et 21,6% sont tout à fait d'accord, ce qui témoigne d'un fort soutien envers ce décret et de sa contribution positive aux associations et aux réseaux.

Troisièmement, les pratiques administratives actuelles sont considérées comme facilitant la formation, l'activité et la gestion des associations ou réseaux. 60,6% des fonctionnaires sont d'accord avec cette affirmation, et 18,2% sont tout à fait d'accord.

Enfin, la majorité des fonctionnaires (59,5%) est d'accord que les organisations de la société civile

sont indépendantes vis-à-vis de l'ingérence gouvernementale. 19,5% des fonctionnaires sont tout à fait d'accord avec cette affirmation, renforçant l'idée que les organisations de la société civile bénéficient d'une certaine indépendance. Cependant, 9,5% des fonctionnaires ont émis des réserves quant à l'indépendance des organisations de la société civile, ce qui pourrait refléter une incertitude ou un manque de connaissance sur ce sujet. De plus, 11,5% des fonctionnaires estiment que les organisations de la société civile ne sont pas du tout autonomes vis-à-vis des ingérences gouvernementales.

Figure 34: Evaluations des fonctionnaire concernant l'environnement juridique, réglementaire et administratif



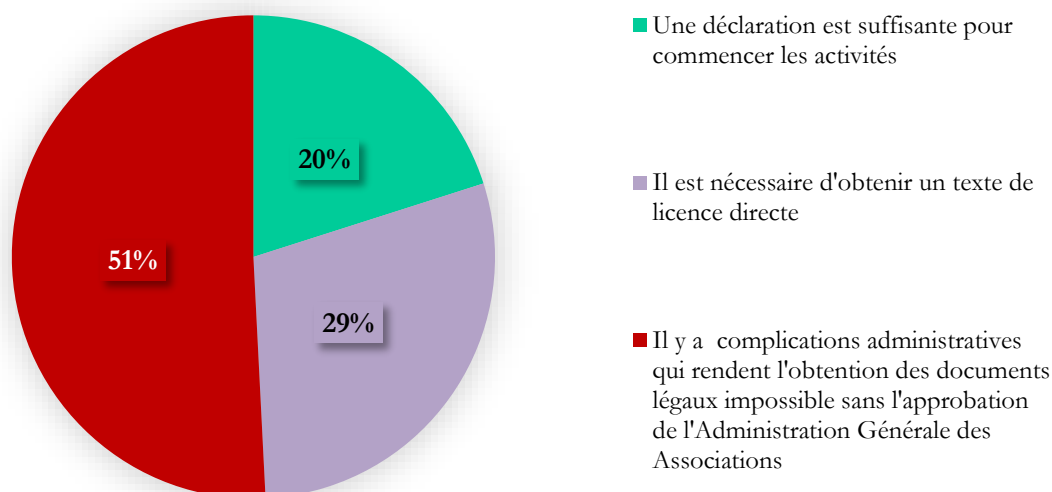
3.2 Perception des membres d'OSCs concernant les procédures d'obtention de documents légaux et les obstacles liés au financement étranger et public

L'analyse des réponses des membres des associations interrogés concernant les modalités d'obtention des documents légaux d'enregistrement pour les organisations de la société civile révèle que près de la moitié des répondants perçoivent des complications administratives qui rendent difficile l'obtention des documents légaux d'enregistrement sans l'approbation de l'Administration Générale des Associations. Cela suggère un processus bureaucratique complexe

et potentiellement contraignant pour les organisations de la société civile.

Ainsi, une majorité de (50,8%) des répondants estiment qu'il existe des complications administratives qui rendent l'obtention des documents légaux impossible sans l'approbation de l'Administration Générale des Associations. (29,1%) des répondants estiment qu'il est nécessaire d'obtenir une licence directe pour démarrer leurs activités. Contre (20,1 des répondants qui estiment qu'une simple déclaration est suffisante pour commencer les activités de leur organisation. Cela indique une perception positive quant à la facilité d'obtention des documents légaux.

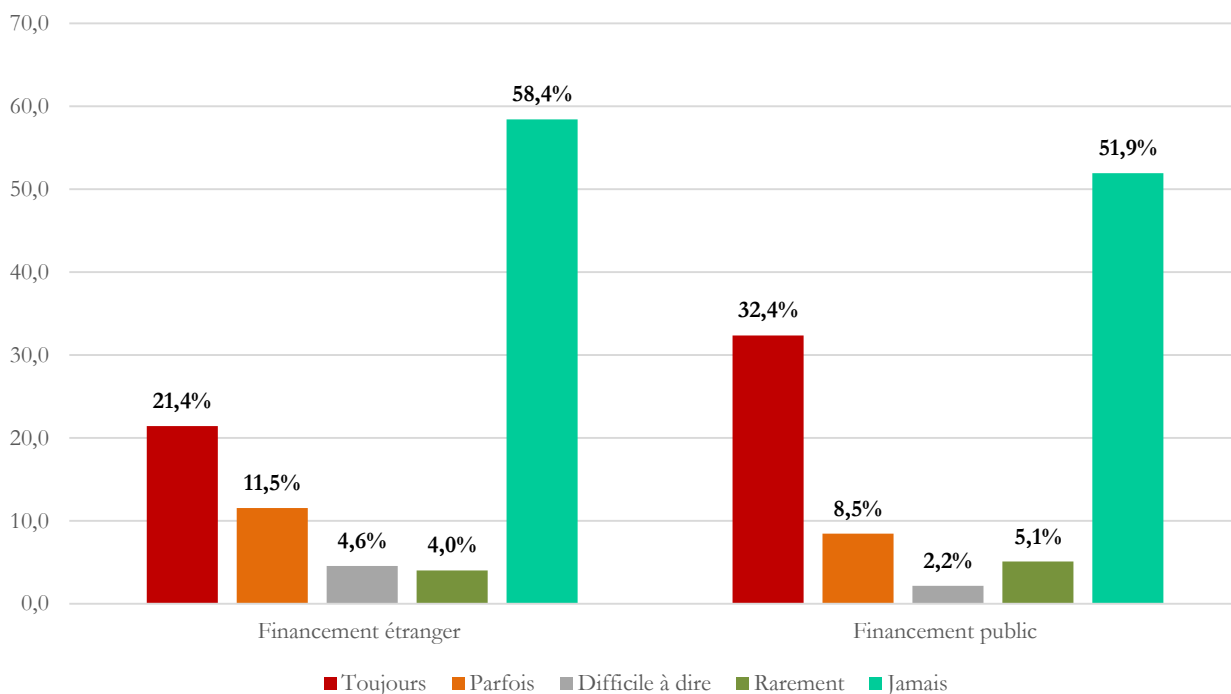
Figure 35: Les modalités d'obtention des documents légaux d'enregistrement pour les organisations de la société civile (Déclaration / Licence)



Les obstacles pour obtenir un financement : procédures, administration et aspects juridiques (pour les financements étrangers et publics)

Les résultats suggèrent que les membres des associations interrogés rencontrent généralement moins d'obstacles pour obtenir un financement étranger que pour obtenir un financement public. Cependant, il est important de noter que certains répondants ont exprimé une certaine incertitude quant à la présence de ces obstacles, ce qui indique une complexité et une variabilité dans le processus d'obtention de financements. (32,4%) des répondants déclarent que l'obstacle pour obtenir un financement public est présent de manière constante, mettant en évidence une préoccupation importante dans l'obtention de ces fonds, contre (21,4%) pour l'obtention d'un financement étranger.

Figure 36 : Les obstacles pour obtenir un financement (public/étranger) procédures administrative et aspects juridiques



Classification des obstacles liés au financement étranger mentionnés par les membres d'associations interrogés, basée sur leur fréquence d'évocation :

1- Niveau de répétition élevé : Les obstacles liés aux procédures administratives

- **Complexité des procédures** : La complexité des procédures administratives, y compris les demandes de financement, est mentionnée à plusieurs reprises comme un obstacle majeur.
- **Retards dans les procédures et les versements** : Les retards dans le versement des subventions et dans l'examen des demandes sont cités comme des problèmes récurrents.
- **Difficultés bancaires** : Les membres d'associations mentionnent des difficultés liées aux transactions bancaires et aux transferts d'argent, en particulier lorsqu'il s'agit de travailler avec des associations en dehors de la Tunisie.
- **Coopération et bureaucratie** : Les parties concernées, y compris les autorités locales, les administrations et la Banque centrale, rencontrent des difficultés à coopérer efficacement. Les lourdeurs administratives et la multiplication des procédures sont également citées comme des obstacles majeurs.

2- Niveau de répétition moyen : Les obstacles liés aux réglementations & les compétences internes

- **Exonération et réglementations** : Certains membres soulignent des problèmes liés à l'exonération fiscale, aux critères d'obtention de financement et à la déclaration de biens immobiliers. L'enregistrement dans le registre national des entreprises et les exigences juridiques sont également mentionnés
- **Manque de compétences internes** : Certains membres reconnaissent que la préparation des dossiers et le manque de compétences en interne constituent des obstacles à l'obtention de financements étrangers.
- **Refus de financement étranger** : Certains membres rapportent des cas de refus total de demandes de financement étranger, notamment lorsque des financements publics sont déjà accordés.

3- Niveau de répétition faible : Les obstacles liés à la communication, persuasion et restrictions dans le financement étranger

- **Difficultés de communication et de persuasion** : Convaincre les bailleurs de fonds et établir des relations solides avec les banques sont des défis mentionnés par certains membres
- **Restrictions et ingérences** : Certains membres évoquent des restrictions de la part des forces de sécurité et de la régie financière, ainsi que l'ingérence des autorités locales dans le processus de financement.

Classification des obstacles liés au financement public mentionnés par les membres d'associations interrogés, basée sur leur fréquence d'évocation :

1- Niveau de répétition élevé : Insuffisance, Complexité, Favoritisme et Bureaucratie

- **Insuffisance de financement** : Les membres soulignent à plusieurs reprises le manque de financement adéquat. Ils mentionnent que les fonds alloués sont insuffisants pour répondre aux besoins ou aux demandes prévues. Certains membres rapportent même que le financement public n'est pas du tout disponible, ce qui constitue un obstacle majeur pour leurs associations.
- **Complexité des procédures administratives** : Cette thématique englobe les problèmes liés à la complexité des procédures, la multiplicité des documents requis, la lenteur dans l'examen des demandes et le retard dans le versement des subventions. Les membres mentionnent également la nécessité de fournir un

grand nombre de documents, parfois de manière récurrente, ce qui complique le processus de demande de financement.

- **Favoritisme et discrimination** : Certains membres dénoncent le favoritisme dans l'attribution des financements publics. Ils estiment que certaines associations sont privilégiées tandis que d'autres sont exclues, ce qui crée une concurrence rude et un sentiment d'injustice.
- **Lourdeur bureaucratique** : Cette thématique concerne la bureaucratie administrative excessive et les procédures dissuasives. Les membres mentionnent la nécessité de produire de nombreux documents, les exigences administratives complexes et les délais prolongés pour l'obtention des approbations et des financements.

2- Niveau de répétition moyen : La concurrence pour le financement entre les organisations de la société civile

- **Concurrence rude** : La forte compétition entre différentes associations ou organisations pour obtenir les ressources financières provenant des sources publiques.

3- Niveau de répétition faible : Obstacles dans la Communication, Persuasion et Transparence

- **Difficultés de communication et de persuasion** : défis liés à la présentation efficace de leur proposition de financement, à l'établissement de relations solides avec les bailleurs de fonds
- **Absence de transparence** : un manque de clarté, de traçabilité et de communication ouverte dans le processus d'attribution des ressources financières publiques aux associations ou organisations.

4. Le climat sécuritaire et les violations qui affectent les activités des institutions de la société civile

4.1 Perspectives divergentes sur les restrictions et limitations sécuritaire entre les membres d'OSCs et les fonctionnaires :

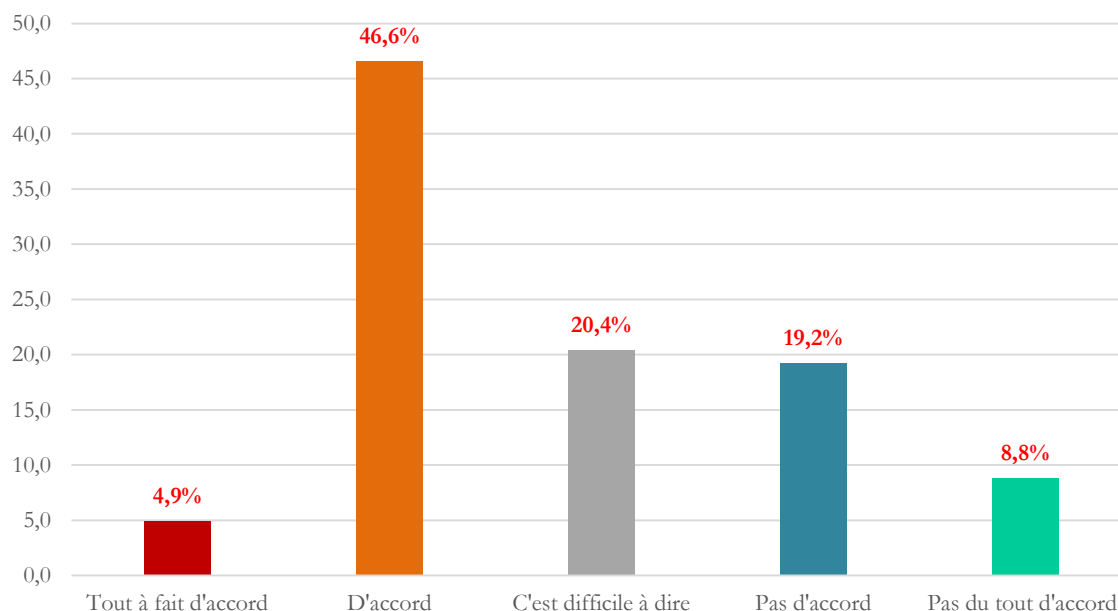
La majorité des membres interrogés semblent reconnaître l'existence de restrictions et limitations en période de crise, il existe toutefois des opinions divergentes au sein du groupe.

Ainsi, un pourcentage élevé des membres, soit (46,6%), est d'accord avec l'affirmation. Cela suggère qu'ils reconnaissent l'existence de restrictions et limitations imposées aux organisations de la société civile pendant les périodes de crise.

Une partie significative des membres, soit (20,4%), a exprimé une incertitude quant à leur accord avec l'affirmation. Cela peut indiquer un manque de clarté ou de compréhension sur la question, ou encore des divergences d'opinions au sein du groupe interrogé.

En revanche, (19,2%) des membres ont exprimé leur désaccord avec l'affirmation, tandis que (8,8%) ont indiqué ne pas être du tout d'accord. Cela suggère qu'une partie des membres ne perçoit pas de restrictions ou de limitations significatives sur les activités, l'expression et l'influence des organisations de la société civile.

Figure 37 : Existence de restrictions et limitations sécuritaire selon les membres d'OSCs



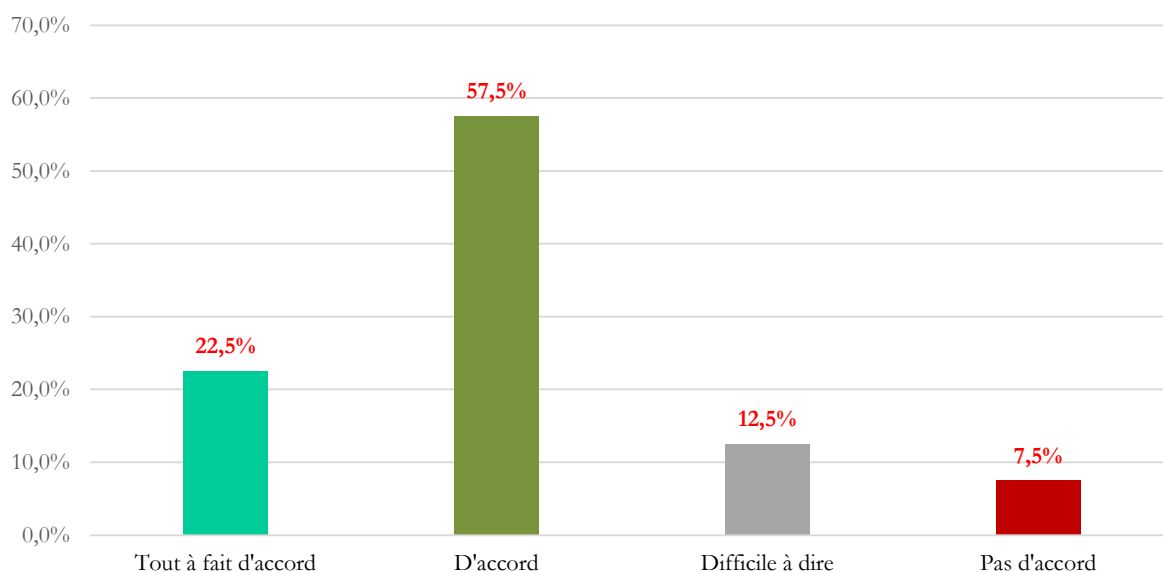
En ce qui concerne l'opinion des fonctionnaires sur la question : bien que la majorité des perçoivent une certaine liberté et sécurité pour les membres des associations, il existe néanmoins une proportion notable de fonctionnaires qui ont des doutes ou des désaccords sur cette question.

Les résultats de l'analyse montrent que la majorité des fonctionnaires (57,5%) sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle les membres des associations exercent leurs activités en toute liberté et sans crainte. De plus, un pourcentage significatif (22,5%) des fonctionnaires sont tout à fait d'accord avec cette affirmation, ce qui renforce l'idée que les membres des associations bénéficient d'une certaine liberté et sécurité dans leur pratique.

Cependant, il est important de noter que 12,5% des fonctionnaires ont répondu qu'il était difficile de dire si les membres des associations exercent leurs activités en toute liberté et sans crainte. Cela peut refléter une certaine incertitude ou manque de connaissance de la part de ces répondants quant à la situation réelle des membres des associations.

Enfin, 7,4% des fonctionnaires ont exprimé leur désaccord avec l'affirmation, indiquant qu'ils ne considèrent pas que les membres des associations exercent leurs activités en toute liberté et sans crainte. Cela soulève des préoccupations quant aux éventuelles restrictions ou pressions auxquelles pourraient faire face les membres des associations dans leur pratique.

Figure 38 : La liberté et la sécurité dans l'exercice des activités des membres des associations selon les fonctionnaires



4.2 Expérience personnelle de répression : Une minorité de membres d'OSCs reconnaît avoir été confrontée à des restrictions sécuritaires

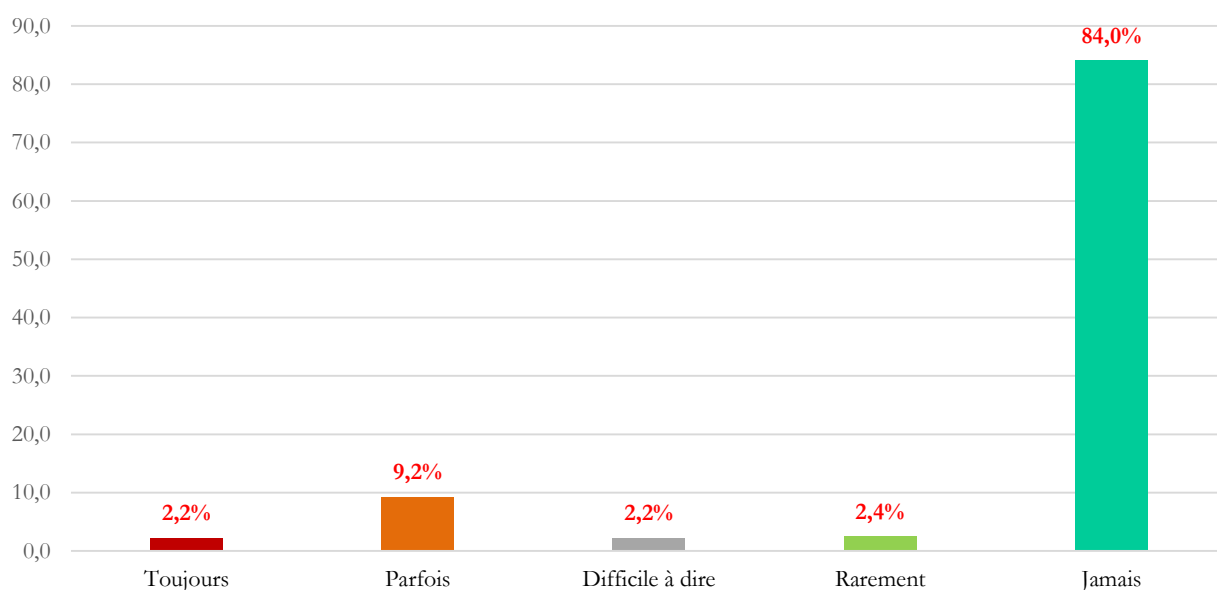
Dans l'ensemble, bien que la majorité des membres interrogés n'aient pas signalé d'expérience personnelle de répression, il existe une minorité qui reconnaît avoir fait face à des restrictions et limitations sécuritaires.

Ainsi, d'après les réponses des membres interrogés, la majorité écrasante (84%) affirme n'avoir jamais été victime de répression en tant qu'activiste de la société civile. Cela suggère que ces membres n'ont pas personnellement fait l'expérience d'arrestations, de répressions, de violences physiques, de harcèlement ou de diffamation en raison de leurs activités civiques.

Cependant, une partie minoritaire des membres (9,2%) admettent avoir parfois été confrontés à de telles situations de répression. Ceci indique qu'il y a des incidents isolés où ces individus ont pu faire l'expérience de restrictions, limitations ou répressions pendant leur engagement en tant qu'activistes de la société civile.

Une proportion encore plus réduite (2,2%) mentionne que ces expériences de répression se produisent toujours, tandis que d'autres (2,4%) signalent que cela se produit rarement. Cela suggère qu'il y a une minorité d'activistes qui peuvent faire face régulièrement ou occasionnellement à des formes de répression dans leur travail au sein de la société civile.

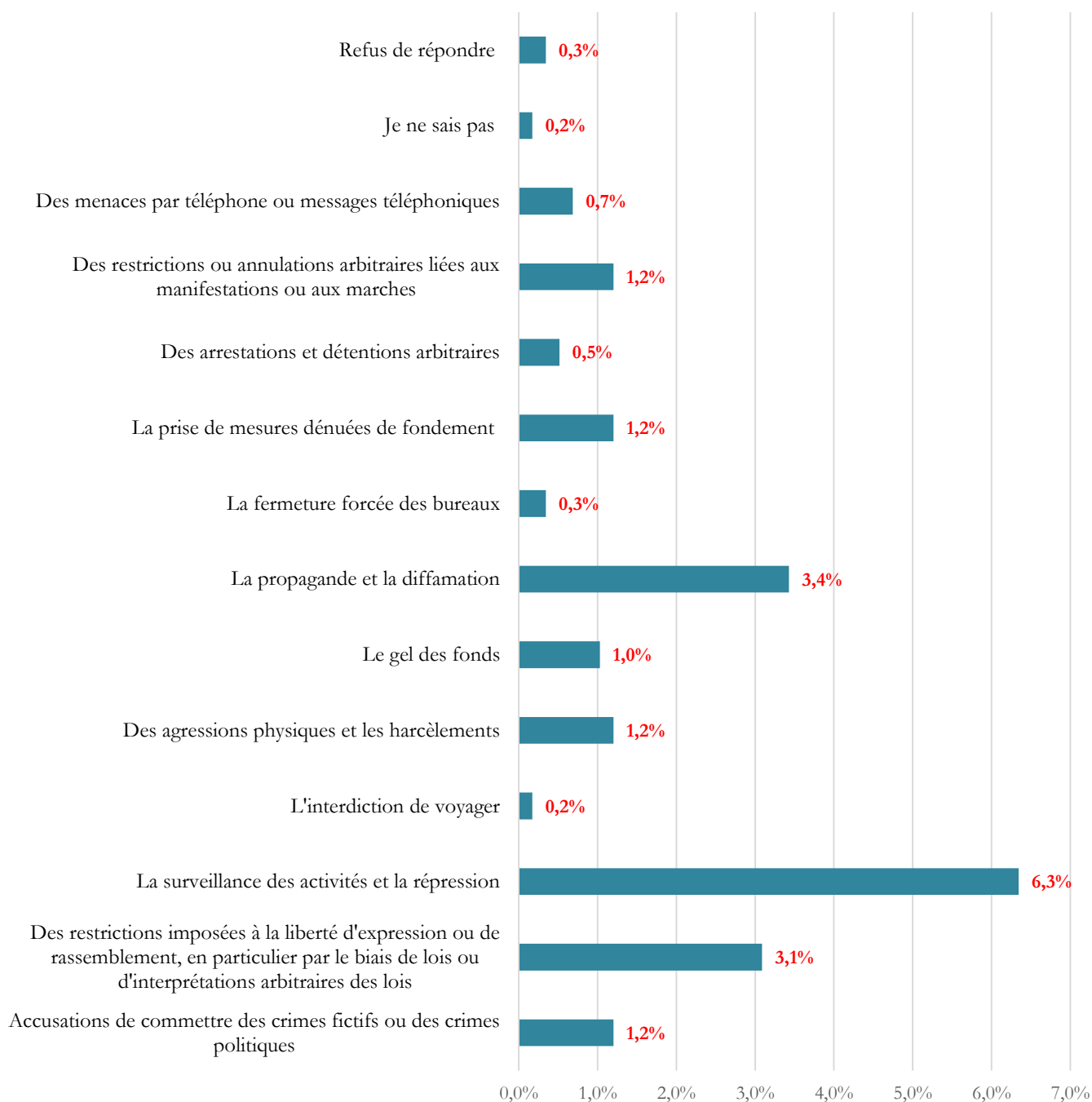
Figure 39 : Expérience personnelle de répression en tant qu'activiste de la société civile



4.3 Nature, responsables et impact de la répression subie selon les membres d'OSCs

La grande majorité des membres interrogés 84% ont déclaré ne pas avoir été touchés par la répression. Par ailleurs, les formes les plus courantes de répressions évoquées par 16% des répondants comprennent la surveillance des activités et la répression 6,3%, les restrictions imposées à la liberté d'expression ou de rassemblement 3,1%, la propagande et la diffamation 3,4%, et les agressions physiques et le harcèlement 1,2%.

Figure 40 : Nature de la répression subie par 16% des membres d'OSCs



Concernant les responsables de ces restrictions, il convient en premier lieu de souligner un point important : parmi les 16% des répondants qui ont partagé des informations sur la nature des répressions qu'ils ont subies dans la question précédente, seulement 10% ont accepté de répondre à cette question spécifique les entités responsables de ces oppressions. Cette donnée met en évidence un certain degré de réticence ou de réserve de la part des membres d'associations qui ont été directement touchées par la répression

L'analyse et l'interprétation des résultats concernant les entités responsables des oppressions subies par les (10 %) des membres des associations qui ont déclaré avoir été réprimés mettent en évidence un certain nombre de groupes d'acteurs responsables de ces actes répressifs :

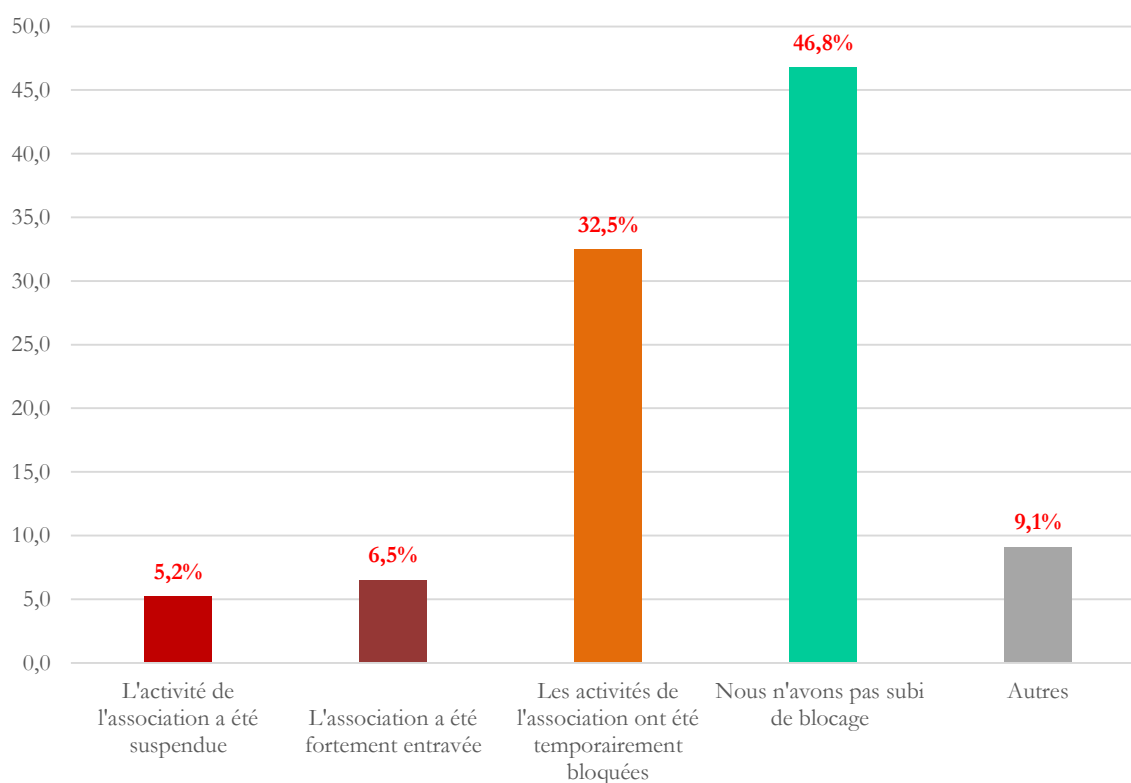
- Le groupe le plus important mentionné par les répondants est celui **des entités gouvernementales et administratives**, englobant une variété de réponses telles que l'administration régionale de l'équipement, l'administration profonde, l'autorité gouvernante, le gouvernement, l'État, les autorités locales, l'autorité en place, l'autorité régionale, le système judiciaire, la sous-préfecture, le ministère des Affaires religieuses, le ministère de la culture et le ministère de l'Intérieur. Ces réponses indiquent que certaines personnes perçoivent ces entités comme étant responsables de l'oppression qu'elles subissent.
- Le deuxième groupe mentionné est celui **des forces de l'ordre et de la sécurité**, suggérant que les répondants perçoivent leur implication dans la répression.
- Le troisième groupe est celui de **la société civile et des citoyens**, englobant la société civile et les citoyens ordinaires. Certains membres ont évoqué des cas de répression exercée par des individus ou des groupes au sein de la société civile.

Pour ce qui est de l'impact, 14,8% ont répondu à cette question. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la question précédente, où seuls 10% des membres ont exprimé leur opinion concernant les entités responsables des oppressions. Il est possible que certains membres aient initialement hésité à répondre à la question sur les entités responsables des oppressions, peut-être en raison de craintes de représailles ou de répercussions négatives. Cependant, en constatant que la question spécifique sur l'impact des répressions sur l'activité de leur association était proposée, ils ont peut-être perçu cette opportunité comme un moyen plus sûr ou plus pertinent de partager leur expérience.

L'analyse des résultats sur l'impact de la répression sur l'activité des associations met en évidence une diversité d'impacts :

- Parmi les membres interrogés, 46,8% ont signalé que les répressions subies n'ont pas eu d'effet sur l'activité de leur association, indiquant ainsi que ces associations ont réussi à maintenir leurs activités malgré les pressions exercées.
- 32,5% des membres ont rapporté que les activités de leur association ont été temporairement bloquées, suggérant que ces associations ont rencontré des obstacles qui ont entravé leur fonctionnement pendant un certain temps.
- 6,5% des répondants ont déclaré que leur association a été fortement entravée, ce qui laisse entendre que ces associations ont fait face à des difficultés considérables qui ont eu un impact notable sur leurs activités.
- Pour 5,2% des membres, l'activité de leur association a été suspendue, ce qui indique que ces associations ont été confrontées à des mesures répressives entraînant un arrêt complet de leurs activités.
- En outre, 9,1% des membres ont mentionné d'autres situations qui ne peuvent être classées dans les catégories précédentes.

Figure 41 : Impact de la répression sur l'activité des associations

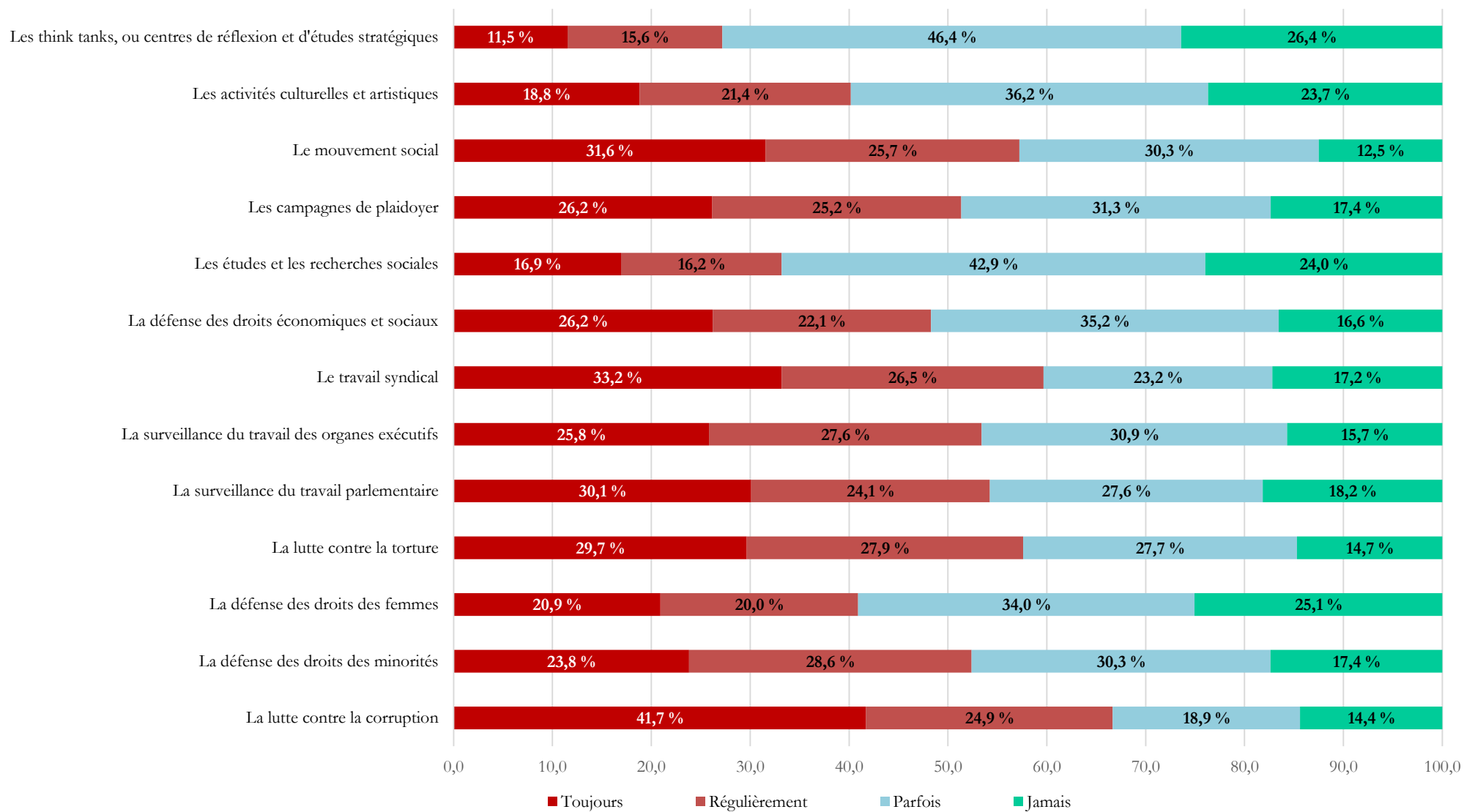


4.4 Les activités associatives et civiques les plus touchées par les restrictions : types et fréquence

L'analyse et l'interprétation des réponses des membres des associations interrogées mettent en évidence certaines tendances concernant les types et les fréquences des activités associatives et civiques les plus touchées par les restrictions.

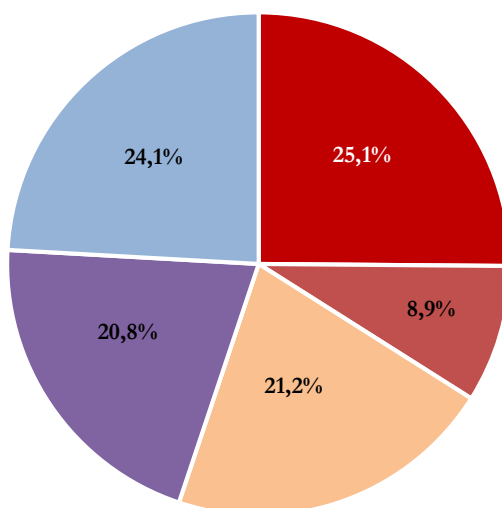
- Les domaines d'activité associatifs perçus comme subissant le plus de restrictions sont principalement axés sur des **questions de gouvernance et de droits fondamentaux**, tels que la lutte contre la corruption, la défense des droits des minorités et la surveillance du travail parlementaire et l'exécutif.
- Les domaines liés au **travail syndical et au mouvement social** sont également perçus comme étant soumis à des restrictions importantes. Cela peut s'expliquer par le rôle clé que jouent les syndicats et les mouvements sociaux dans la promotion des droits des travailleurs et des revendications sociales. Les résultats indiquent que les répondants considèrent que ces domaines font face à des défis constants et récurrents dans leur action.
- En revanche, les domaines tels que les **activités culturelles et artistiques, les études et recherches sociales**, ainsi que le centre de réflexion et d'études stratégiques, sont considérés comme subissant des restrictions moins fréquentes, bien que parfois présentes.
- En ce qui concerne **la défense des droits des femmes**, les résultats montrent un partage d'opinions assez équilibré. Alors que 34% des répondants indiquent que cette activité est parfois soumise à des restrictions importantes, 35,1% déclarent qu'elle ne fait jamais l'objet de restrictions.

Tableau 6 : Les domaines d'activités associatifs les plus touchés par les restrictions



Les membres d'associations ont également exprimé leur perception de différentes activités civiques susceptibles d'être davantage soumises à des restrictions. L'expression d'opinions et de critiques publiques envers l'autorité ainsi que la rédaction de statuts Facebook ou d'articles d'opinion sont les activités les plus préoccupantes, cela suggère que les participants ont une préoccupation élevée quant à la liberté d'expression et expriment la possibilité que les critiques publiques envers l'autorité soient limitées. Suivies de près par l'organisation de manifestations ou de mouvements populaires. La mobilisation des membres de la société et la participation à des pétitions sont également considérées, bien que dans une moindre mesure, comme pouvant faire l'objet de restrictions accrues.

Figure 42 : Les activités civiques susceptibles d'être davantage soumises à des restrictions



- Opinions et des critiques publiques envers l'autorité
- Signer ou participer à une pétition
- Organiser des manifestations ou des mouvements populaires
- Mobiliser les membres de la société en vue de s'engager sur une question sociale ou politique
- Rédiger un statut facebook ou un article d'opinion

5. Le climat structurel et de gestion des organisations de la société civile

5.1 Les méthodes de communication et la fréquence de diffusion des informations par les associations

Les résultats des méthodes de communication utilisées par les associations pour diffuser leurs informations, montrent qu'il existe différentes approches de communication au sein des associations, allant de la confidentialité stricte à la diffusion publique sur Internet. Dans l'évaluation globale des méthodes de diffusion de l'information des associations, on peut observer une tendance vers des pratiques de bonne gouvernance, mais il existe également des aspects qui pourraient être améliorés.

D'un côté, certaines pratiques indiquent une volonté de transparence et de responsabilité envers les parties prenantes. Par exemple, la pratique où (34,9%) des membres d'associations déclarent informer par écrit la direction générale des associations et des partis politiques par le biais du Secrétariat général de la Présidence du gouvernement témoigne d'une démarche formelle et transparente vis-à-vis des organismes de réglementation. De plus, (18,7%) des membres déclarent que les informations de l'association sont publiées sur le site web et les pages de médias sociaux de l'institution, ce qui favorise la transparence et l'engagement des parties prenantes externes.

Cependant, certaines pratiques soulèvent des préoccupations quant à la transparence et à la diffusion d'informations. Par exemple, la pratique où (12,3%) des membres déclarent que les informations de l'association ne sont pas publiquement accessibles, mais plutôt conservées dans les archives administratives de l'établissement limite la transparence et peut entraver la responsabilité envers les parties prenantes externes. De même, la pratique où (9,5%) des membres déclarent que les informations de l'association sont envoyées et partagées uniquement avec les membres restreint la diffusion d'informations à un cercle restreint, ce qui peut limiter la transparence.

Par ailleurs, les fréquences de diffusion d'informations indiquent une orientation vers des normes de bonne gouvernance, favorisant la transparence. Ainsi, (63,6%) des associations interrogées publient leurs informations annuellement, ce qui dénote une volonté de transparence régulière. De plus, la mention de publications plus fréquentes, telles que deux fois par an, trois fois par an ou une fois tous les trois mois, souligne un engagement supplémentaire envers la transparence et la mise à jour régulière des informations.

Figure 43: Les méthodes de communication utilisées par les associations pour la diffusion d'informations

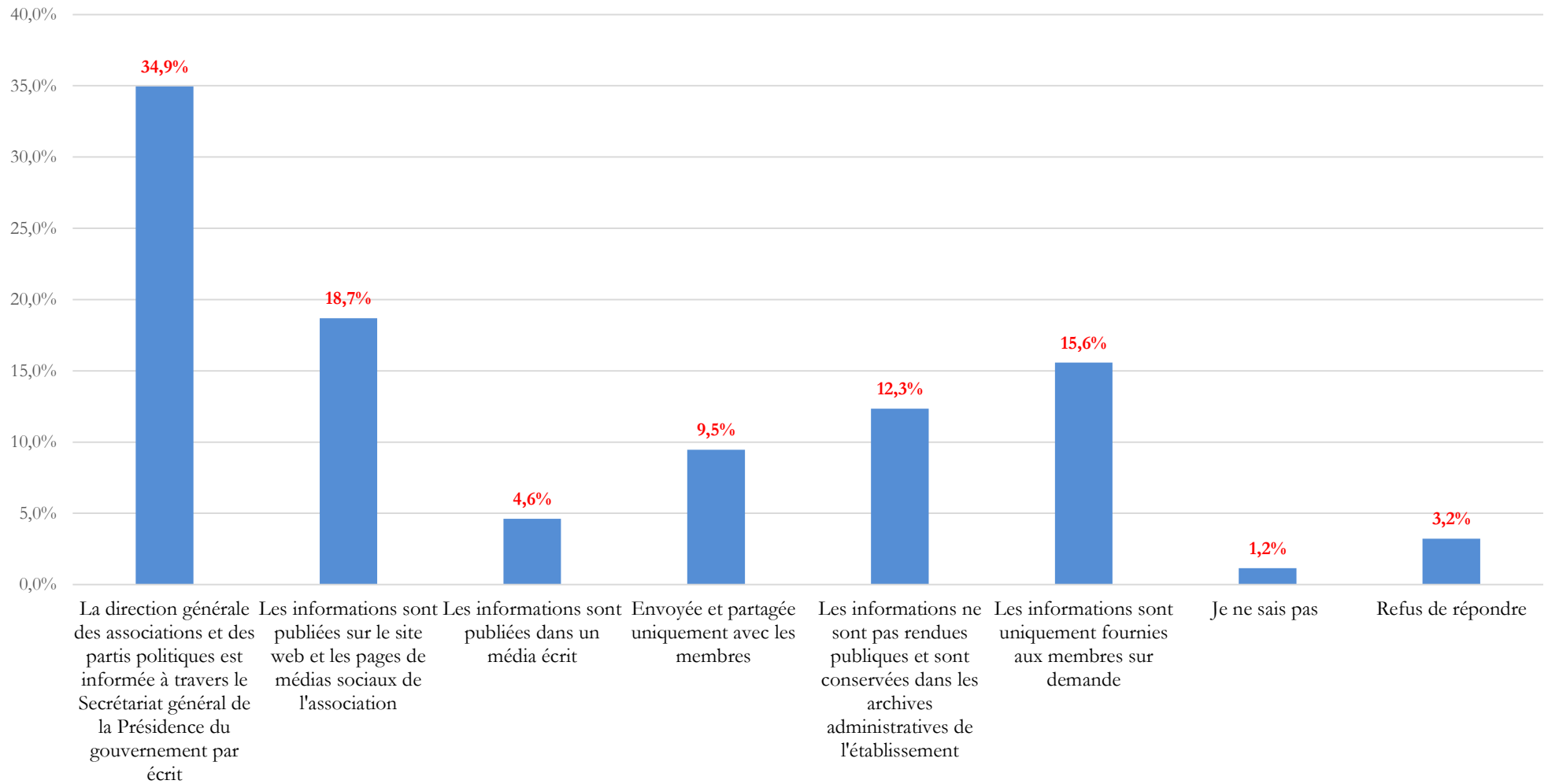
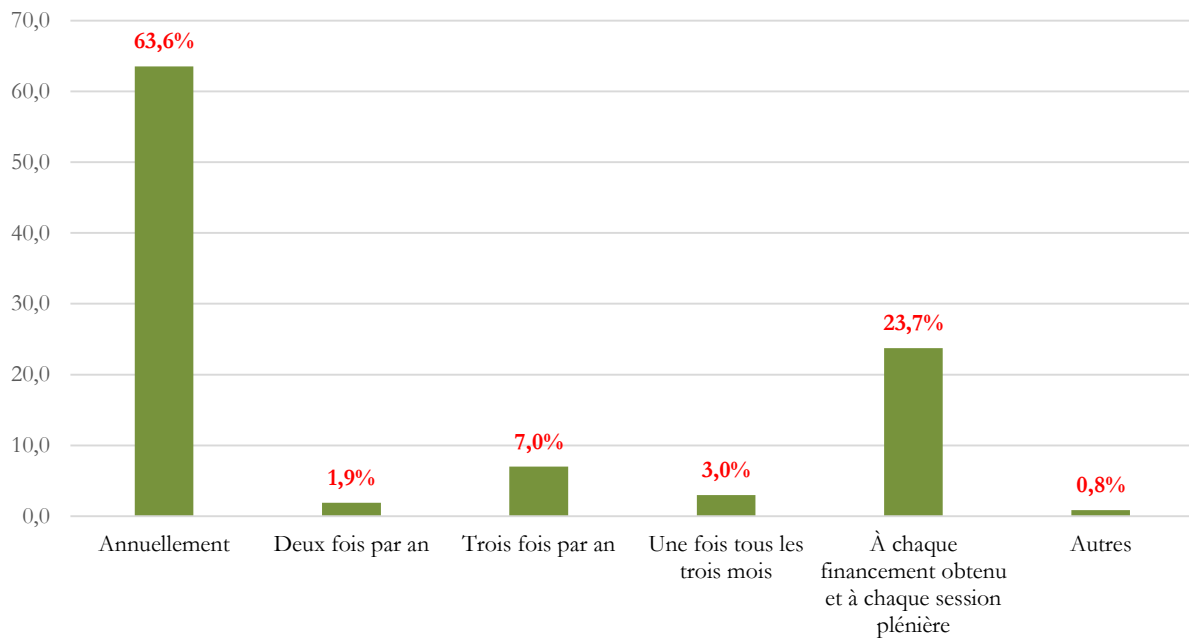
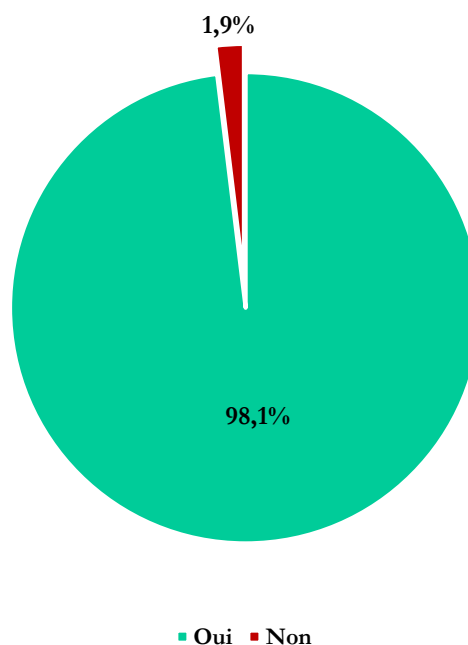


Figure 44 : Fréquence de publication des informations



La grande majorité (98,1%) des associations auxquelles ils appartiennent sont enregistrées dans le registre national des entreprises. Cela indique un **haut niveau de conformité avec les exigences légales et administratives en matière d'enregistrement**. L'enregistrement dans le registre national des organisations confère une reconnaissance légale à ces associations et renforce leur crédibilité et leur transparence.

Figure 45 : Enregistrement dans le registre national des entreprises



5.2 Analyse comparative de l'implication des organes de direction et des membres inscrits dans l'évaluation, le suivi et la prise de décisions de l'association

L'implication dans la prise de décision et l'orientation stratégique de l'association :

En comparant les résultats, nous pouvons observer les différences dans l'implication des organes de direction (Conseil d'administration & bureau exécutif) et des membres inscrits dans la prise de décisions et l'orientation stratégique de l'association.

L'analyse des données révèle que, dans l'ensemble, les niveaux 3, 5 et 7 sont les plus représentés, ce qui indique une diversité d'opinions et une certaine implication des membres dans les décisions au sein du conseil d'administration, du bureau exécutif et parmi les membres inscrits. Cependant, il est important de noter que des niveaux extrêmes de monopolisation de la prise de décision et d'exclusion entière de la prise de décision existent dans chaque catégorie. Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer la répartition du pouvoir et de promouvoir une participation plus large des membres dans les processus décisionnels de l'association.

L'implication dans l'évaluation et le suivi des projets et activités :

En comparant les données, nous pouvons observer que les niveaux d'implication les plus fréquents sont similaires pour les trois entités, avec le niveau 5 étant le plus courant. Cela suggère qu'il y a une certaine équité dans l'implication des membres, quel que soit leur rôle au sein de l'association.

Cependant, il y a des différences notables dans les niveaux d'implication moins fréquents. Par exemple, l'exclusion entière de la prise de décision est plus faible pour les membres inscrits (0,8%) que pour le conseil d'administration (1,0%) et le bureau exécutif (1,7%). De plus, les niveaux 8 et 9 (indiquant une faible implication) sont plus élevés pour le conseil d'administration (2,3% et 1,6%) par rapport au bureau exécutif (1,9% et 1,6%) et aux membres inscrits (2,7% et 1,2%).

Figure 46 : L'implication des organes de direction et des membres inscrits dans la prise de décisions et l'orientation stratégique de l'organisation

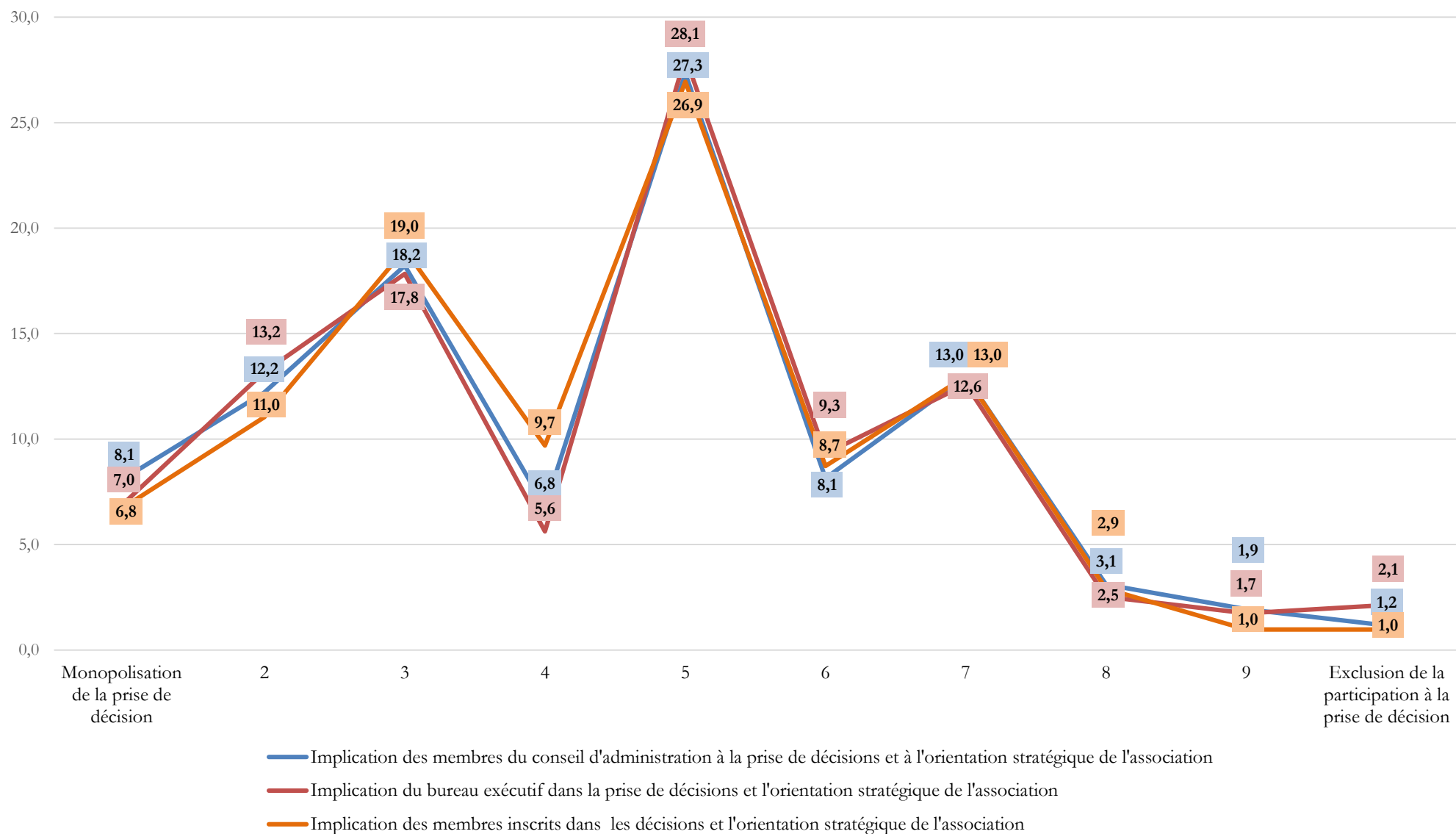
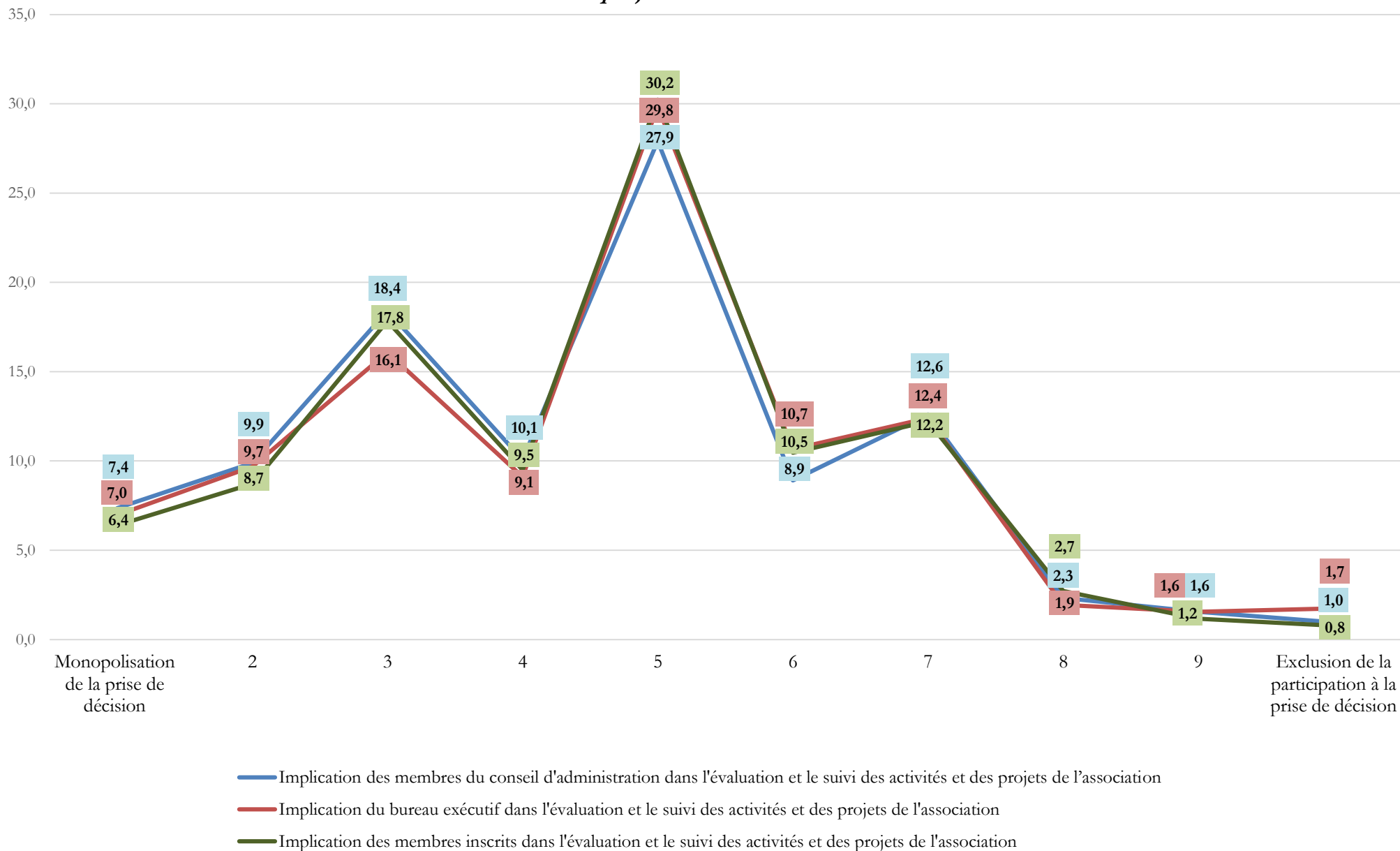


Figure 47 : L'implication des organes de direction et des membres inscrits dans l'évaluation et le suivi des projets et activités



6. Climat de confiance et de la relation des organisations de la société civile avec les institutions publiques

6.1 Difficultés de financement rencontrées par l'organisation de la société civile : Une analyse de la situation

L'analyse des réponses des membres d'associations concernant les difficultés de financement rencontrées par l'organisation de la société civile mettent en évidence le fait que les difficultés de financement sont une réalité pour un pourcentage significatif des membres d'associations interrogés. Cela suggère que l'organisation de la société civile peut être confrontée à des obstacles financiers qui peuvent avoir un impact sur ses activités et ses projets. Ainsi, 37% des membres estiment que l'organisation de la société civile rencontre des difficultés de financement de manière constante et 23,6% des membres indiquent que ces difficultés surviennent parfois.

Par ailleurs, l'analyse des réponses des membres d'associations concernant la difficulté croissante d'obtenir du financement pour les organisations de la société civile en Tunisie révèle qu'une majorité significative, soit (84,2%) des membres d'associations interrogés reconnaissent la difficulté croissante d'obtenir du financement pour les organisations de la société civile en Tunisie.

Figure 48: Les difficultés de financement rencontrées par l'organisation de la société civile

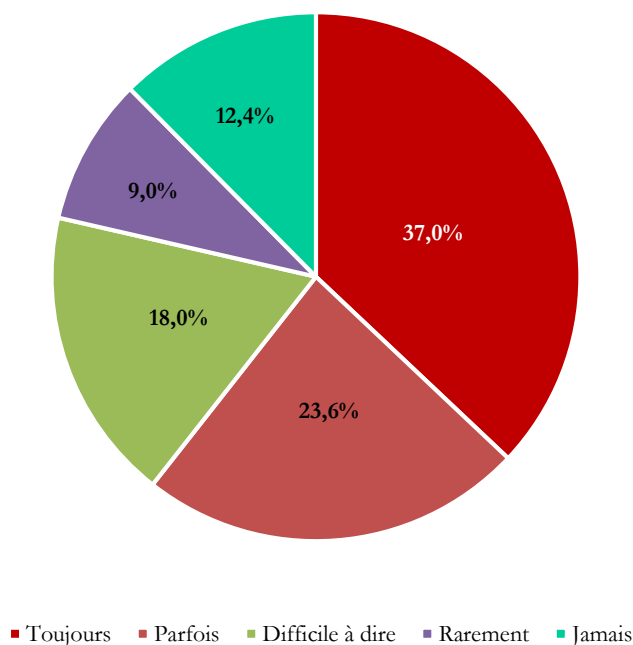
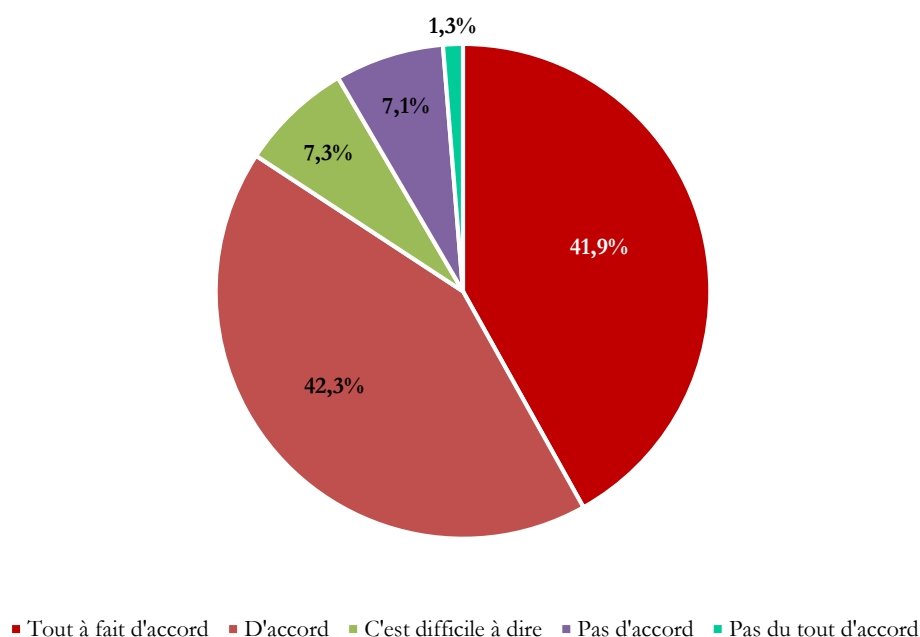


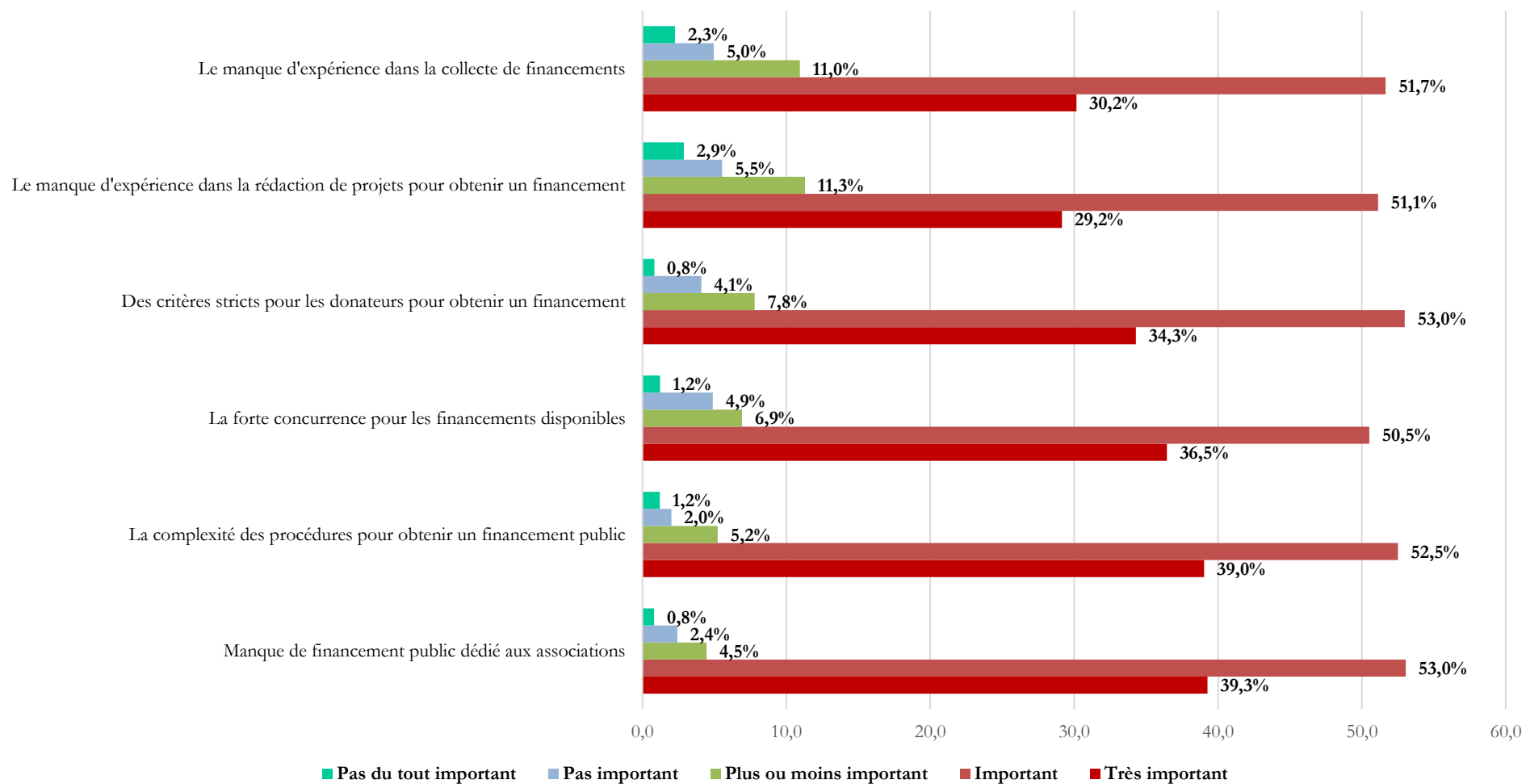
Figure 49 : La difficulté croissante d'obtenir du financement pour les organisations de la société civile en Tunisie



L'analyse des défis les plus importants identifiés par les membres des associations interrogés concernant le financement sont le manque de financement public dédié aux associations, la complexité des procédures pour obtenir un financement public et la forte concurrence pour les financements disponibles.

Le manque de financement public dédié aux associations est considéré comme très important par 39,3% des répondants, tandis que 53% le jugent important. De même, la complexité des procédures pour obtenir un financement public est jugée très importante par 39% des participants et importante par 52,5% d'entre eux. La forte concurrence pour les financements disponibles est également un défi majeur, avec 36,5% des répondants le considérant comme très important et 50,5% le jugeant important. Les critères stricts imposés par les donateurs pour obtenir un financement sont cités comme très importants par 34,3% des membres des associations et importants par 53% d'entre eux. En ce qui concerne le manque d'expérience dans la rédaction de projets et la collecte de financements, ces défis sont considérés comme très importants par respectivement 29,2% et 30,2% des répondants, tandis que 51,1% et 51,7% les jugent importants.

Tableau 7 : Les défis du financement des associations



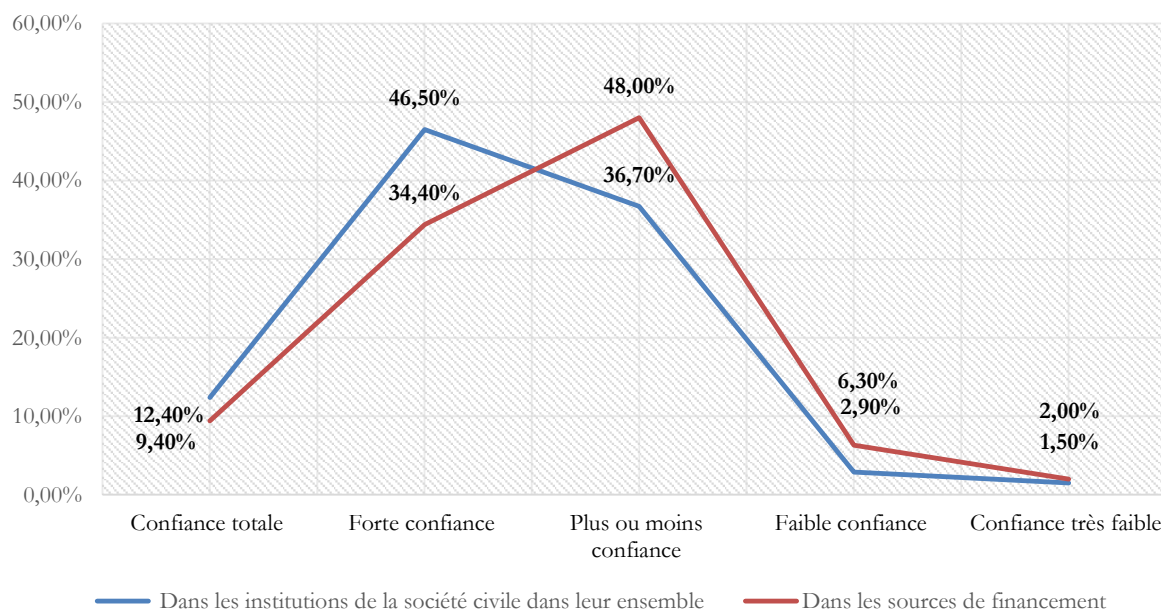
6.2 Confiance majoritairement positive des bénéficiaires envers les organisations de la société civile et leurs sources de financement

L'analyse du degré de confiance des bénéficiaires envers les organisations de la société civile dans leur ensemble révèle que 12,40% des bénéficiaires expriment une confiance totale, 46,50% ont une forte confiance, 36,70% ont une confiance plus ou moins élevée, 2,90% ont une faible confiance et 1,50% ont une confiance très faible. Ces résultats indiquent que la majorité des bénéficiaires ont une confiance positive envers les institutions de la société civile, avec une part importante ayant une forte confiance. Cependant, une minorité exprime une faible confiance ou une confiance très faible.

En ce qui concerne la confiance dans les sources de financement des organisations de la société civile, les bénéficiaires expriment des niveaux de confiance variés. Les résultats montrent que 9,40% des bénéficiaires ont une confiance totale dans les sources de financement, tandis que 34,40% ont une forte confiance. La plus grande proportion, soit 48,00% des bénéficiaires, exprime une confiance modérée dans ces sources de financement. Cependant, une partie des bénéficiaires (6,30%) a une faible confiance, et une minorité (2,00%) a une confiance très faible dans les sources de financement des organisations de la société civile.

Ces résultats soulignent l'importance de renforcer la confiance des bénéficiaires envers les organisations de la société civile dans leur ensemble, ainsi qu'envers les sources de financement. Il est essentiel de prendre en compte les préoccupations des bénéficiaires ayant une faible confiance et de travailler à améliorer cette confiance pour assurer une meilleure collaboration et soutien aux initiatives de la société civile.

Figure 50 : Degré de confiance envers les organisations de la société civile et leurs sources de financement selon les bénéficiaires



6.3 La collaboration entre le secteur public et les organisations de la société civile en Tunisie : une confiance plus marquée envers le secteur public

Les résultats de l'analyse portant sur différents aspects de la collaboration entre le secteur public et privé indiquent que les membres d'associations semblent accorder davantage de confiance au secteur public en matière de collaboration. Depuis la révolution, le partenariat entre le secteur public et les organisations de la société civile en Tunisie a connu une évolution notable, avec une reconnaissance croissante du rôle de la société civile dans les processus de développement et de démocratisation. La réforme juridique du secteur associatif a donné lieu à l'émergence de nouvelles organisations, tandis que l'Union européenne s'est activement engagée auprès de la société civile tunisienne grâce à une feuille de route pour favoriser cet engagement. La décentralisation des gouvernements locaux tunisiens a également offert des opportunités d'expérimentation des savoirs citoyens. « *Les principaux donateurs, tels que le PNUD, la GIZ et le CILG-VNGi, mènent des programmes de proximité pour la participation citoyenne, tels que l'assistance technique locale, le coaching des projets, l'initiation au dialogue et à la concertation, etc. Ces programmes constituent une sorte de socialisation progressive de l'associatif par la construction itérative de consensus et de compromis autour des projets locaux de développement ou de projets culturels et associatifs* »²⁴(Hatem Kahloun, 2020). Dans le secteur privé, la participation de la société civile peut être moins institutionnalisée, car les entreprises privées sont souvent guidées par des intérêts économiques. Cependant, il existe des initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui encouragent les entreprises à s'engager avec la société civile et à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

- L'ouverture du secteur privé aux partenariats avec la société civile pour la réalisation d'objectifs communs :

Les résultats indiquent qu'il existe un soutien général pour la collaboration entre le secteur privé et les organisations de la société civile en Tunisie, bien que des incertitudes subsistent quant à la volonté et à la capacité du secteur privé à s'engager dans de tels partenariats. Une proportion significative de membres d'associations (58,7%) exprime leur confiance envers le secteur privé pour favoriser la collaboration avec les OSCs, tandis que 19,2% trouvent difficile à se positionner sur cette question. Il est important de noter que le secteur public suscite une plus grande confiance (71,3%) pour la collaboration avec les OSCs.

- L'impact des organisations de la société civile sur les politiques et les pratiques des acteurs du secteur public et privé :

²⁴ Hatem **Kahloun**, « La société civile tunisienne à l'épreuve de la participation : mobilisation, pression et compromis autour des projets de développement urbain », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 90 | 2020, mis en ligne le 15 décembre 2021, consulté le 20 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/24419> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24419>

La majorité des répondants (66,3%) sont d'accord pour dire que les organisations de la société civile ont une influence sur les politiques et les pratiques du secteur public, tandis que (52,4%) sont d'accord qu'elles ont également une influence sur le secteur privé. Ces résultats suggèrent que les OSCs jouent un rôle important dans le façonnement des politiques et des pratiques des acteurs des deux secteurs.

- ***Promotion de la participation active des organisations de la société civile par les acteurs du secteur public/privé :***

La perception des répondants est majoritairement positive en ce qui concerne la promotion de la participation active des organisations de la société civile par les acteurs du secteur public et privé. Environ (60,1%) des membres d'associations estiment que le secteur public promeut cette participation, tandis que (52,6%) pensent de même pour le secteur privé. Cela suggère une reconnaissance de l'importance de la participation de la société civile dans les processus décisionnels.

- ***La prise en compte des opinions de la société civile par les acteurs du secteur public/privé lors des prises de décision :***

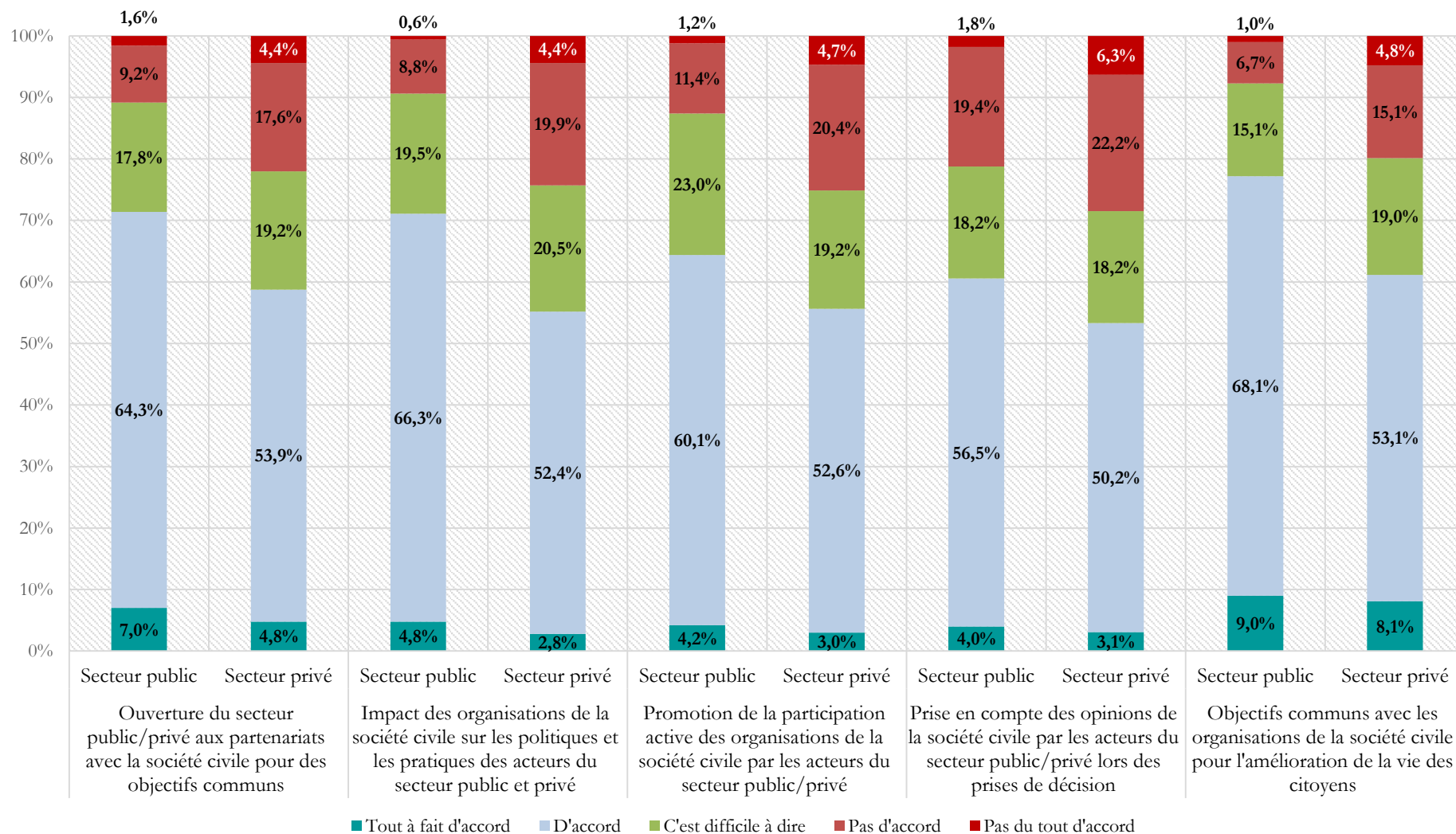
Les opinions des membres des organisations de la société civile sont mitigées concernant la prise en compte de leurs opinions par les acteurs du secteur public et privé lors des prises de décision. Une majorité relative (56,5%) est d'accord pour dire que les acteurs du secteur public prennent en compte les opinions de la société civile, tandis qu'une proportion importante (19,4%) exprime leur désaccord. Pour le secteur privé, une majorité relative (50,2%) pense que leurs opinions sont prises en compte, mais une proportion considérable (22,2%) exprime leur désaccord. Ces résultats révèlent une certaine ambivalence quant à l'efficacité de la consultation de la société civile dans les décisions des deux secteurs.

- ***Le secteur public et le secteur privé ont des objectifs communs avec les organisations de la société civile pour l'amélioration de la vie des citoyens :***

Les membres des organisations de la société civile tunisiennes ont des opinions divergentes concernant le partage d'objectifs communs entre le secteur public et privé avec les organisations de la société civile pour l'amélioration de la vie des citoyens. Une majorité significative des répondants (68,1%) sont d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que le secteur public partage des objectifs communs avec les organisations de la société civile. Cela suggère une perception positive de la collaboration potentielle avec le secteur public dans le but d'améliorer la vie des citoyens. En revanche, pour le secteur privé, un pourcentage moins élevé de répondants (53,1%) sont d'accord ou tout à fait d'accord sur le partage d'objectifs communs avec les organisations de

la société civile. Cela indique une perception moins positive de la collaboration avec le secteur privé pour l'amélioration de la vie des citoyens.

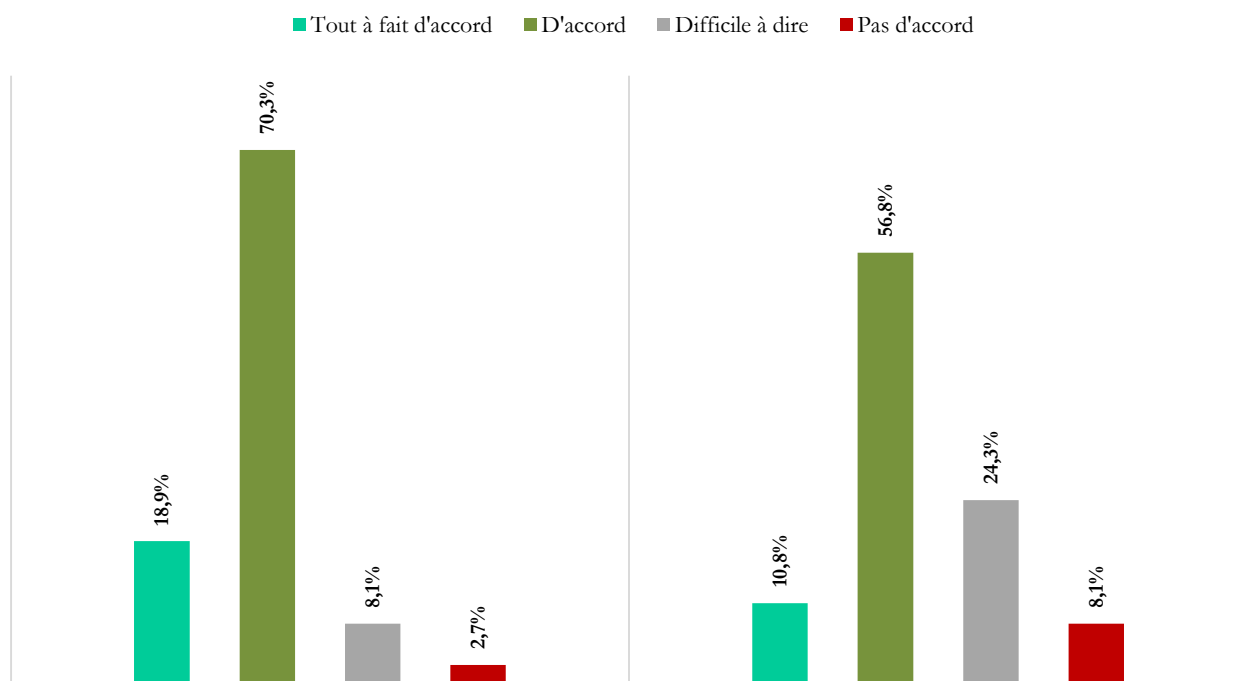
Tableau 8: Evaluation et comparaison du partenariat secteur public/privé et les organisations de la société civile



6.4 Perception positive des fonctionnaires et des bénéficiaires envers les partenariats public-société civile et leur impact sur les politiques

Les fonctionnaires interrogés perçoivent positivement les partenariats entre le secteur public et la société civile, reconnaissant leur capacité à atteindre des objectifs communs. Une forte majorité (70,3%) est d'accord avec cette idée, tandis que 18,9% sont tout à fait d'accord. Seulement une minorité (2,7%) exprime leur désaccord, tandis qu'un petit pourcentage (8,1%) indique avoir des difficultés à se prononcer sur la question. Ces résultats mettent en évidence l'importance accordée aux partenariats entre le secteur public et la société civile pour la réalisation d'objectifs communs. Ils reconnaissent également l'influence positive des organisations de la société civile sur les politiques et les pratiques du secteur public. Une majorité (56,8%) est d'accord avec cette affirmation, et 10,8% sont tout à fait d'accord. Toutefois, un pourcentage élevé (24,3%) des fonctionnaires souligne qu'il est difficile de déterminer avec certitude l'ampleur de cet impact. Une minorité (8,1%) exprime leur désaccord. Ces résultats soulignent la reconnaissance globale de l'impact positif des organisations de la société civile, tout en soulignant le besoin d'une meilleure compréhension et évaluation de cette influence.

Figure 51 : Evaluation du partenariat public-société civile et son impact sur les politiques



Partenariats entre le secteur public et la société civile "Influence positive : Les organisations de la société civile et leur impact sur les politiques et les pratiques du secteur public"

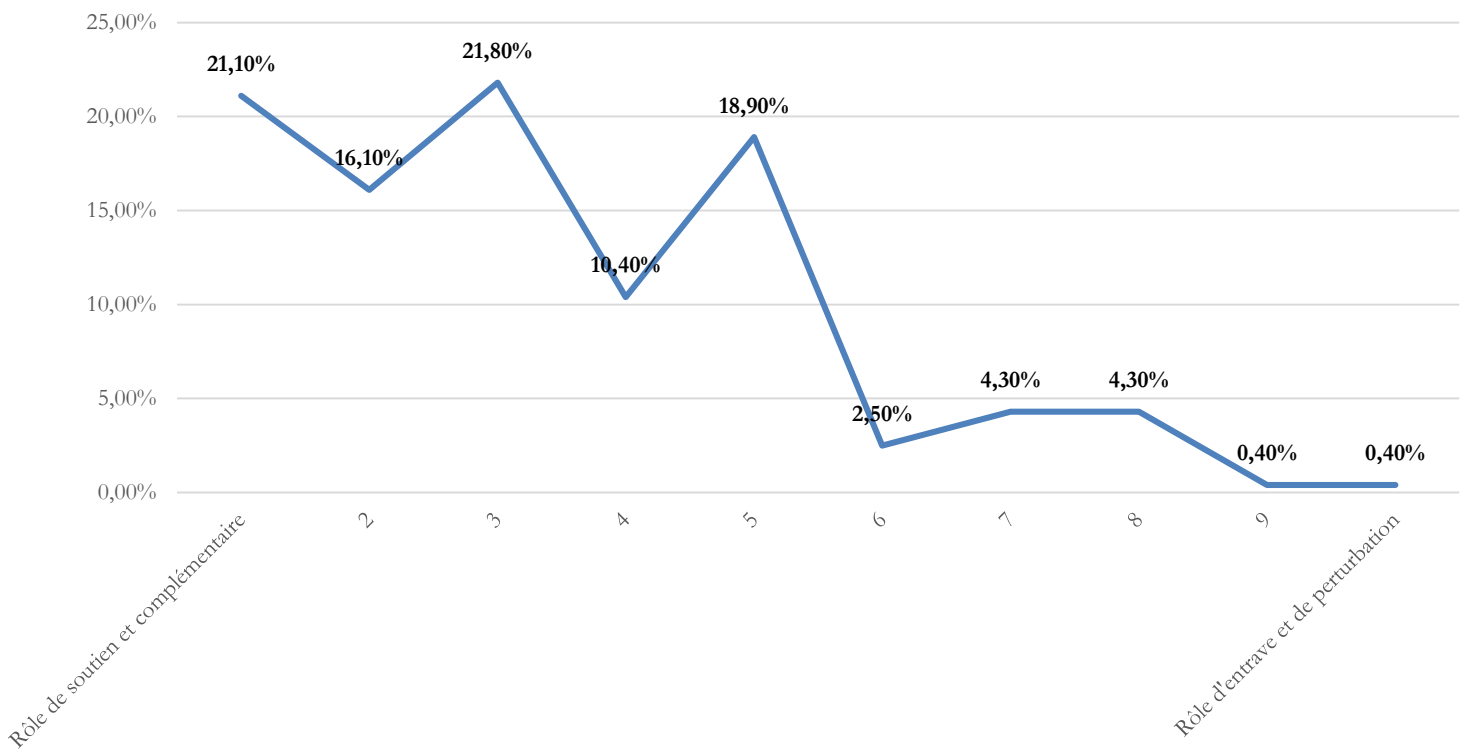
Le rôle des institutions de la société civile perçu par les bénéficiaires : Un soutien et une complémentarité appréciés

Globalement, les résultats suggèrent que les bénéficiaires perçoivent les institutions de la société civile comme ayant un rôle de soutien et de complémentarité aux institutions publiques, ce qui souligne l'importance et la valeur accordées à ces institutions dans le contexte de la société tunisienne.

Le rôle des institutions de la société civile perçu par les bénéficiaires montre une tendance globalement positive, avec une majorité indiquant un rôle de soutien et de complémentarité. Le pourcentage le plus élevé (21,10%) correspond à ceux qui perçoivent les institutions de la société civile comme un soutien et un complément aux institutions publiques. Les niveaux suivants (2, 3, 4 et 5) représentent également des pourcentages significatifs, avec des valeurs respectives de 16,10%, 21,80%, 10,40% et 18,90%. Cela suggère que la plupart des bénéficiaires voient les institutions de la société civile comme un acteur complémentaire dans le paysage institutionnel.

Un pourcentage relativement faible (0,40%) perçoit les institutions de la société civile comme une entrave et une perturbation aux institutions publiques. Cependant, il est important de noter que ce pourcentage est également faible et indique une minorité de bénéficiaires ayant cette perception

Figure 52 : Le rôle des institutions de la société civile (Complémentaire ou entrave aux institutions publiques)



Le rôle essentiel des institutions de la société civile dans le soutien des institutions publiques en Tunisie : Perçu comme très important par les bénéficiaires à tous les niveaux

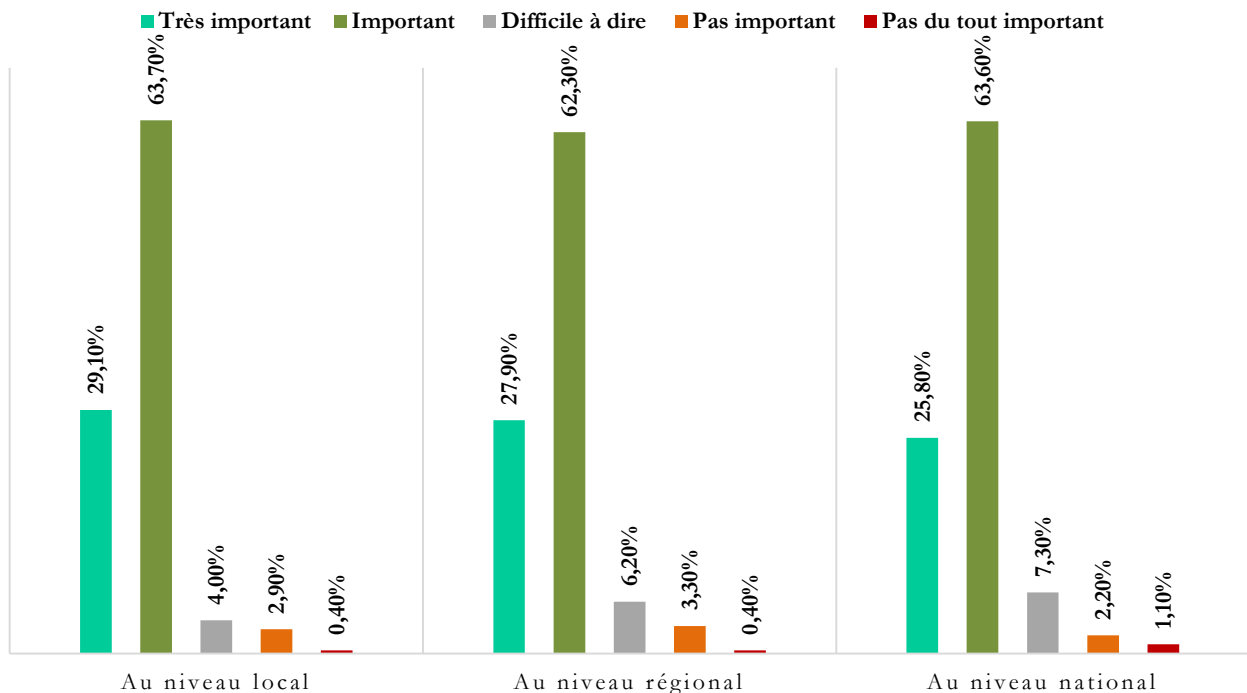
Les bénéficiaires accordent également une grande importance au rôle des institutions de la société civile dans le soutien des efforts des institutions publiques, que ce soit au niveau local, régional ou national.

Au niveau local, les bénéficiaires perçoivent le rôle des institutions de la société civile comme étant très important (29,10%) et important (63,70%) dans le soutien des efforts des institutions publiques. Seulement une petite proportion considère que ce rôle n'est pas important (2,90%) ou pas du tout important (0,40%) au niveau local.

De manière similaire, au niveau régional, une grande majorité des bénéficiaires estime que le rôle des institutions de la société civile est très important (27,90%) et important (62,30%) dans le soutien des institutions publiques. Les pourcentages de ceux qui considèrent que ce rôle n'est pas important (3,30%) ou pas du tout important (0,40%) sont également faibles

Au niveau national, les bénéficiaires continuent de percevoir le rôle des institutions de la société civile comme étant très important (25,80%) et important (63,60%) dans le soutien des institutions publiques. Une petite proportion considère que ce rôle n'est pas important (2,20%) ou pas du tout important (1,10%) au niveau national.

Figure 53 : L'importance du rôle des institutions de la société civile en Tunisie dans le soutien des efforts des institutions publiques



6.5 Analyse des partenariats entre les institutions publiques et les OSC selon les fonctionnaires

Forte implication des fonctionnaires dans le partenariat avec les organisations de la société civile (OSC)

Selon les résultats, une grande majorité des fonctionnaires interrogés (97,5%) ont une expérience de partenariat avec une organisation de la société civile (OSC), témoignant de leur forte implication dans la collaboration et la coopération avec les OSC. Seulement 2,5% des fonctionnaires n'ont pas eu d'expérience de partenariat. De plus, la majorité des fonctionnaires interrogés (70,0%) déclarent avoir une expérience personnelle dans la supervision d'un partenariat avec une OSC, soulignant ainsi leur rôle direct dans la gestion et la supervision de ces collaborations. Seuls 30,0% des fonctionnaires n'ont pas eu cette expérience personnelle. Ces résultats démontrent l'engagement significatif des fonctionnaires envers les OSC et leur participation active dans les partenariats et la supervision de ces collaborations.

Figure 54 : Expérience de partenariat avec une organisation de société civile

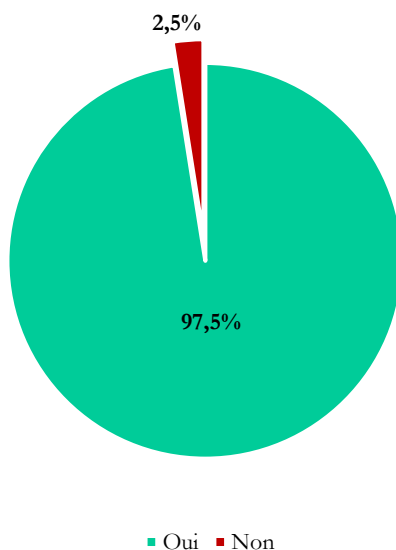
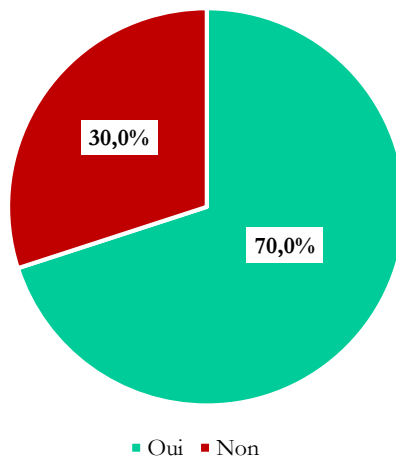


Figure 55 : Expérience personnelle dans la supervision d'un partenariat avec une OSC

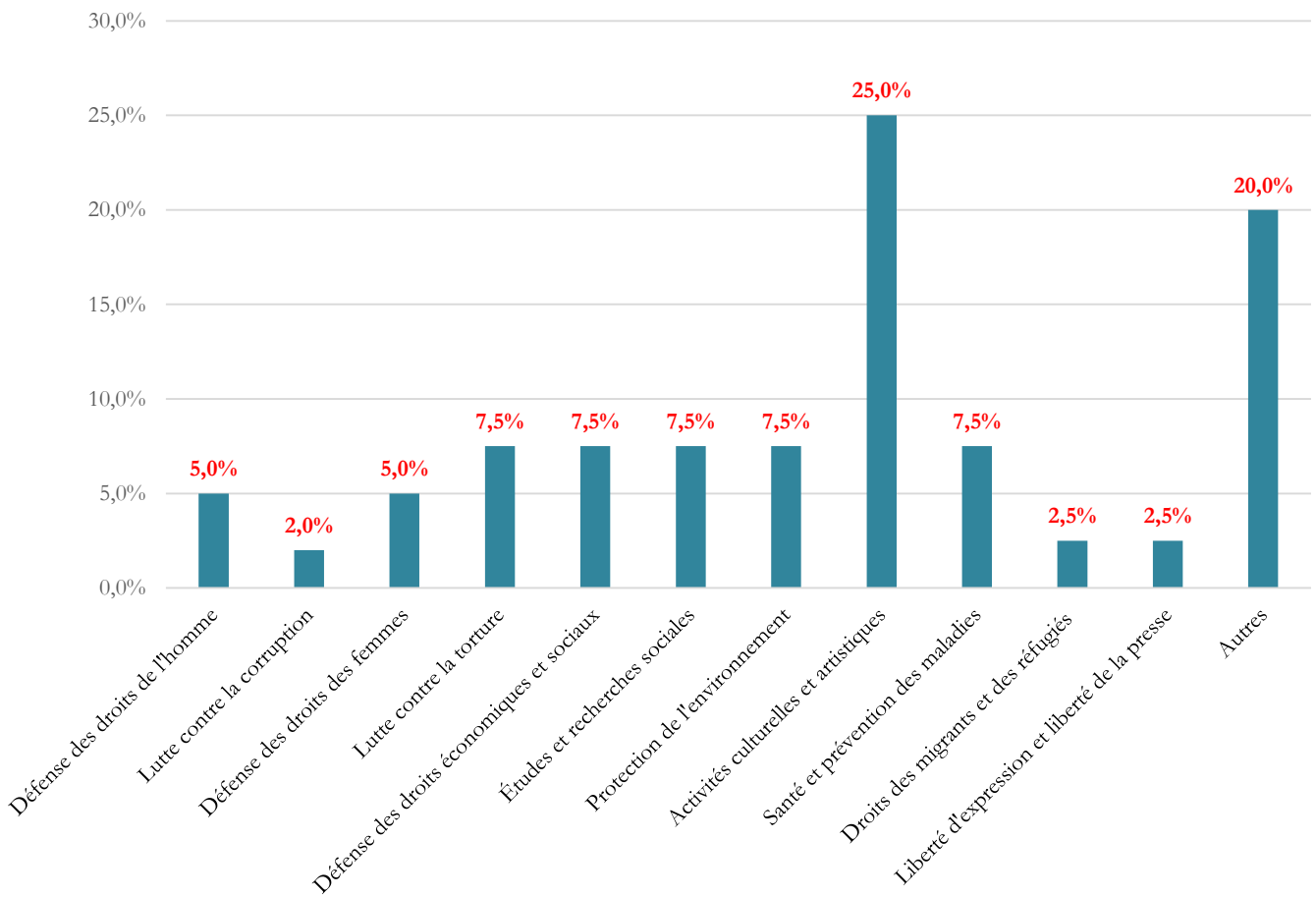


Domaine de l'organisation avec laquelle l'institution publique a réalisé le partenariat : Tendances dominantes et domaines émergents

L'analyse des résultats sur les domaines des organisations avec lesquelles les institutions publiques ont réalisé des partenariats selon les fonctionnaires interrogés révèle les tendances suivantes :

- Domaines les plus fréquents : Les partenariats les plus fréquents sont réalisés dans les activités culturelles et artistiques, représentant 25,0% des réponses. Cela met en évidence l'importance accordée à la promotion de la culture et des arts dans les collaborations entre les institutions publiques et les organisations de la société civile
- Domaines des droits humains : Les domaines de la défense des droits de l'homme et de la défense des droits des femmes ont tous deux une représentation de 5,0%. Cela indique que les institutions publiques reconnaissent l'importance de travailler en partenariat avec des organisations spécialisées dans la protection des droits humains et des droits des femmes.
- Domaines sociaux et environnementaux : Les domaines de la lutte contre la corruption, de la lutte contre la torture, de la défense des droits économiques et sociaux, de la protection de l'environnement et des études et recherches sociales ont tous une représentation de 7,5%.
- Domaines moins représentés : Les domaines des droits des migrants et des réfugiés, ainsi que de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, ont une représentation de 2,5%.

Figure 56 : Domaine de l'organisation avec laquelle l'institution publique a réalisé le partenariat

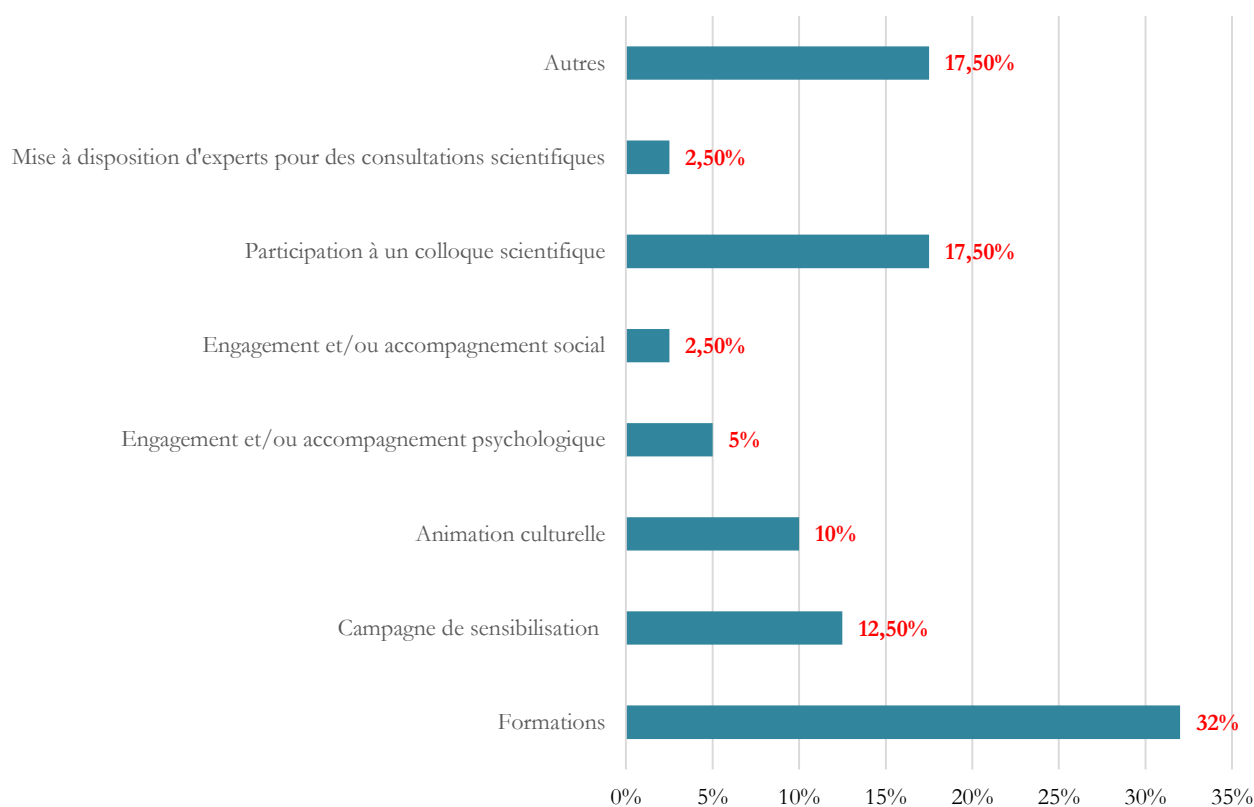


Diversité des activités dans les partenariats entre les institutions publiques et les organisations de la société civile :

Les partenariats entre les institutions publiques et les organisations de la société civile impliquent un large éventail d'activités, allant des formations et des campagnes de sensibilisation à l'animation culturelle et à l'accompagnement psychologique et social. Les collaborations scientifiques, les consultations d'experts et d'autres activités spécifiques sont également mentionnées. Ces activités reflètent la diversité des objectifs et des besoins des partenariats, visant à promouvoir le développement, la sensibilisation et le soutien dans différents domaines.

- Formations : Les formations sont l'activité la plus fréquemment réalisée dans le cadre des partenariats, représentant 32% des réponses. Cela souligne l'importance de renforcer les compétences et les connaissances à travers des programmes de formation conjoints.
- Animation culturelle : Les activités d'animation culturelle représentent 10% des réponses. Cela met en évidence l'intérêt pour les partenariats dans le domaine culturel, visant à promouvoir la diversité culturelle et à renforcer l'accès à la culture pour tous.
- Accompagnement psychologique et social : Les activités d'accompagnement psychologique et social sont mentionnées respectivement avec des pourcentages de 5% et 2,5%. Cela montre une préoccupation pour le soutien et l'accompagnement des personnes dans le besoin, en particulier dans les domaines psychologique et social.
- Participation à un colloque scientifique : La participation à des colloques scientifiques est mentionnée avec un pourcentage de 17,5%. Cela reflète l'importance de l'échange de connaissances et d'expériences entre les institutions publiques et les organisations de la société civile, contribuant ainsi à l'avancement de la recherche et à la diffusion des résultats.
- Mise à disposition d'experts pour des consultations scientifiques : La mise à disposition d'experts pour des consultations scientifiques est mentionnée avec un pourcentage de 2,5%. Cela suggère une collaboration étroite entre les deux parties pour fournir des conseils d'experts dans des domaines spécifiques.
- Autres activités : La catégorie "Autres" représente 17,5% des réponses et comprend un large éventail d'activités telles que, la formation de sensibilisation dans le grand public, l'organisation de rencontres communes, la réalisation de projets de développement, le festival des Journées culturelles et les groupes de discussion. Cela met en évidence la diversité des activités réalisées dans le cadre des partenariats, adaptées aux besoins spécifiques de chaque collaboration.

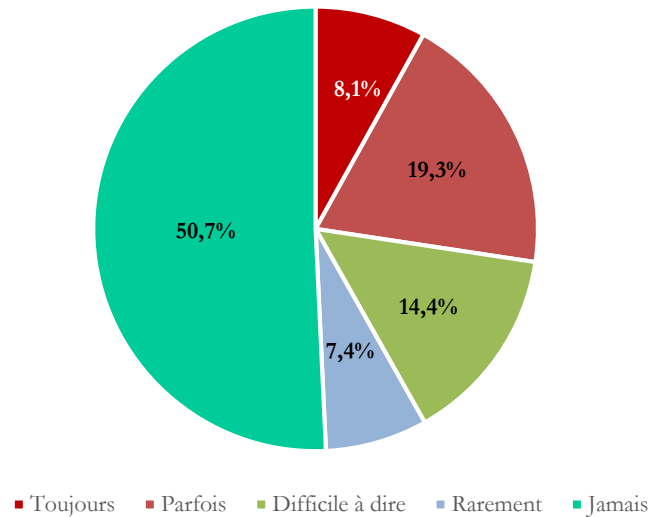
Figure 57 : Les activités réalisées dans le cadre du partenariat



6.5 Les Obstacles à l'accès à l'information et aux données dans les interactions avec les institutions du secteur public/privé

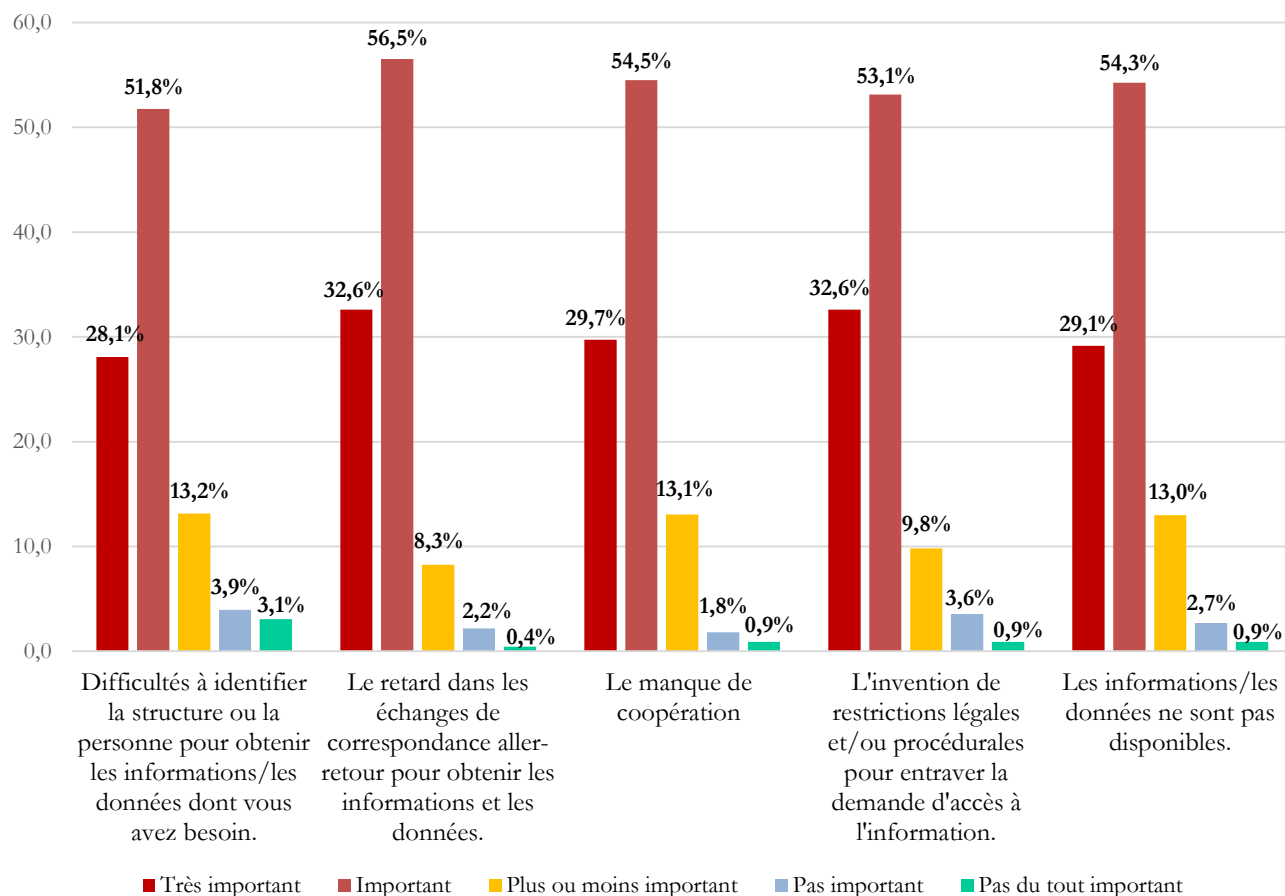
L'analyse des réponses des membres des organisations de la société civile révèle que certains rencontrent des obstacles liés à l'accès à l'information et aux données lors de leurs interactions avec les institutions du secteur public. Parmi les répondants, 8,1% ont signalé que cet obstacle était constant, tandis que 19,3% ont indiqué qu'il était parfois difficile. En outre, 14,4% des répondants ont exprimé leur incertitude quant à la fréquence de cet obstacle. Seulement 7,4% des répondants ont déclaré rencontrer rarement des difficultés, tandis que la majorité, soit 50,7%, ont affirmé ne jamais rencontrer d'obstacles dans l'accès à l'information et aux données lors de leurs interactions avec les institutions du secteur public

Figure 58 : Le niveau perçu d'obstacles à l'accès à l'information et aux données lors des interactions avec les institutions du secteur public



Parmi les difficultés identifiées par les membres d'associations concernant l'accès à l'information du secteur public, certaines se démarquent par leur niveau d'importance. La difficulté la plus importante est le retard dans les échanges de correspondance aller-retour pour obtenir les informations et les données, avec (32,6%) des répondants la considérant comme très importante et (56,5) comme étant importante. Ensuite, l'invention de restrictions légales et/ou procédurales pour entraver la demande d'accès à l'information est jugée très importante par (32,6%) des répondants. Également le manque de coopération, cité comme très important par (29,7%) des répondants. Les informations et les données non disponibles sont également perçues comme une difficulté significative, avec (29,1%) des répondants la considérant comme très importante. En revanche, la difficulté la moins importante est la difficulté à identifier la structure ou la personne pour obtenir les informations nécessaires, avec seulement (3,1%) des répondants l'estimant pas du tout importante. Ces résultats mettent en évidence les défis majeurs auxquels sont confrontés les membres d'associations lorsqu'ils cherchent à accéder à l'information du secteur public, en mettant en évidence les priorités en termes de difficultés à surmonter.

Tableau 9 : Les types d'obstacles à l'accès aux informations et données nécessaires avec le secteur public

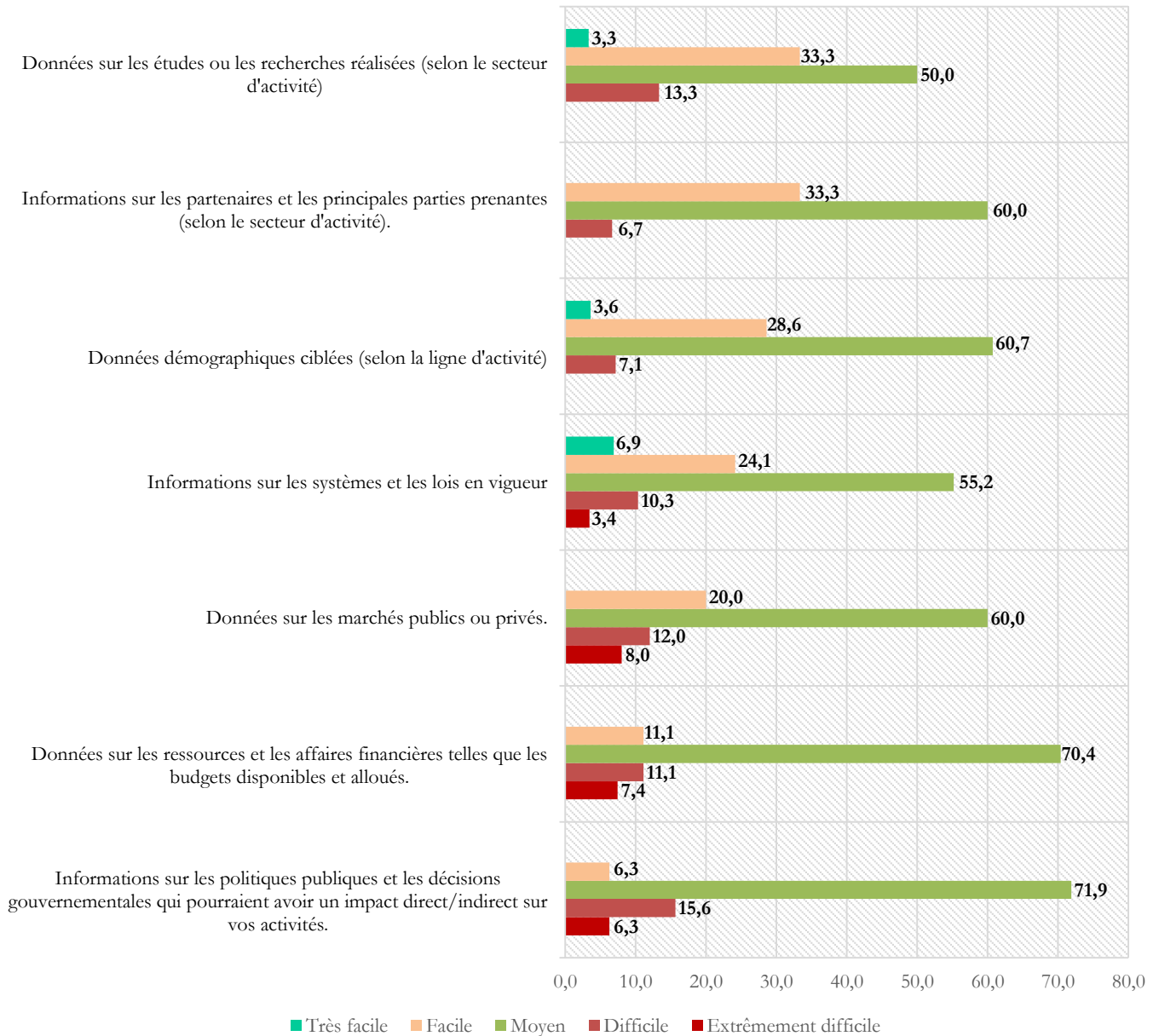


En ce qui concerne les fonctionnaires, les résultats mettent en évidence la disparité de l'accès à l'information pour les fonctionnaires dans différents domaines. Cependant, il est important de souligner que certains domaines présentent toujours des difficultés. Par exemple, 21,9% des fonctionnaires rencontrent des difficultés importantes pour accéder aux informations sur les politiques publiques et les décisions gouvernementales. De même, 20,0% des fonctionnaires trouvent difficile à très difficile d'accéder aux informations concernant les marchés publics ou privés, ainsi que les ressources et les affaires financières telles que les budgets disponibles ou alloués.

En revanche, l'accès aux informations sur les systèmes et les lois en vigueur est généralement perçu de manière positive, indiquant que la majorité des fonctionnaires peuvent y accéder sans trop de difficultés. De même, l'accès aux données démographiques ciblées est globalement positif, bien que certains fonctionnaires rencontrent encore des obstacles. Les informations sur les études ou les recherches réalisées, sont également considérées comme relativement accessibles dans l'ensemble, malgré certaines difficultés éprouvées par certains fonctionnaires.

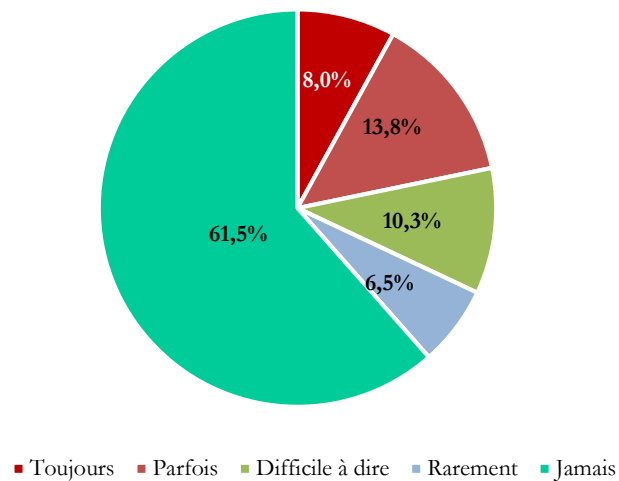
Ces résultats soulignent l'importance de veiller à un accès équitable et facilité à l'information pour les fonctionnaires, afin de favoriser une gouvernance transparente, efficace et fondée sur des données probantes.

Tableau 10 : Les différentes catégories et niveaux de difficultés perçus par les fonctionnaires pour accéder à l'information



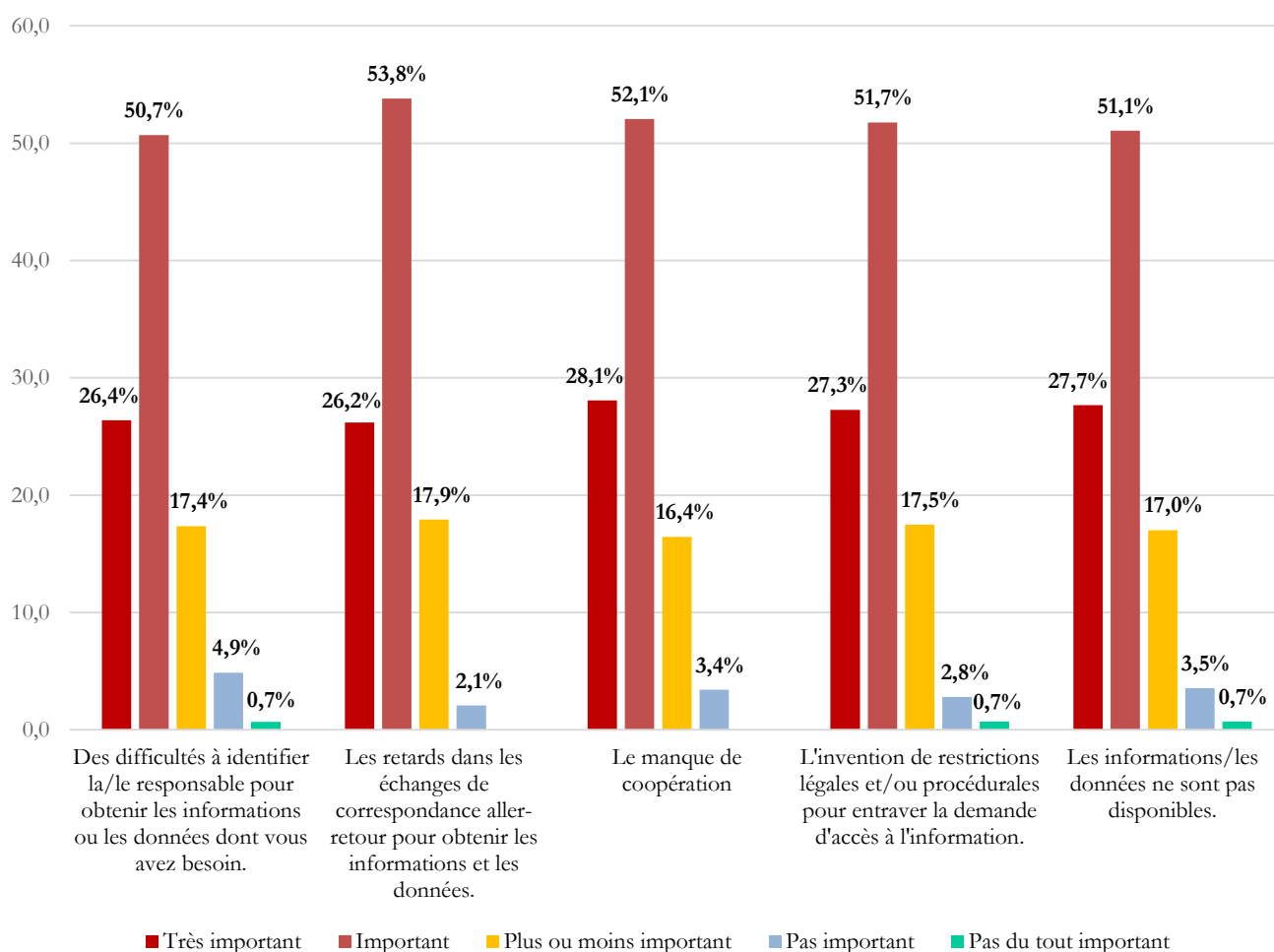
Lorsqu'il s'agit d'accéder à l'information et aux données dans leurs interactions avec les institutions du secteur privé, les membres d'associations font face à différents obstacles. Selon les réponses recueillies, (8,0%) des répondants ont signalé que cet obstacle était présent en permanence, tandis que (13,8%) ont déclaré le rencontrer parfois. Environ (10,3%) des répondants se sont montrés incertains quant à la fréquence de cet obstacle, tandis que seulement (6,5%) ont déclaré le rencontrer rarement. La majorité des répondants, soit (61,5%), ont affirmé ne jamais rencontrer d'obstacles dans l'accès à l'information et aux données lors de leurs interactions avec les institutions du secteur privé.

Figure 59 : Obstacles à l'accès à l'information et aux données dans les interactions avec les institutions du secteur privé



L'analyse des résultats montre que les membres d'associations rencontrent plusieurs difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à l'information dans leurs interactions avec le secteur privé. La majorité des répondants considèrent le manque de coopération (80,2%), l'invention de restrictions légales et/ou procédurales (79%), l'indisponibilité des informations/données (78,8%), le retard dans les échanges de correspondance (80%) et la difficulté à identifier la structure ou la personne appropriée (77,1%) comme étant des obstacles importants ou très importants. Ces pourcentages mettent en évidence l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les membres d'associations lorsqu'ils tentent d'obtenir des informations du secteur privé, notamment en termes de collaboration, de contraintes juridiques, d'accessibilité des données, de délais de réponse et d'identification des bons interlocuteurs.

Tableau 11 : Les types d'obstacles à l'accès aux informations et données nécessaires avec le secteur privé



6.6 Difficultés d'accès aux informations clés dans divers domaines en Tunisie : Variations entre institutions et syndicats

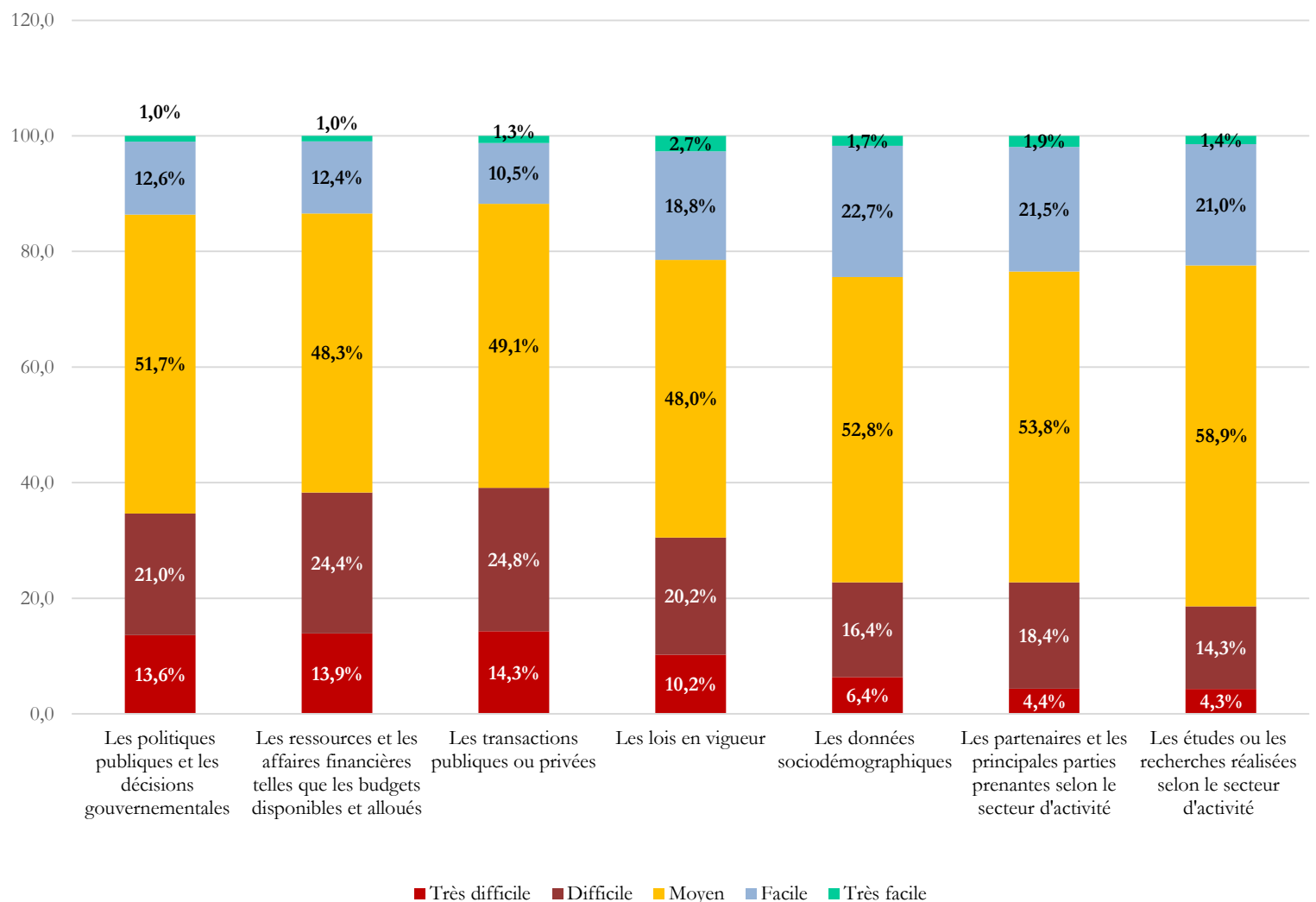
Les membres d'associations ont identifié différents niveaux de difficulté dans l'accès aux informations clés dans les sept domaines mentionnés. Alors que certains domaines ont été considérés comme globalement de niveau moyen, d'autres ont montré des variations, avec certains ayant des pourcentages plus élevés dans les catégories difficile ou facile.

En termes de politiques publiques et de décisions gouvernementales, les répondants ont principalement indiqué que cela était de niveau moyen (51,7%), suivi par difficile (21%) et très difficile (13,6%). Pour les ressources et les affaires financières, les pourcentages les plus élevés se trouvent dans les catégories difficile (24,4%) et moyen (48,3%). En ce qui concerne les transactions publiques ou privées, les répondants ont également cité principalement une difficulté de niveau moyen (49,1%) et difficile

(24,8%). Les lois en vigueur ont été considérées principalement de niveau moyen (48%) et facile (18,8%).

Pour les données sociodémographiques, les pourcentages les plus élevés se situent dans les catégories moyen (52,8%) et facile (22,7%), tandis que les niveaux de difficulté les plus bas ont été rapportés pour les partenaires et les principales parties prenantes selon le secteur d'activité, avec des pourcentages élevés dans les catégories moyen (53,8%) et facile (21,5%). Les études ou les recherches réalisées selon le secteur d'activité ont également été considérées principalement de niveau moyen (58,9%) et facile (21%).

Tableau 12: Obstacles à l'accès à des informations clés dans divers domaines



Niveaux de difficulté d'accès aux informations par ministère : Un appel à renforcer la transparence et l'accessibilité

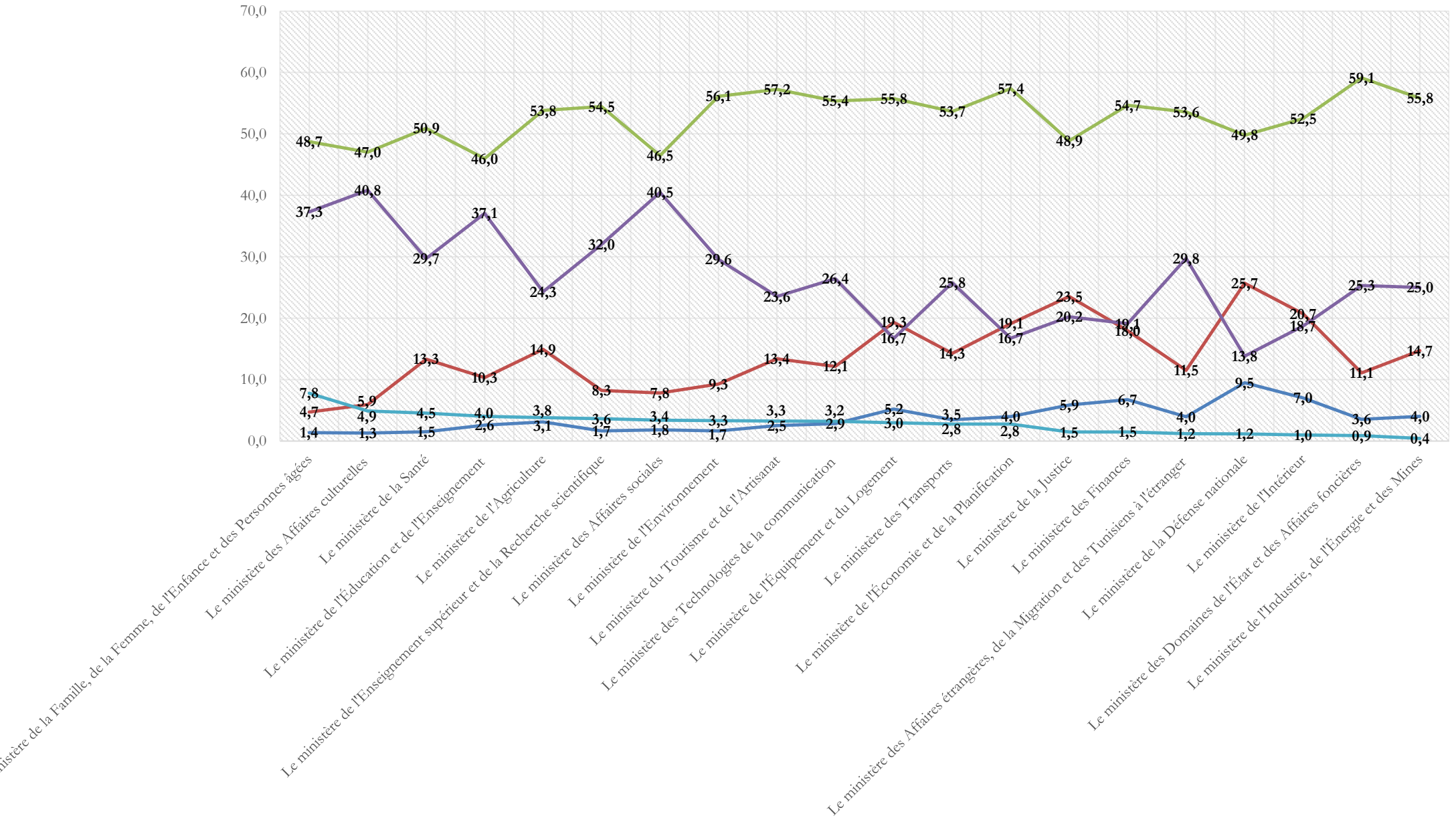
En analysant ces résultats, nous pouvons constater que la plupart des ministères ont été perçus comme ayant un niveau de difficulté moyen pour accéder aux informations clés, avec des pourcentages allant de (46,0%) à (59,1%). Certains ministères se démarquent avec des niveaux de difficulté plus élevés, tels que le ministère de la Justice, le ministère des Finances, le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Intérieur.

D'autre part, plusieurs ministères ont été considérés comme étant relativement faciles d'accès, avec des pourcentages allant de (23,6%) à (40,8%). Les ministères de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, des Affaires culturelles, de la Santé et de l'Éducation et de l'Enseignement se situent dans cette catégorie. Ces ministères méritent donc d'être reconnus pour leurs efforts en matière de transparence et d'accessibilité des informations clés, car ils favorisent l'engagement du public et contribuent à une meilleure gouvernance ;

Enfin, les niveaux de difficulté très difficile et difficile ont été attribués à certains ministères spécifiques, notamment ceux de la Justice, des Finances, de la Défense nationale et de l'Intérieur. Dans le cas du ministère de la Justice, par exemple, des difficultés d'accès aux informations clés pourraient avoir un impact sur la confiance du public dans le système judiciaire et sa capacité à garantir une justice équitable. De même, des obstacles dans l'accès aux informations clés au sein du ministère des Finances peuvent susciter des inquiétudes quant à la gestion des ressources financières de l'État et à la prise de décisions budgétaires éclairées. Le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Intérieur, en raison de leur rôle dans la sécurité nationale, sont également soumis à une attention particulière. L'accès limité aux informations clés dans ces ministères peut susciter des inquiétudes quant à la transparence des opérations de sécurité et à la supervision appropriée des forces de l'ordre.

Dans le contexte de la Tunisie, ces résultats soulèvent des implications importantes pour la transparence et la gouvernance dans le pays. La majorité des ministères étant perçus comme ayant un niveau de difficulté moyen pour accéder aux informations clés, cela met en évidence la nécessité d'améliorer la transparence et l'accessibilité de ces informations au sein de l'administration gouvernementale. Bien que, depuis la révolution en Tunisie, des efforts significatifs ont été déployés pour répondre à ces défis. L'adoption de la loi sur l'accès à l'information en 2011 est un exemple important de ces efforts. Cette loi garantit aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par les institutions publiques, ce qui favorise la transparence et la responsabilité.

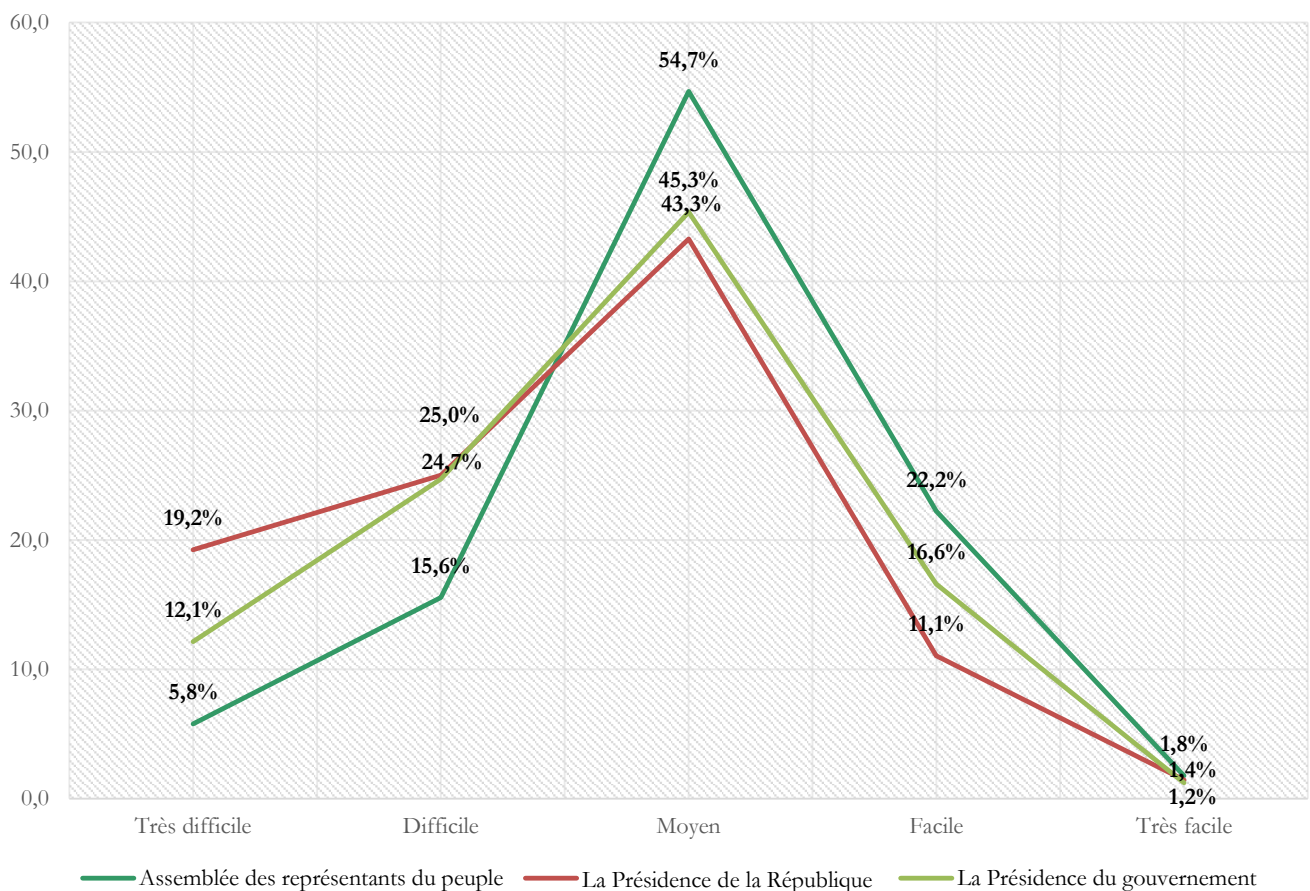
Figure 60 : Niveaux de difficulté d'accès aux informations par ministère



Perception de la difficulté d'accès à l'information : Comparaison entre la Présidence de la République, la Présidence du Gouvernement et l'Assemblée des Représentants du Peuple

- La présidence de la République est perçue comme ayant le niveau de difficulté d'accès à l'information le plus élevé, avec 44,2% des membres d'associations considérant l'accès très difficile ou difficile.
- La Présidence du Gouvernement est considérée comme ayant un niveau de difficulté intermédiaire, avec environ 36,8% des membres d'associations signalant des difficultés d'accès à l'information.
- L'Assemblée des Représentants du Peuple est perçue comme ayant le niveau de difficulté d'accès à l'information le plus bas parmi les trois entités, avec 21,4% des membres d'associations considérant l'accès très difficile ou difficile.

Figure 61: Difficultés perçues à l'accès à l'information (ARP, Présidence de la République et Présidence du Gouvernement)



Analyse de l'accès aux données et informations dans les instances en Tunisie : Des variations dans la perception et la facilité d'accès

Les résultats révèlent que l'accès aux données/informations varie d'une instance à l'autre en Tunisie. Dans l'ensemble, il apparaît que la perception des membres de l'association concernant l'accès aux données varie d'une instance à l'autre, mais la majorité les considère comme moyennement accessibles. Il existe cependant des variations dans les proportions de membres trouvant l'accès facile, difficile ou très difficile.

D'après les données disponibles, l'Instance Supérieure Indépendante des Élections (ISIE) est perçue comme étant l'instance la plus difficile d'accès selon les membres des associations. Les résultats indiquent que 59,6% des membres des associations considèrent l'ISIE comme moyennement accessible, tandis qu'une proportion significative de 17,9% le trouve difficile. La faible perception de facilité, qui représente 0,8%, suggère qu'il existe un potentiel d'amélioration en termes de communication et de transparence de l'ISIE.

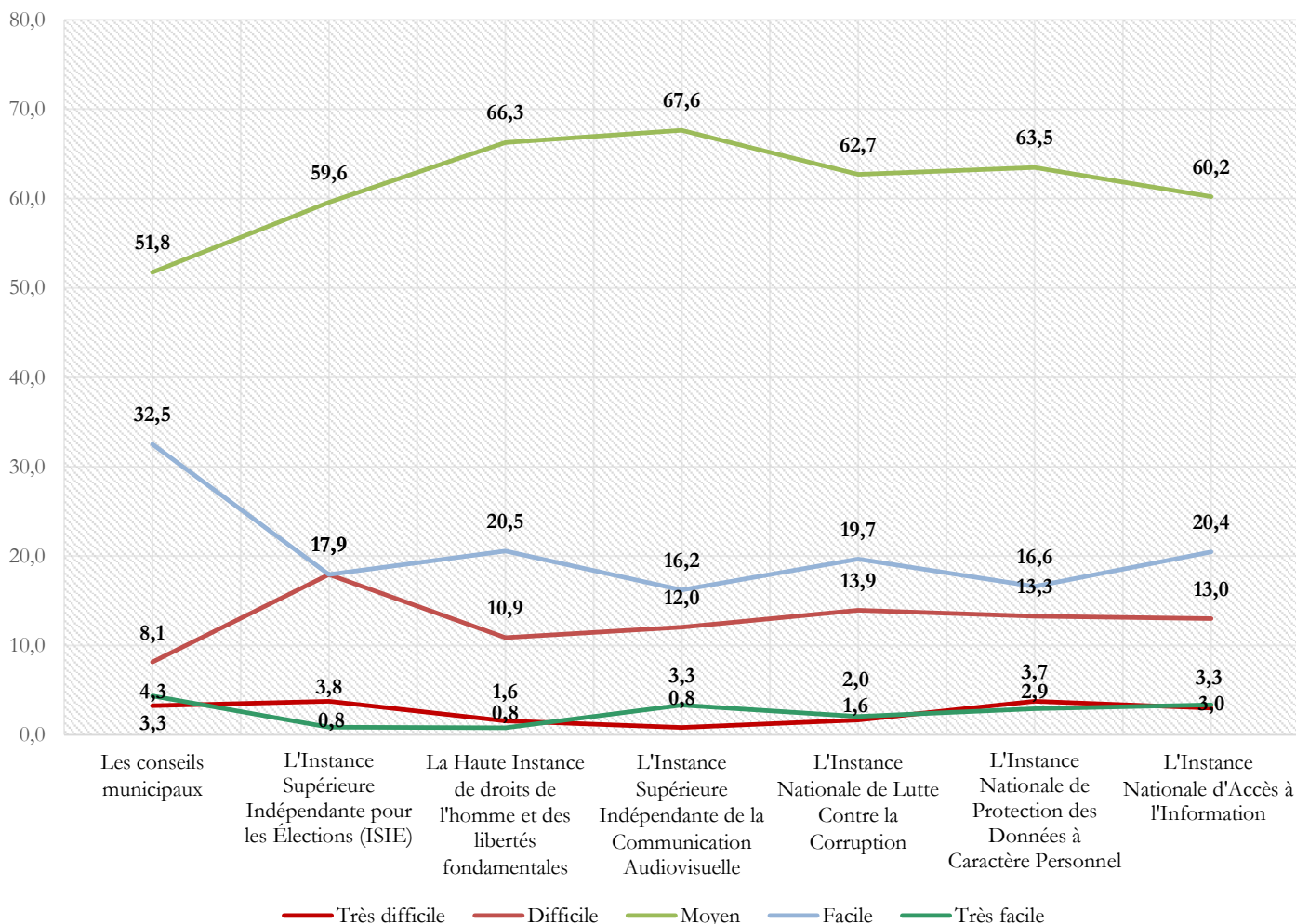
Une situation similaire se retrouve avec l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel, où la majorité des membres de l'association (63,5%) estiment que l'accès aux données de cette instance est de niveau moyen. Environ 13,3% des membres trouvent cet accès difficile, 16,6% le trouvent facile, tandis que 3,7% le considèrent comme très difficile. Un petit pourcentage de 2,9% trouve l'accès très facile.

En revanche, les conseils municipaux sont perçus comme les instances les plus accessibles en termes d'accès aux données. Les membres des associations considèrent les conseils municipaux comme relativement accessibles, avec 32,5% les trouvant faciles et 4,3% les considérant très faciles. Cependant, plus de la moitié des répondants (51,8%) les perçoivent comme moyennement accessibles, ce qui peut indiquer la nécessité d'améliorer la communication et la transparence au sein de ces instances.

Quant à l'Instance Supérieure Indépendante de la Communication Audiovisuelle, elle est perçue comme moyennement accessible par un pourcentage élevé de membres. La majorité des membres de l'association (67,6%) estiment que l'accès aux données de cette instance est de niveau moyen. Environ 16,2% des membres le trouvent facile, tandis que seulement 0,8% le considèrent comme très difficile. Un petit pourcentage de 3,3% trouve l'accès très facile.

Les autres instances se situent dans une fourchette de niveau de difficulté moyen, avec des variations dans les pourcentages de membres les trouvant facile, difficile ou très difficile.

Figure 62 : Difficultés perçues à l'accès à l'information dans les instances en Tunisie



Variations dans les niveaux de difficulté d'accès à l'information et aux données entre les syndicats tunisiens.

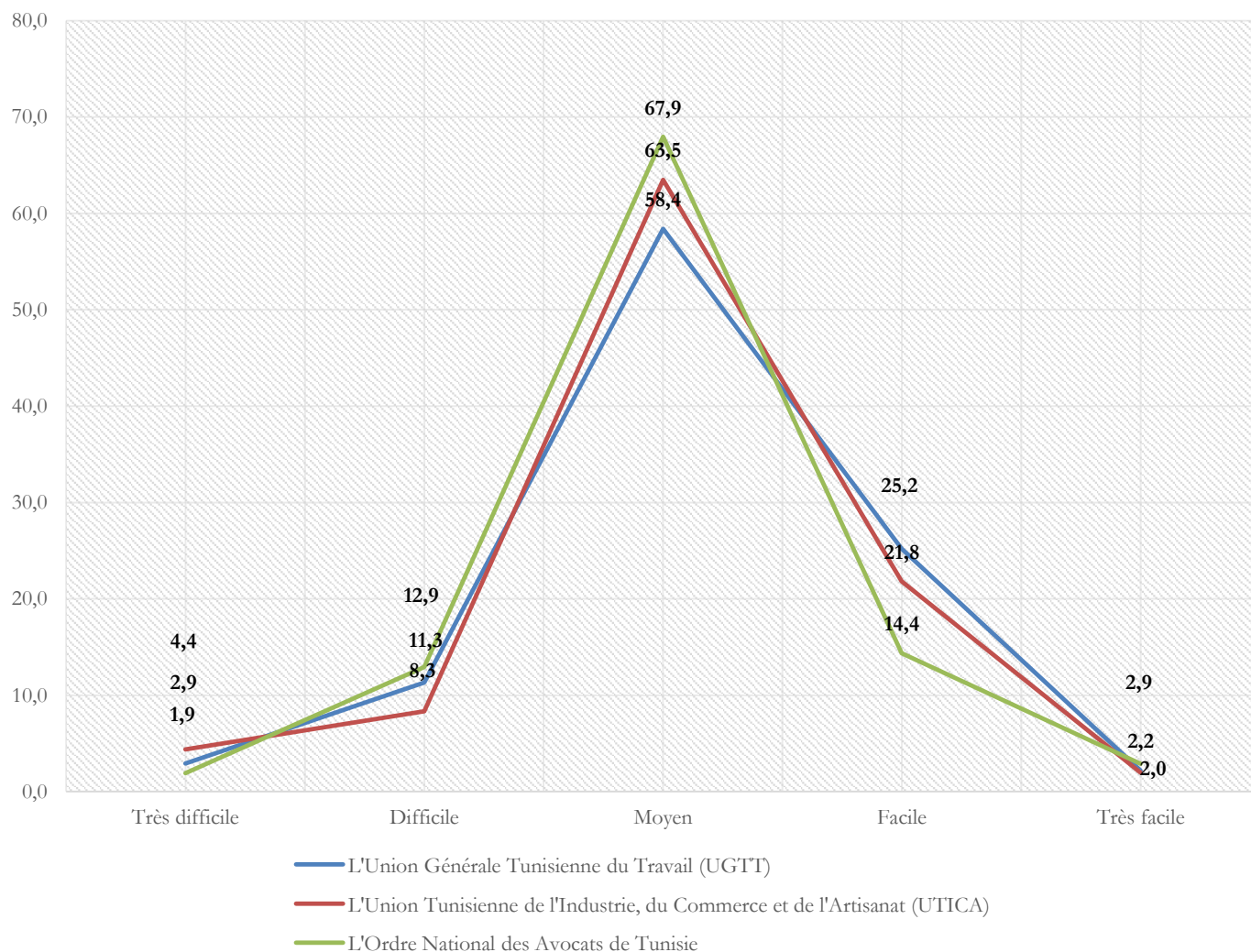
Les données révèlent des variations dans les niveaux de difficulté perçus par les répondants concernant les trois syndicats. Chaque syndicat présente des défis spécifiques en termes d'accès à l'information et aux données, ainsi que des domaines où des améliorations peuvent être apportées

L'UTICA est souvent perçue comme présentant les niveaux les plus élevés de difficulté d'accès, tandis que l'UGTT se situe dans une position intermédiaire et l'Ordre National des Avocats de Tunisie obtient généralement des scores plus favorables en termes de facilité d'accès.

L'Ordre National des Avocats de Tunisie présente le pourcentage le plus faible de membres (1,9%) percevant l'accès comme très difficile, suivi de l'UGTT avec 2,9%, puis de l'UTICA avec 4,4%. Cela suggère que l'Ordre National des Avocats de Tunisie semble être relativement plus accessible en termes d'obtention des informations recherchées. Il présente également le pourcentage le plus élevé (67,9%) des membres percevant le niveau de difficulté l'accès aux données comme moyen suivi de l'UTICA et de l'UGTT.

Selon les données, un faible pourcentage de membres (2,9%) trouve l'accès à l'UGTT très difficile, tandis que 11,3% le considèrent difficile. La majorité des membres (58,4%) perçoivent l'accès à l'UGTT comme moyen, indiquant la nécessité d'améliorations. En revanche, 25,2% des membres le trouvent facile, et un petit pourcentage (2,2%) trouve l'accès très facile.

Figure 63 : Les niveaux de difficulté d'accès à l'information et aux données au niveau des syndicats tunisiens

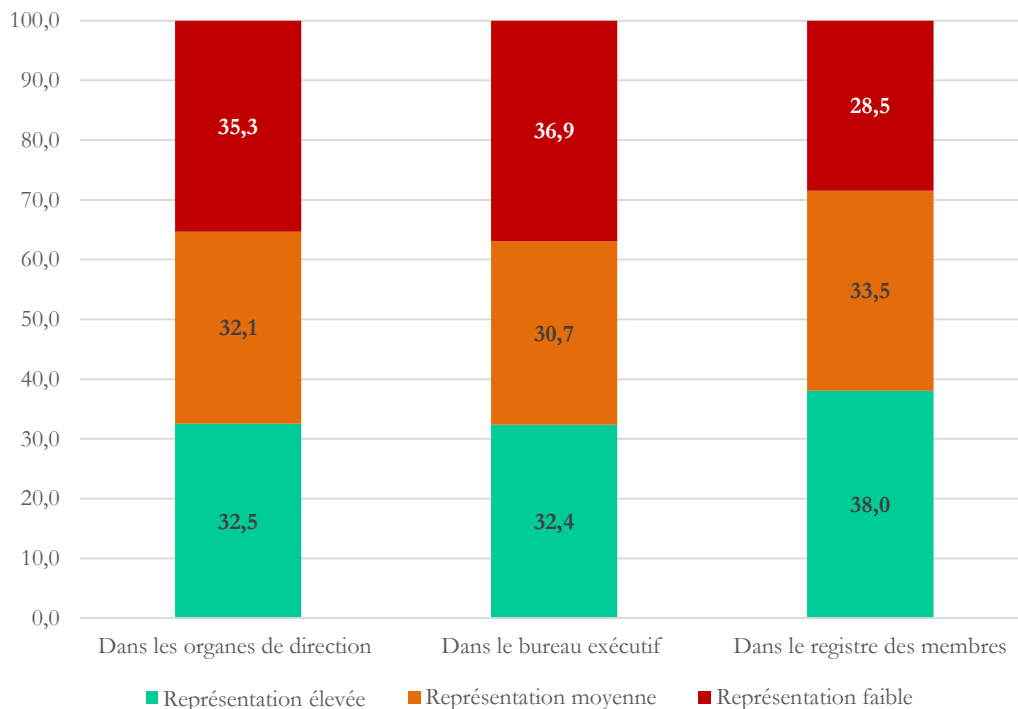


7. Genre et inclusion des minorités

7.1 Disparités de représentation des femmes dans les OSCs tunisiennes : Perceptions des membres sur les registres, les bureaux exécutifs et les organes de direction

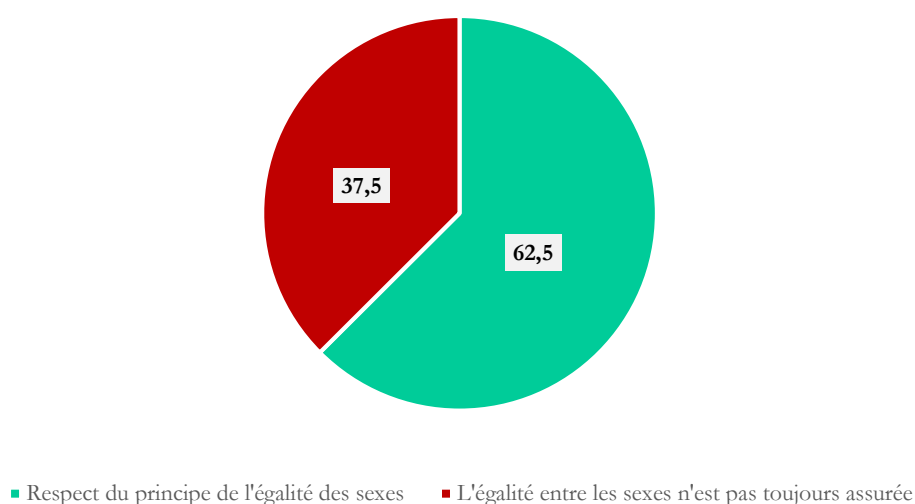
Selon les données disponibles, les membres interrogés perçoivent une plus grande présence des femmes dans les registres des membres des organisations de la société civile (38,0% d'entre eux estiment que la représentation des femmes y est élevée). En revanche, les femmes sont perçues comme étant moins présentes dans les bureaux exécutifs des organisations (36,9% des membres interrogés considèrent que la représentation des femmes y est faible). De même, une proportion significative de répondants (35,3%) estime que la représentation des femmes est faible dans les organes de direction. Ces résultats indiquent des disparités dans la représentation des femmes selon les différentes structures des organisations. Les registres des membres semblent offrir une plus grande inclusion des femmes, tandis que les postes de leadership tels que les bureaux exécutifs et les organes de direction affichent des niveaux de représentation perçus comme plus faibles.

Figure 64 : Niveau de représentation des femmes dans les organes et registre des organisations de la société civile



Par ailleurs, les résultats montrent que, selon les membres interrogés des OSCs tunisiennes, une majorité de 62,5% estime que le principe de l'égalité des sexes est respecté lors de la nomination ou de l'élection des membres d'un bureau administratif ou exécutif. Cela suggère que ces membres perçoivent une volonté d'inclusion et de représentation équitable des femmes dans ces postes de responsabilité. Cependant, une proportion notable de 37,5% des membres estime que l'égalité entre les sexes n'est pas toujours assurée lors de ces processus de nomination ou d'élection. Cela indique qu'il existe des préoccupations quant à la manière dont les femmes sont considérées et incluses dans les postes à responsabilité au sein des OSCs.

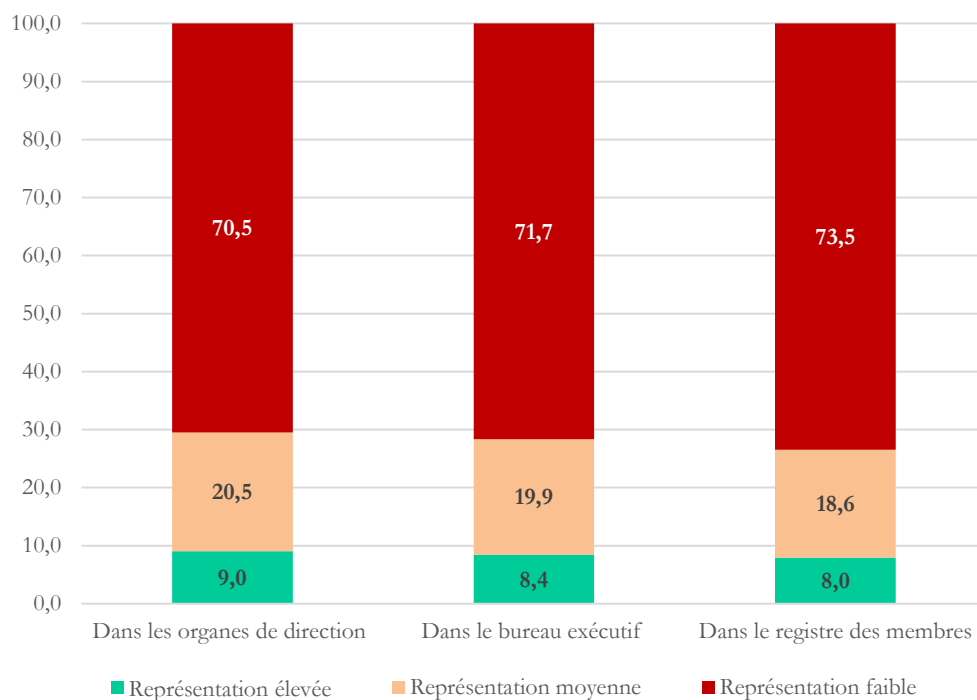
Figure 65 : Évaluation du respect de l'égalité des sexes lors de la nomination/élection des membres d'un bureau administratif ou exécutif



7.2 La sous-représentation des minorités dans les OSCs Tunisiennes :

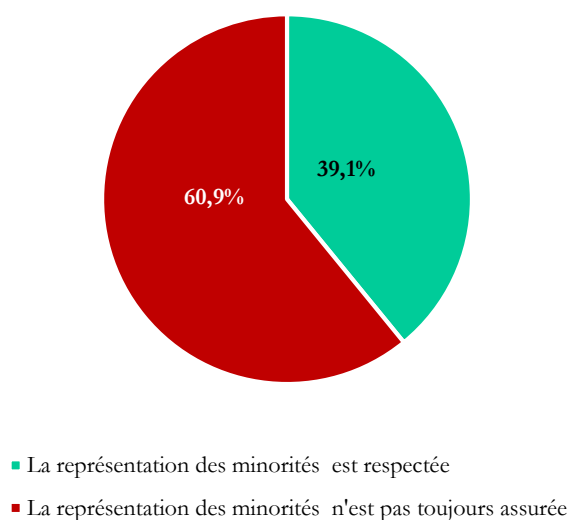
D'après les données fournies, les membres interrogés estiment que les minorités sont moins représentées dans le registre des membres des organisations de la société civile. En effet, 73,5% des membres estiment que la représentation des minorités y est faible, ce qui indique un niveau de sous-représentation important. De même, les membres d'OSC considèrent que les minorités sont également moins représentées dans le bureau exécutif, avec 71,7% des membres estimant une représentation faible. Dans les organes de direction, 70,5% des membres interrogés perçoivent également une faible représentation des minorités. Ces résultats soulignent une problématique de sous-représentation des minorités dans les différentes instances des OSCs.

Figure 66 : Niveau de représentation des minorités dans les organes et registre des organisations de la société civile



La majorité des membres (60,9%) estime que la représentation des minorités n'est pas toujours assurée lors de ces nominations ou élections. Un pourcentage de 39,1% des membres interrogés estime que la représentation des minorités est respectée lors de ces processus. Ces résultats soulignent la nécessité d'accorder une attention particulière à la représentation équitable des minorités dans les processus de nomination et d'élection, afin de promouvoir la diversité et l'inclusion au sein des OSCs.

Figure 67 : Évaluation du respect de la représentation des minorités lors de la nomination/élection des membres d'un bureau administratif ou exécutif

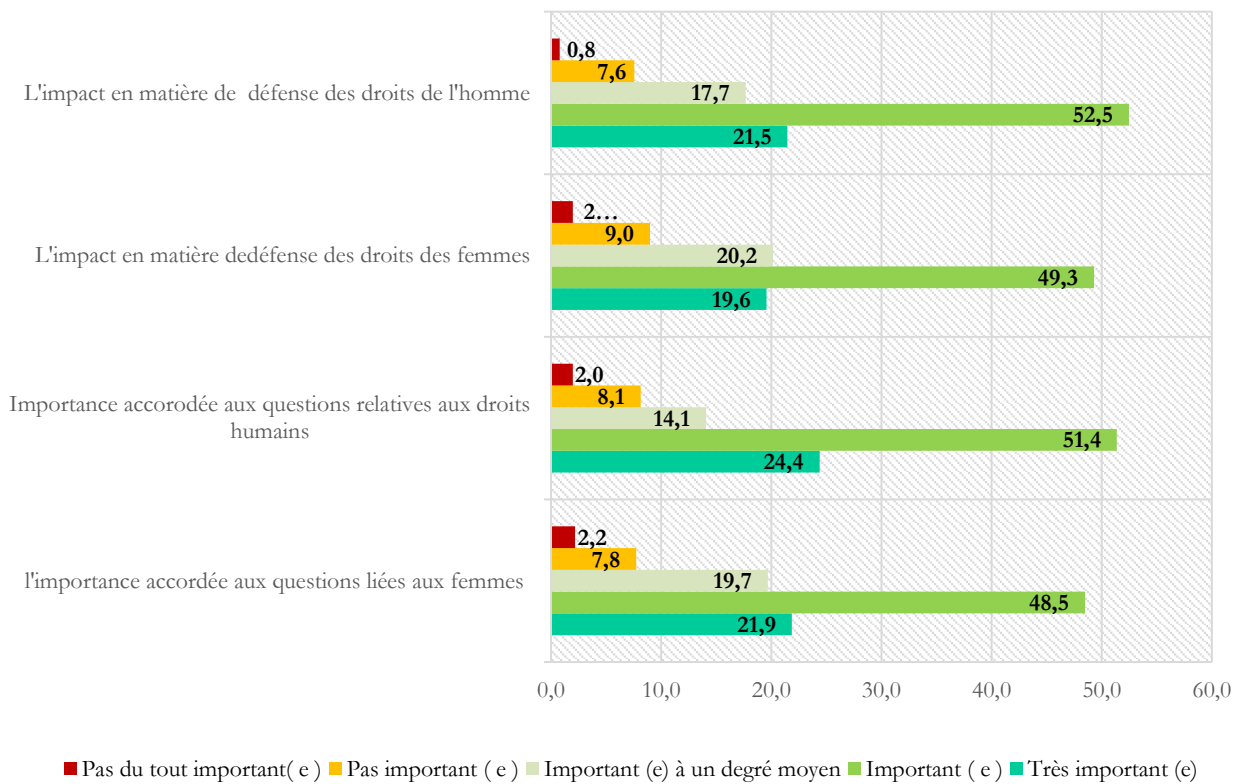


Malgré une représentation moyenne des femmes et une faible représentation des minorités au sein des OSC, les membres interrogés reconnaissent généralement l'importance accordée aux droits des femmes et aux droits humains au sein de ces organisations. Une majorité des membres estime que ces questions sont d'une grande importance, voire très cruciales.

En ce qui concerne les droits des femmes, 21,9% des membres estiment que la question est très importante, tandis que 48,5% la considèrent importante. Concernant les droits humains, 24,4% la jugent très importante, et 51,4% la considèrent comme importante.

De plus, les membres interrogés reconnaissent l'impact important de la défense des droits des femmes et des droits de l'homme. Dans le cas des droits des femmes, 19,6% des membres estiment que l'impact en matière de défense de ces droits est très important, tandis que 49,3% le jugent important. Pour les droits de l'homme, 21,5% estiment que l'impact est très important, et 52,5% le considèrent comme important.

Tableau 12: Évaluation globale de l'importance accordée aux droits des femmes et des droits humains



7.3 Engagement majoritaire des membres des OSCs dans l'utilisation du protocole de signalement contre le harcèlement envers les femmes et les mineurs

Les résultats indiquent que, selon les membres interrogés des OSCs, une grande majorité de 71% utilise le protocole de signalement dans le cas de harcèlement envers les femmes. De même, dans le cas de harcèlement envers les mineurs, 73,4% des membres interrogés déclarent utiliser le protocole de signalement. Ces résultats indiquent une prise de conscience des membres interrogés quant à l'importance de mettre en place des protocoles de signalement pour lutter contre le harcèlement, que ce soit envers les femmes ou les mineurs.

Figure 68 : Utilisation du protocole de signalement dans le cas de harcèlement envers les femmes

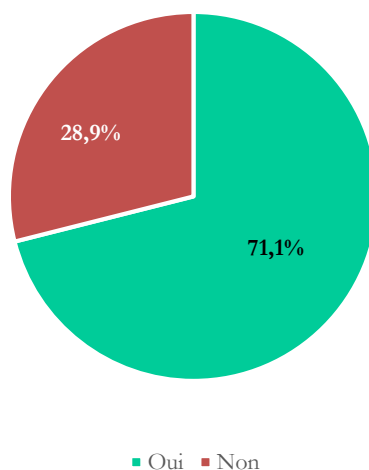
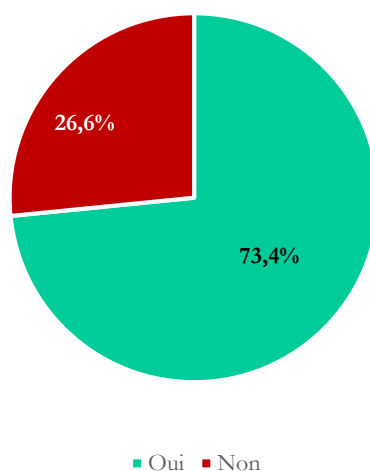


Figure 69 : Utilisation du protocole de signalement dans le cas de harcèlement envers les mineurs



Bibliographie :

- Alnoor Ebrahim V. Kasturi Rangan (2010) The Limits of Nonprofit Impact: A Contingency Framework for Measuring Social Performance. Social Enterprise Initiative, Harvard Business School. <http://www.audentia-gestion.fr/HARVARD/10-099.pdf>
- Abdelwahab Ben Hafaiedh : La société civile tunisienne : les effets de récurrence » in *Société en transition*. 1994. Pp 12-33
- Abderrahim (H) : (2023) *Clientélisme et expérience syndicale : le cas de l'UGTT – CESMA – Tunisie* (Furthcoming)
- Annette Zimmer et Eva Priller ,(2008) : "Measuring Civil Society Participation: A Multidimensional Model. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*.
- Aswat Nissa & ASSF « Perception et attitudes des tunisiens à l'égard des associations 2023.
- Ayeb, H., & Harrabi, R. (2015). Women's Political Participation and Civil Society: A Case Study of Tunisia. *Journal of Middle Eastern Women's Studies*,
- 11(3), 331-353 &
- Carmen Malena and Volkhart Finn Heinrich: Can We Measure Civil Society? A Proposed Methodology for International Comparative Research in *Development in Practice* Vol. 17, No.3 (Jun., 2007), pp. 338-352 (15 pages)
- Castells, M. (2009). *The Power of Networks: Prospects for Civic Society*. Oxford University Press
- Chandhoke, N. (2005). *Civil Society: Challenging Western Models*. Routledge
- Chong, A., & Calderon, C. (2000). Causality and Feedback between Institutional Measures and Economic Growth. *Economics & Politics*, 12(1), 69-81
- Guesmi, I. (2016). The role of women's associations in the consolidation of democracy in Tunisia. *Gender & Behaviour*, 14(1), 7345-7358.
- Hatem kahloun : la société civile tunisienne à l'épreuve de la participation « in *Insaniyat* 90/2020/pp 99-120
- Helmut K. Anheier et Lester M. Salamon(1999) *Volunteering in Cross-National Perspective: Initial Comparisons*"<https://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/lcp62&div=41&id=&page=>
- Jaziri, R., & Jaafar, M. (2016). Institutionalization and professionalization of civil society organizations in Tunisia: The case of feminist NGOs. *Journal of North African Studies*, 21(5), 771-787.
- Ourati, N. (2018). Women's empowerment in Tunisia: A case study of women's associations in the post-revolutionary era. *Journal of International Women's Studies*, 19(3), 42-57
- Putnam.R.D. « Making Democracy Work : Civic tradition in Modern Italy » Princeton University Press 1993.
- Rfaa Ben Achour. (2014). "La société civile en Tunisie : entre consolidation et nouveaux défis". *Revue internationale de politique comparée*, 21(1), 117-131.
- Sana Ben Achour : Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté. In « *les sociétés civiles dans le monde musulman* » 2011 pp293-312 .Ed ; La découverte.
- Wippel, S., & Hachmeister, C. (Eds.). (2014). *Civil Society and the State in the Middle East*. BRILL.
- Zuzana Hudakova Civil society in Tunisia: from islands of resistance to tides of political change» *Journal of North African Studies* 26-(3) 498-526 , 2021

